
* Res. *
* Epist. *
* 585 *
* m *

Epist. 585^m

LETTRES MARCHANDES.

Non seulement
FORT PROPRES A S'EXERCER
DANS
LE STILE EPISTOLAIRE
DU NEGOCIAN, T,

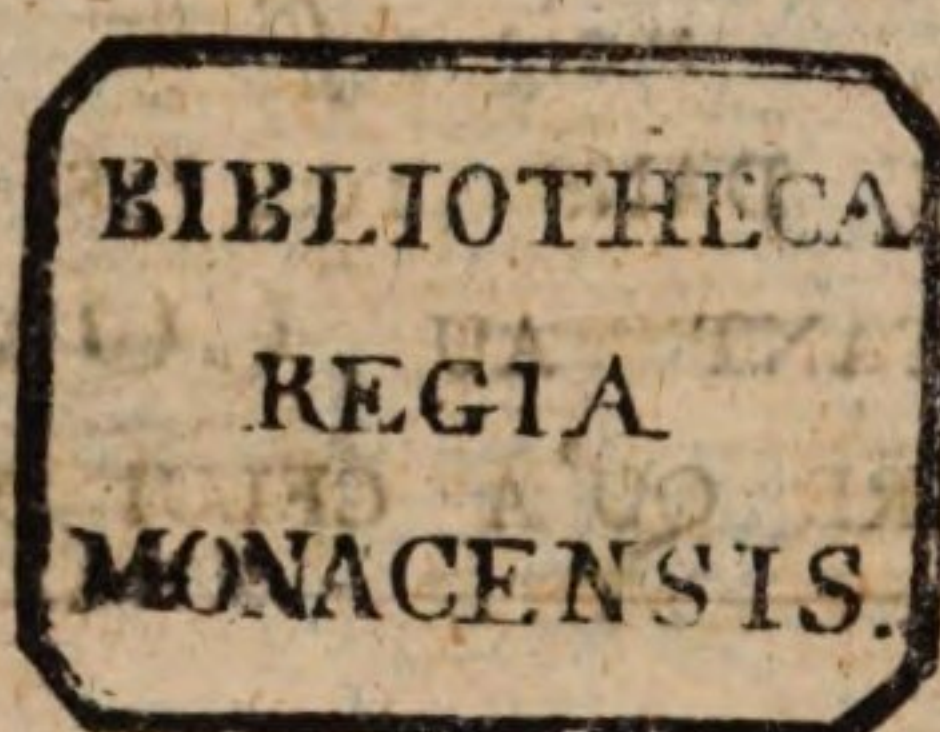
mais aussi
A S'INSTRUIRE DANS TOUTES LES PARTIES
RELATIVES TANT AU COMMERCE
DE TERRE QU'A CELUI DE MER.

PAR
Mr. JEAN CHARLES MAY.



ALTONA,
CHEZ DAVID IVERSEN, LIBRAIRE
PRIVILEGIE DU ROI. 1769.

15



AVERTISSEMENT.

Ces lettres qui ont paru il y a quelques années en allemand ont semblé avoir entièrement acquis l'approbation du public par cinq Editions consecutives qui en ont été faites. Elles la méritoient effectivement, puisqu'elles peuvent être regardées comme des meilleures qui aient paru en ce genre, tant par rapport à la légèreté & pureté du Stile, que quant au soin que l'auteur a eu d'éviter de se servir de tous ces termes étrangers qu'ont emploïés d'autres à leur propre honte, puisque la langue Allemande n'a nullement besoin de tous ces supports externes.

C'est ce qui m'a porté à en présenter au public une traduction françoise,
plus

plus que persuadé qu'il ne m'en sçaura pas mauvais gré. On pourra facilement s'y excercer dans le Stile épistolaire du négociant & même s'instruire dans toutes les parties relatives tant au commerce de terre qu'à celui de mer.

C'est particulièrement à la jeunesse commerçante, à qui je devoue cet ouvrage: le bien qu'elle en pourra retirer fera toute ma joie. Comme on peut se procurer ces lettres en François & en Allemand, je les trouve d'une utilité encore d'autant plus grande, puisque le négociant Allemand de même que le François en peuvent tirer les plus grands avantages, au cas qu'ils veuillent s'adonner à l'étude de lune ou de l'autre langue.



LETTRE I.

Monsieur!



Voilà cinq ans que j'ai l'honneur d'entretenir avec vous & sous mon nom une Correspondance lucrative. Comme mes affaires augmentent de jour en jour & qu'elles requièrent que je prenne un aide, j'ai choisi à ce sujet mon Gendre Mr. Z. A. qui aura en tout part à mon Commerce.

Honorés nous tous deux de votre affection; nous ferons reciproquement tout cequi dependra de nous, pour mériter la confiance que vous m'avez temoigné jusqu'à ce jour.

A

Nos

Nos affaires se continueront sur le même pié que ci devant, & nous nous éfforcerons à servir tout un chacun avec probité & réalité.

Prenés, s'il vous plait note de notre signature.

Adieu Monsieur. Je me recommande à votre Amitié & suis avec estime

Votre

très dévoué serviteur
A. B.

En qualité de vos serviteurs
je me signerai à l'avenir
A. B. & Comp.

Mon Gendre Z. A. se signera
de même A. B. & Comp.



LETTRE II.

Depuis dix ans je n'ai fait autre chose que de m'appliquer à acquérir les Connoissances nécessaires pour le Commerce, & j'ai mis en usage tout cequi m'a paru propre à les étendre: comme pour le present je me suis resous à Commercer pour mon propre
Compte

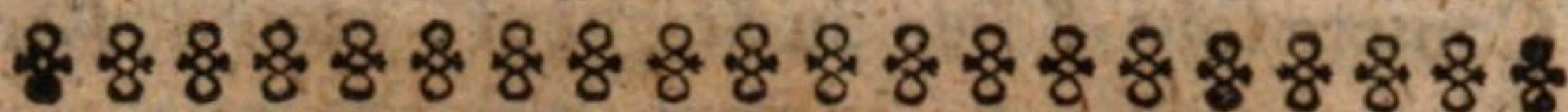
Compte sous l'aide du Seigneur, mon devoir exige de moi que je vous en donne avis, en vous offrant mes très humbles services & en me recommandant à votre affection.

L'honneur que mon père a eu de se Compter jusqu'à ce jour du nombre de vos amis, me fait espérer la même faveur, & excuse la liberté que je prends de vous demander votre amitié.

Pourvu des fonds suffisans & de l'expérience requise, je me trouve en état de servir tous mes amis, tant dans le Change que dans l'achat des marchandises; & quoique je ne fasse que Commencer, je me flatte néanmoins de procurer à un chacun les mêmes avantages qu'il pourroit prétendre des autres maisons de cette ville. En tout cas vous pouvez vous informer chès Mr. N. de l'état de mes affaires.

Vous observerés, s'il vous plait, ma Signature & n'ajouterés foi à aucune autre.

Honorés moi aussitôt possible de vos chers ordres. Le zèle avec lequel j'observerai tous vos intérêts, vous convaincra que je suis avec l'attachement le plus parfait &c.



LETTRE III.

(Reponse à la lettre II.)

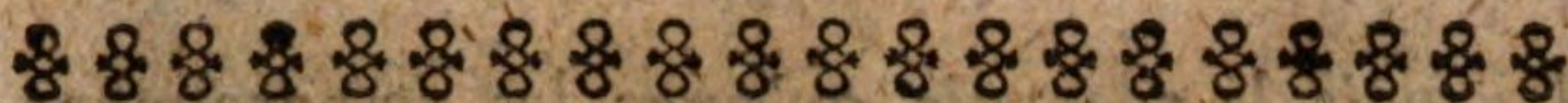
Votre agréable lettre du 4 May m'avise votre resolution. Que le ciel vous accorde les succès les plus heureux dans toutes vos entreprises. Quel plaisir ne ressentirois je point, si une Correspondance reciproquement fructueuse sert à rendre notre Connoissance de longue durée & à reserrer d'autant plus étroitement les liens de l'amitié qui me lie avec Mr. votre père. Je tacherai de mon côté d'y contribuer autant que possible.

En voici un Commencement. Si vous pouvés acheter les marchandises spécifiées ci bas, il vous plaira d'en hâter l'expédition. Je me repose sur votre probité.

L'envoi peut se faire par Hambourg à l'adresse de Mr. Pierre Siemsen, sur qui vous pouvés aussi tirer le montant en lui envoyant le Connoissement. Je lui mande aujourd'hui le nécessaire. Vous pouvés compter qu'il fera honneur à vos lettres.

Servès moi de manière que je puisse Continuer à m'adresser à vous & que nos affaires deviennent de plus grande Conséquence. Je vous salue de coeur & suis &c.

LET.



LETTRE IV.

Il y a aujourd'hui huit jours que je vous envoyai ma dernière, depuis laquelle je n'ai reçu aucune des vôtres.

Vous ne manquerez pas de faire passer l'incluse à Mr. A. C. Reiffschneiden. Je lui ai donné ordre de vous envoyer pour mon Compte 2 barriques de Caffé, 1 barrique d'Indigo &c., & d'en tirer sur vous le montant. Au cas que cela s'exécute, il vous plaira d'honorer sa traite, & de faire assurer toute la valeur. Vous aurez le remboursement avant l'échéance.

Mr. N. vous enverra 20 bales de Coton; vous me les ferés parvenir comme de Coutume par la voie de Lunebourg.

Adieu. Je suis très parfaitement &c.



LETTRE V.

(Reponse à la lettre III.)

Vous me temoignés dans votre lettre du 6 du mois passé tant d'amitié, que je ne
A 3
sçau-

ſçaurois la recevoir qu'avec les remerciemens les plus ſincères, & je tacherai d'en mériter la Continuation en vous ſervant avec toute la réalité imaginable.

J'ai acheté conformément à vos ordres les marchandises commiſes & les ai déjà chargées pour Hambourg ſur le Navire l'eſpérance ſous le Capitaine Termeer, à l'addreſſe de Mr. P. S. Je lui envoie aujourd'hui le connoiſſement & tire ſur lui,

Couronnes 3182: — à deux mois de datte, à $27\frac{1}{2}$ Sch.

je ne doute point de l'acceptation.

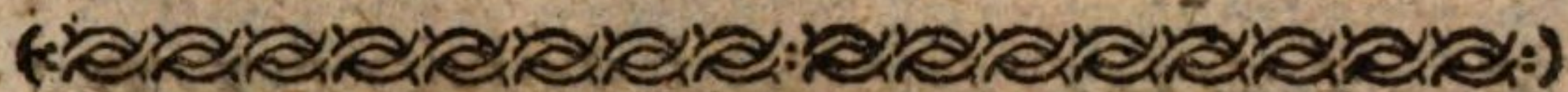
Ci joint la facture dont le montant à $27\frac{1}{2}$ Sch. fait la ſomme cidessus.

Le Capitaine compte mettre à la voile dans huit jours; le Seigneur veuille le conduire à bon port.

J'eſpère que vous ſerés pleinement ſatisfait de cet eſſai. Vous avès trop limité les prix, j'ai eu mille peines à y faire acquieſcer. L'indigo eſt rencheri d'un ſou depuis avanthier; les provisions de Caffé ſont petites & il paroît que l'eau de vie hauffera auſſi de prix. La plus part des autres marchandises ſont ſans action. Nous ſouffrons diſette de pluſieurs. Nos vaiſſeaux des Indes Occidentales n'arri-vent point, ce qui ne peut manquer que
d'oc-

d'occasionner un changement subit, qui n'ira à rien moins qu'à hausser les prix. Que cet avis vous serve de gouverne.

Continués à m'honorer de vos chers ordres; le tems vous apprendra avec quelle réalité je vous fers. Conservés moi votre affection & croiés que je serai toujours avec estime &c.



LETTRE VI.

Pour compte de Mr. — & suivant le connoissement inclus, j'ai chargé à votre adresse sur le Vaisseau l'espérance sous le Capitaine Termeer

2 bariques de Caffé Nr. 1. 2.

1 barique d'Indigo Nr. 3. &c.

Ce Capitaine partira au premier vent favorable. A son arrivée, s'il plait à Dieu le favoriser, vous aurés soin de retirer ces marchandises & de suivre les ordres du Sr. —

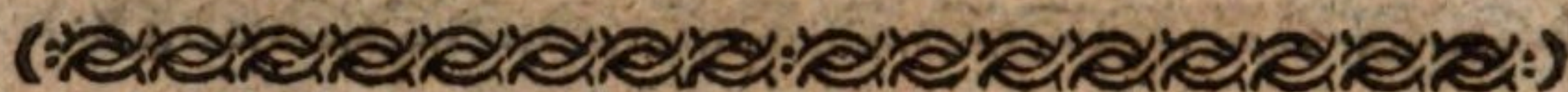
Par Contre, j'ai tiré aujourd'hui sur vous.

Couronnes	1500 —	{	à Henri Christophe.
— —	1000 —		
— —	682 —	{	à Jacques Germain.
— —	—		

Couronnes 3182 — à deux mois de datte
à compter de ce jour, à 27½ Sch.

Je vous recommande leur honneur. Vous vous en prévaudrés sur l'ami susdit, qui vous en aura, comme je ne d'oute, déjà donné avis.

Commandés moi dans l'occasion, je vous donne ci bas note de nos marchandises. Si vous avés bésöin de quelque chose, j'attens vos ordres auxquels vous me trouverez toujours disposé. Je vous salue & suis &c.

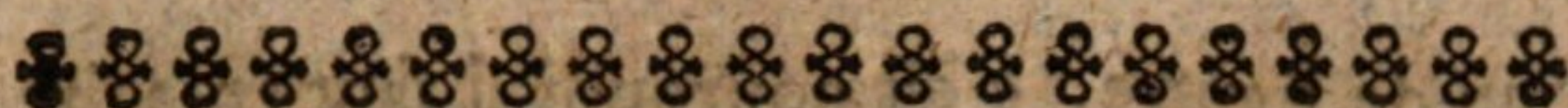


LETTRE VII.

Ce malheureux Voiturier Brand ne m'a pas encore livré les marchandises qu'il a chargé, il y a trois semaines. Je l'attens avec impatience: Dieu veuille qu'il arrive bientôt!

Mr. — vous enverra 50 barils d'Azur, l'envoi se fera comme d'usité par la voie d'Amsterdam à l'adresse du Sr. Herman.

N'ayant autre chose à vous dire pour cette fois, je vous salue & suis &c.



LETTRE VIII.

J'ai été charmé d'apprendre par votre chère lettre du 5 Octob. que le Capitaine Roosc étoit arrivé à Cadix. Je n'ai point reçu de vos nouvelles depuis. Sans doute qu'il aura aussi heureusement mouillé dans votre port.

Les tristes nouvelles du tremblement presque général m'ont fort inquiété. On nous dit qu'il s'est aussi fait sentir dans vos Contrées. Dieu veuille que votre ville n'en ait point souffert! Vous n'aurez immancablement pas encore vendu mes II Caisses de toile. Flateuse Espérance pour moi; autrement je pourrois bien souffrir ma part de cette calamité publique. J'espère pour le mieux. Vous êtes de mes amis, vous m'êtes Cher, jugés de là, combien je serois sensible, s'il vous étoit arrivé quelque malheur.

La déplorable ruine de la ville de Lisbonne donnera inévitablement un grand choc au Négoce. Vous aurez donc la bonté d'user de précaution dans la vente de mes marchandises, de choisir des gens sûres qui les achètent, & de prévenir tant que faire se pourra tout cequi pourroit aller à mon désavantage. Notre siècle est bien embrouillé, on se mefie

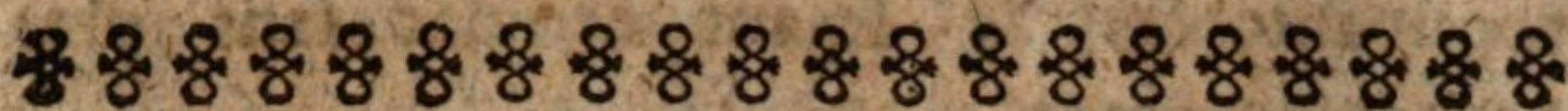
l'un de l'autre, c'est pourquoi il faut en agir avec circonspection.

Vous me permettés de me prévaloir sur vous de 2000 Ducats, à raison de quoi j'ai donné aujourd'hui Ordre à Mr. N. d'Altona de tirer cette somme sur vous. Il vous donnera avis du succès. Je vous recommande fort l'honneur de ses lettres.

Si les remboursemens surpassent, vous pourrés me remettre mes avances par lettres de change seûres. Je compte sur votre régularité qui m'est connue. Vous pouvés aisément vous imaginer combien l'argent est rare dans un tems où l'on est exposé à tant de craintes dans le commerce. Assistés moi le plutôt possible.

Je souhaite que cette nouvelle année soit aussi fertile en prospérités, que celle que nous allons finir a été remarquable en malheurs. Dieu veuille qu'elle soit heureuse pour un chacun. Je vous la souhaite particulièrement plus avantageuse que n'ont été toutes les précédentes. Si je dois me rejouir de vôtre sort, il faut que vous soïés comblé de bénédictions & de bonheurs. Adieu! calmés mon inquiétude par une agréable reponse. Je suis avec l'amitié la plus sincère &c.

LET-



LETTRE IX.

(*Reponse à la lettre VIII.*)

Copie.

Je puis enfin vous faire part que le Capitaine Roose est heureusement arrivé, & qu'il a mouillé hier dans notre rade. Je vous en felicite de tout mon coeur.

Je retirerai vos cinq caises de toile qu'il a à bord, & ferai mes efforts pour les vendre. Je n'ai pas grande espérance pour le present: Ce tremblement universel, dont nous avons aussi resenti les secousses dans notre ville, a repandu partout la crainte & l'épouvante, & causé une suspension totale dans le Commerce.

Nous nous crumes avanthier à deux doigts de notre perte. Trois secousses, qui n'étoient à la vérité point fortes, furent suivies d'une furieuse inondation qui ne nous menaçoit de rien moins que d'engloutir toute notre ville. La mer s'élevoit en montagne & rouloit contre nous ses horribles flots, qui venoient chaque fois s'engloutir comme dans un Gouffre devant notre port, de manière qu'il n'y a que la basse ville qui en ait un peu souffert. Nous remercions Dieu que ces momens
épou

épouvantables se soient écoulés sans plus grands dommages.

Je me trouve des plus heureux. Comme mes marchandises fines se trouvoient avec les vôtres dans la haute ville, elles n'ont été nullement endommagées. Je suis charmé de pouvoir vous donner une nouvelle aussi agréable.

J'espère que cette catastrophe ne diminuera point la confiance que vous m'avez accordé jusqu'à ce jour; je tâcherai de m'en rendre d'autant plus digne dans un tems aussi épineux pour les affaires que l'est celui ci. Abandonnés moi entièrement vos intérêts & soyés persuadé que j'y aurai le même zèle que pour les miens propres. Adieu! Le ciel nous garde de malheurs. Je fais des vœux pour vous & suis &c.

Monsieur!

Comme je vois par votre chère lettre du -- que vous n'avez pas encore reçu ma dernière, Je vous en envoie ci joint la Copie, où vous pourrés voir sa teneur au cas qu'elle ne vous fut pas encore parvenue.

Sans faire plus mention de ce que je viens de vous dire en reponse, je vous prierai
uni-

uniquement d'agréer mes obligations de toutes les peines que vous vous donnés pour moi. Vous me temoignés tant d'amitié, que je ne me souhaite autre bonheur que celui de ne vous en paroître jamais indigne.

Votre toile n'est pas encore vendue. Les tristes nouvelles que nous avons de Lisbonne, de Cadix, de Seville & d'autres lieux, m'ont rebuté d'en vendre, vuqu'on ne peut encore sçavoir quelles seront les suites du ravage que ce tremblement a causé; celles qu'on a à appréhender ne peuvent être que très facheuses. Dieu veuille avoir pitié de ceux qui en seront frappés. Au reste tout ce qu'on peut faire dans cette occasion, c'est d'user de toutes les précautions possibles dans la vente des marchandises; quant à ce point, vous pouvés entièrement vous reposer sur moi. Je regarderai vos marchandises comme si elles étoient miennes & en agirai comme si j'eus à y appréhender une perte ou à y espérer un gain.

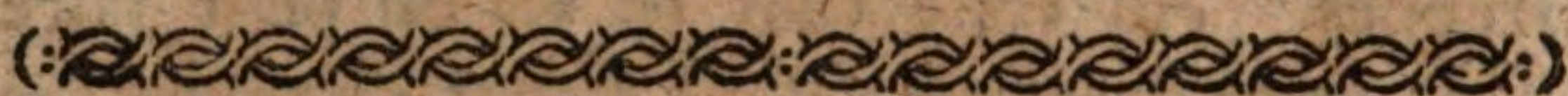
Mr. N. m'avise qu'il a tiré sur moi par votre ordre, Ducats 2000 — à une usance, à compter du 4 Décembre. J'honorerai sa traite d'une favorable acceptation, d'un prompt paiement à l'échéance & en chargerai votre compte.

Aussitôt que j'aurai vendu quelque chose,
je

je vous en donnerai avis & vous remettrai le montant par de bonnes lettres sur Amsterdam.

Je vous remercie des souhaits que vous me faites à l'occasion de cette nouvelle année, où nous venons d'entrer heureusement. Que le ciel la remplisse de prospérités, qu'il vous comble, ainsi que ceux qui vous appartiennent, de ses bénédictions, & qu'il favorise toutes vos entreprises. Quelle sera ma satisfaction, si je suis puis apprendre que vous jouissiez d'un bien être parfait.

Conservés moi vôtre amitié. Je suis &c.



LETTRE X.

Nous nous voïons en mains trois de vos lettres du 20 & 29 Octobre & une du 5 de ce mois, auxquelles nous ne vous avons point repondu. Nous n'y trouvons rien que de conforme & avons exécuté la teneur de chacune d'elles.

Nous sommes encore à attendre la bâte Nr. 8. dont le voiturier Beer s'est chargé. Il vous plaira de mettre à nouveau compte les frais que vous en avez eu.

Nôtre

Notre ancien Compte se soldera par la lettre de Change ci jointe, de Rixdal 144. Sch. 9. sur Jean Leisner. Nous vous remercions des avances qu'il vous a plu nous faire jusqu'ici, ainsi que de votre exactitude dans l'expédition de nos marchandises.

Vous recevrez dans peu une caisse de Mr. Otto, laquelle vous nous ferez sans faute parvenir par la première voiture.

Faites passer l'incluse à son adresse. Commandés nous, si vous nous jugés capable de vous servir; nous nous efforcerons à vous témoigner combien nous sommes &c.



LETTRE XI.

(Reponse à la lettre X.)

Votre chère Lettre du 16 de ce mois nous est parvenue par la dernier Courier.

Nous espérons que le Voiturier Beer vous aura remis depuis, la bête Nr. 8. bien conditionnée. Ci joint la facture, pour le montant de laquelle il vous plaira nous creditor de M. 15. 6 S.

Jean

Jean Leisner a accepté les Rixdal 144. 9 S. Argt. de banq. que vous nous avés remis sur lui. L'équivalent de nos avances s'y trouve juste; après bonne reception nous en soldons votre compte.

La Caisse que vous attendés de Mr. Otto, vous sera expédiée sans perte de tems aussitôt qu'elle sera arrivée.

Nous avons sur le champ remis vôtre incluse.

Continués à nous honorer de vos chers ordres, & soyés persuadé que nous les exécuterons ponctuellement. Nous vous sommes obligés pour vos offres, & prendrons la liberté de nous en prévaloir dans l'occasion.

Adieu Messieurs. Recevés nos amitiés & croiés que nous serons toujours &c.

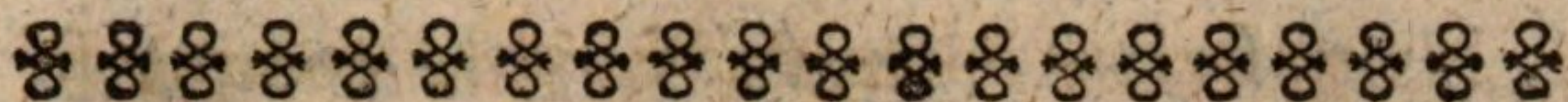
(~~~~~)

LETTRE XII.

Suivant le Connoissement ci-joint, il vous plaira, à l'arrivée du Capitaine Siemsen, de recevoir une Caisse Nr. 10. qu'il a à bord, & d'en suivre les ordres de Mr. — de Halle.

Nous sommes avec amitié &c.

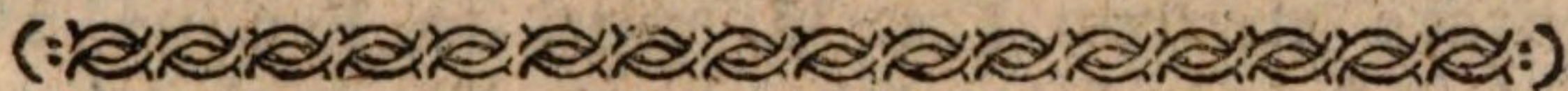
LET-



LETTRE XIII.

J'apprends sur la départ du Courier, que le Capitaine — de Lisbonne vient de mouiller à l'Embouchure de l'Elbe. Sitôt qu'il aura monté la rivière, je retirerai vos 50 rouleaux de tabac & en disposerai conformément à l'instruction que j'ai de vous.

Je suis avec considération &c.



LETTRE XIV.

Nous vous remettons ci joint par notre première de change:

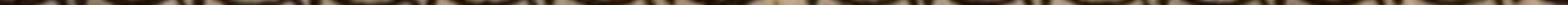
Rixdal 350. — en Louisd'or à 14 jours de vuë sur Mummie Feddersen.

Nous le lui avisons dans l'incluse, & ne doutons point qu'il ne fasse bon paiement. Si contre toute attente il demandoit du tems, vous pouvés lui en accorder, pour vûqu'il accepte la lettre. Nous le croions bon pour cette somme. Vous nous marquerés, s'il vous plait, pour combien nous en ferons en Argt. de banque.

B

Nous

Mr. — de — en agit fort mal avec nous. C'est en vain que nous nous sommes fatigués depuis le 10 Janvier 1754, à le prier de nous repondre. Il y a un an que nous en reçumes 3 bales de coton, & depuis ce tems là nous n'avons de lui ni Compte ni nouvelle. En rabattant ces 3 bales de coton, nous avons encore environ 600 M. argt. de Banque à prétendre de lui. Dites nous s'il vous plait, par quel moyen nous pourrions pour le mieux venir à la définition de cette affaire avec lui. Nous attendons votre jugement là dessus & sommes avec considération &c.



(Reponse à la précédente.)

J'ai bien reçu votre chère du 14 de ce mois.

J'ai procuré l'acceptation de la lettre de change de Rixdal 350 — en Louisd'or, que vous m'avez remise sur Mr. Feddersen. Il l'a accepté sans scrupule & je ne doute pas qu'il ne l'acquie de même en son tems. Après
payement

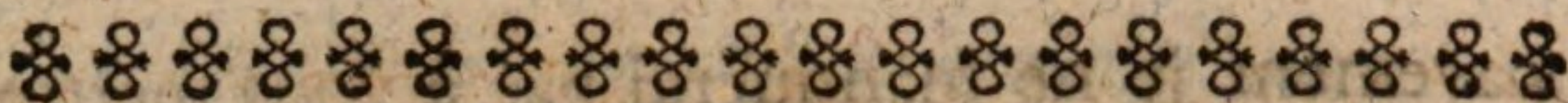
payement je ne manquerai pas à vous mettre à compte le montant en argt. de banque.

A la réception du compte courant la solde sera mise en Louisd'or, & votre compte se tiendra à l'avenir dans les mêmes espèces.

Je suis fort surpris que Mr. — en agisse si mal avec vous. Je n'ai pas grandes affaires avec lui, je sçais néanmoins qu'il a encore bon credit. Je suis presque forcé à croire que cette négligence vient plutôt de quelque dérèglement dans ses affaires que d'insolvabilité. C'en est cependant assés pour détruire la reputation d'un Négociant.

Le meilleur feroit de lui faire de vives remontrances; mais il pourroit prétexter n'avoir pas reçu les lettres. Pour mieux! tirés sur lui & passés la lettre à mon ordre; j'aurai soin de la lui faire présenter avec la lettre d'avis, & cela en toute sûreté. Ne croiës vous pas que ce soit le plus court chemin? A mon avis, c'est l'unique moïen pour finir avec lui.

J'attends votre resolution, & vous prie d'être assuré que je suis toujours prêt à vous servir, étant &c.



LETTRE XVI.

Je n'ai point de vos lettres depuis ma dernière du 8 de ce mois.

J'ai encaissé les 350 Rixdaler en Louisd'or que vous m'avez remis sur Mumme Feddersen & vous ai credité, à 10 M. 8 S. pour M. 735 argt. de banque.

Je n'ai autre chose à vous dire si non que je serai toujours &c.



LETTRE XVII.

J'ai reçu vos deux lettres, du 11 & du 15 de ce mois. Je suis ravi d'apprendre que vous aies conformément annoté les Rixdaler 100 que vous m'avez envoyé. J'aurois été bien plus charmé si vous y eussiez joint quelques centaines de Rixdaler de plus; de cette manière mes avances ne me rentreront jamais, si après des six mois d'attente, je ne reçois que 200 M. de banque. Combien d'années faudra t-il pour acquiter 2300 M. Argt. de banque? Reflexissés, je vous en prie.

Que faire néanmoins? Il faut que je me console

console avec d'autres; car, comme vous me le dites vous même, tous vos créanciers subissent le même sort. Vous avés des discussions avec Mr. Bartels, ainsi il ne paiera point la lettre de Change de Louisd'or 110 — que vous avés tiré sur lui. En voila assez: autant vaut que vous diriez; je ne puis on ne veut pas le payer, c'est pourquoi il m'a fermé la Caisse. Belle conclusion: n'est il pas vrai?

Ainsi, c'est à moi à qui vous vous adressiez; vous me priés de garder la lettre de change & me promettés de m'en envoyer la décharge: fort bien; comme elle m'a été remise, je veux bien y acquiescer; mais soyés assuré, que si l'argent ne rentre pas avant que les jours de grace soient écoulés, je ferai gagner à un Notaire les fraix d'un protest; ils rejailliront sur vous ainsi que tous les autres, & vous en ferés pour un affront que vous aurés bien mérité. Votre procédé n'est nullement celui d'un Négotiant regulier & raisonnable, & il ne convient pas à un homme de bien de négocier de l'argent d'autrui.

Les Louisd'or rabaisent; ils ne sont à présent qu'à 10 M. 7 S. & votre lettre sera échue à la huitaine. Si vous aviés déjà envoyé l'argent, vous auriés gagné plus d'un double intérêt au cours du change. Cependant vous ne pouviés prévoir ce rabais des espèces, &

quant à moi je ne scaurois vous bonifier la perte que vous y faites. Je ne vous fais mention de ceci, qu'afin d'éviter les plaintes que vous pourriés me faire à l'occasion du bas prix des Louisd'or.

Je ne vous ai parlé jusqu'ici que de la lettre de change errante; mais j'ai encore un mot à vous dire touchant mes prétensions personnelles.

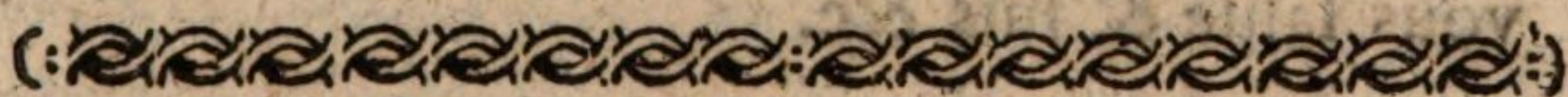
Je n'aime pas à importuner mes amis par la voie de la justice. J'ai longtems patience; vous l'avez assés pu voir, si vous convien- niés d'ailleurs qu'il faut être regulier à payer, quand on a fait acheter comptant. Pourriés vous bien me sçavoier mauvais gré, si je vous envoyois Sergens & Huissiers? Vous ne sçauriés y trouver à redire, si vous sçavés ce qui est juste. Préparés vous donc à m'envoyer par le premier ordinaire la plus grande partie de ce que vous me devés, à moins que vous ne vouliés que je fasse agir la justice pour le total. J'aimerois beaucoup mieux l'un que l'autre; mais ne m'étourdissés point de promesses, de protestations & de Gasconades, car tous ces détours ne servent à rien. Agissés en homme de bien, afin que je ne sois pas plus longtems en doute si je dois me dire &c.

LET-



LETTRE XVIII.

Ma lettre du dix du Courant vous a temoigné mon mécontentement au sujet de votre mauvaise façon d'agir. Vous promettiez de payer les M. 500 — contre l'assignation, & vous êtes encore à le faire. Vous vous absentes; Madame votre Epouse repond à ma lettre, me demande huit jours de délai, & promet de m'envoyer cette somme. Le tems est échu & point d'argent. Cela est il raisonnable? Vous abusés de ma bonne volonté, & me contraignés à emploier la voïe de la justice, malgré la repugnance que j'y sens. Je vous accorde un second délai de huit jours; servés vous en, car après il n'y aura plus de remède. Je ne suis plus d'humeur à attendre; je vous ai averti, c'est tout ceque vous pouvés prétendre de &c.



LETTRE XIX.

(Reponse.)

Quoique mon mari ne soit pas encore de retour; je ne sçauois vous laisser sans reponse à votre lettre du 28 Octobre.

Vous recevrez 450 Marcs dans la bourse ci jointe, & un ami de chés vous, vous payera les 50 Marcs qui manquent. Donnés moi avis, au casque cela ne se fasse point dans huit jours: je vous les ferai passer sans délai. Je suis reconnoissante à vos attentions & demeure à jamais &c.

(~~~~~)

LETTRE XX.

(*Reponse à la lettre XIX.*)

J'ai reçu, il y a aujourd'hui huit jours, votre lettre & les 450 Marcs. Quant aux autres 50 Marcs il ne s'est encore présenté personne pour les payer; il vous plaira donc me les envoyer par le premier ordinaire. Aussitôt après leur reception, je vous ferai passer l'assignation avec le reçu. Ce reste est peu de chose, c'est pourquoi je ferois bien aise que vous me le fassiez parvenir au plutôt. Je vous salue & suis &c.

(~~~~~)

LETTRE XXI.

Monsieur — m'a payé hier les 50 Marcs qui restoit; je lui ai remis l'assignation & vous envoie ci joint mon recepis. Je vous remercie du bon payement & demeure &c.

LET-



LETTRE XXII.

J'apprends avec joie par votre chère lettre du 29 du passé, que le Capitaine — Soit heureusement arrivé. J'espère que vous aurez déjà expédié la bale qu'il avoit à bord.

Vous recevrez à tems la décharge de ma traite de L.d'or 190 — sur Londres.

Je vous ai crédité de Mares 49. 8 S. pour le Compte que vous m'avez envoié des quatre Caisses No. 5 à 8.

Cijoint un billet de Lotterie, qu'il vous plaira me renvoyer après que vous l'aurez fait renouveler.

Votre assignation sur le Juif n'a pas encore été payée, Je ne sçai qu'en penser. Il m'a promis de payer sans faute lundi; j'attendrai ce tems. Comme il l'a acceptée, j'ai sûreté pour la prétension, au cas que je sois obligé de le faire assigner.

Messieurs A. & C. m'avisent qu'ils vont encore faire charger 3 bales pour mon Compte. Je les attends incessamment après l'arrivée du Capitaine. Il vous plaira d'honorer leur lettre d'une favorable acceptation, au cas qu'ils fassent traite sur vous.

Je vous saluc de coeur & suis à jamais &c.

B 5

LET-



LETTRE XXIII.

(Reponse)

Votre chère lettre du 5 de ce mois, m'est bien parvenue. Je viens d'expédier pour Lunebourg à l'adresse de Mr. Meyer la bale No. 5 qui se trouvoit sur le Vaisseau — ; je vous en souhaite bonne reception. Vous en apprendrés les fraix aussitôt que le Capitaine m'aura livré son Compte.

Vous me ferés parvenir en son tems la d'charge de la traite du Sr. B.

J'apprends avec plaisir que vous m'aiés crédité conformément pour le montant du Compte que je vous ai envoyé.

Je vous renvoye ci joint le billet de Lotterrie No. 575 que j'ai fait renouveler pour la quatriéme classe. Je vous ai débité de 17 M. de banque pour les fraix de 20 M. Courant à $17\frac{1}{2}$ pour Cent. Je serois charmé de pouvoir vous feliciter d'un gain considerable.

Je recommande à vos soins mon assignation sur le Juif Amichel. Je pense qu'il payera sans difficulté. Il est bon qu'il ait signé l'acceptation. Je n'ai point encore reçu de facture de l'ami de Londres au sujet des 3 bales spécifiées. J'ai fais note d'accepter leur traite après la reception des susdites.

Adieu. Je suis &c.

LET-



LETTRE XXIV.

Les mauvaises nouvelles arrivent toujours trop tôt, cequ'on ne sçauroit guères ou jamais dire des bonnes. Je doute fort que vous puissiez lire cette lettre sans vous laisser aller à un sentiment qui aura quelque chose de la surprise. Je ne me suis au moins jamais trouvé dans le cas d'en faire l'expérience, vû-que j'en'ai jamais eu le bonheur de gagner comme vous vingt mille Mars par votre billet No 575. Je vous en félicite de tout mon coeur. Que le ciel benisse la jouissance du bien dont il vient de vous combler!

Les payemens se feront dans quinze jours. Ecrivés moi au plutôt comment je dois me comporter, & quel est le Don que vous destinés aux Orphelins dont la main a été si heureuse pour vous. Quant aux autres petits fraix, je les aquiterai comme je le jugerai pour le mieux.

Adieu. Soyés toujours heureux, afinque j'aye toujours le plaisir de vous donner d'agréables nouvelles. Je suis à jamais &c.



LETTRE XXV.

Je vois avec plaisir dans votre agréable lettre du 10 de ce mois, que vous m'aies crédité du montant du compte que je vous ai envoyé.

Vous aurés reçu depuis ce tems là les quatre tonneaux de Caffé. Aussitôt que le Capitaine Land m'aura remis les 8 sacs de coton, je les ferai partir pour Lunebourg & vous en aviserés l'expédition.

Il n'y a dans le commerce aucun changement qui mérite votre attention. L'incertitude où l'on se trouve si nous aurons la paix ou la guerre, fait que les prix ne diminuent ni ne haussent. La spécification ci jointe vous apprendra le prix des marchandises.

L'argent que vous m'avés remis m'est bien rentré. Quatre Louis ne se sont point trouvés de poids, je les ai tous changés, & vous ai bonifié du montant de la manière suivante, scavoir &c.

Je vous envoie ci joint & conformément à vos ordres l'extrait de votre compte courant. Je vous ai débité à nouveau, de Marcs 25. 10 S. qui me reviennent encore. Après
l'avoir

l'avoir trouvé juste il vous plaira d'en faire de même, & d'en folder le compte de cette année.

Je vous prie de continuer à m'honorer de vos ordres. Je m'en rendrai de plus en plus digne par les soins infatigables que j'aurai pour vos intérêts.

Je vous envoie par le chariot d'aujourd'hui un baril contenant 600 d'huîtres hors d'écailles. Je souhaite qu'elles arrivent à bon port, & que vous les mangiées en bonne santé avec votre chère famille, en vous re-souvenant de votre tréshumble serviteur.

Je me recommande à votre chère amitié, vous souhaite de bonnes fêtes & suis avec considération &c.

(~~~~~:)

LETTRE XXVI.

(Reponse)

J'ai bien reçu votre chère lettre du 19 de ce mois, mais vous ne me donnés aucun avis si vous avés expédié mes 6 sacs de coton; j'ose néanmoins espérer que cela sera fait.

J'ai noté conformément avec vous les espèces changées. Le compte que vous m'avés
envoyé

envoyé s'est trouvé juste , & je vous ai crédité de nouveau de Marcs 25. 10 S. Je me ferai un plaisir de vous continuer mes ordres en tout cequi se présentera.

Le Baril d'huitres dont vous m'avez fait don, m'est bien parvenu & les huitres se sont trouvées très fraîches. Je m'en suis regalé avec ma famille, & nous avons bu à la santé du bienfaiteur. Nous vous sommes unanimement obligés du Cadeau , & j'aurai soin de vous témoigner aux premiers jours ma reconnaissance.

Je vous remercie des bons souhaits que vous m'avez faits à l'occasion des Fêtes que nous venons de passer heureusement sous l'appui du Seigneur ; à l'occasion de ce renouvellement d'année, je vous souhaite & à votre chère famille tout ceque vous pourriés vous souhaiter vous mêmes. Que le ciel benisse toutes vos entreprises. Je suis &c.

(~~~~~)

LETTRE XXVII.

Vous nous priés dans votre lettre du 14 Novembre, d'acheter de rechef de vous, quelques tonneaux de grosse toile à voile. Relifés, s'il vous plaît, notre dernière du

15 Avril, & il vous sera aisé de deviner notre reponse. Nous vous y marquions:

„ Que comme vous êtes une de nos an-
 „ ciennes connoissances, nous serions char-
 „ més de vous faire jouir de quelques
 „ avantages préférablement à tout autre.
 „ Mais vûque les marchandises que nous
 „ avons achetées dernièrement de vous,
 „ ne repondoient nullement à nos espéran-
 „ ces & que d'autres nous ont beaucoup
 „ mieuz servis, nous nous voyons obligés
 „ à rompre notre correspondance. Nous
 „ n'aimons pas à nous chicaner avec nos
 „ amis; mais aussi aimons nous qu'on nous
 „ serve avec réalité, autrement nous
 „ nous adressons à d'autres &c.

C'est ceque nous vous écrivîmes pour lors;
 & notre resolution n'a point changée; & afin
 d'éviter des ports de lettres inutiles, nous
 vous le repetons ici & sommes &c.

(~~~~~)

LETTRE XXVIII.

Vous me marqués que vous ne pouvés ac-
 cepter les tonneaux No. 70 & 71, qu'à
 3 M. 10 S & vous vous referés au prescrit
 de Mrs. A. & Z.

J'ai

J'ai écrit à ces amis , qu'il n'étoit point possible d'acheter du fil à ce prix ; s'ils ne veulent pas m'en payer 3 M. 13 S. & même croire que ce n'est que par amitié que je le leur passe à ce prix, je garderai les marchandises. Voilà ce que leurai marqué. Ils me repondent que je n'ai qu'à en hâter l'expédition & qu'ils vous ont déjà donné leurs ordres pour le payement. Que me reste t'il à faire ?

C'est à vous à faire attention , que je vous ai écrit de ne point faire partir le fil , à moins qu'on n'en voulut payer M. 3. 13 S. du paquet. Vous êtes neutre dans cette affaire, & devez observer aussi fidelement mes ordres que ceux des amis de Londres , vûque vous avés les mêmes avantages avec moi. Pour l'avenir je vous prie de faire attention une fois pour tout que ce n'est pas à vous de disposer à votre gré de mon bien.

Si vous aviez voulu en agir prudemment, vous auriez dû écrire à Londres pour prendre instruction des prix , & m'en donner avis au cas qu'ils ne fussent point conformes aux miens ; d'autant plus qu'il ne vous convient point de hasarder mes marchandises. Mais supposé que vous aies en main ma propre lettre à Mrs. A. & Z. & que vous y vissiez que je sois tombé d'accord avec eux pour 3M. 10S. vous n'auriez néanmoins rien à risquer. Le
mieux

mieux que vous puissiez faire, c'est de travailler aussi peu au désavantage de l'un qu'à l'avantage de l'autre.

Je ne suis nullement obligé à livrer le fil au prix marqué; tout ce que j'ai fait, n'a été que par amitié, & j'y perds moi même environ 400 Marcs. Je ne sçai quoi dire: deux personnes suffisent dans un marché, une tiers personne y est de trop; mais voulés vous faire le courtier, je vous payerai votre courtage; & ce sera à vous d'avoir l'oeil à mes intérêts dans la vente.

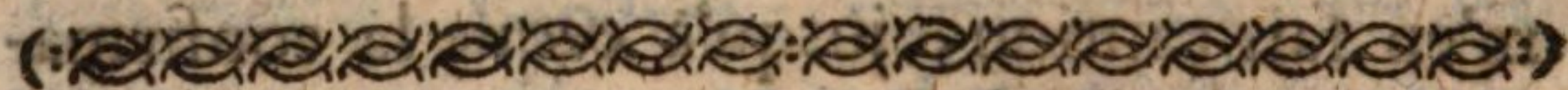
Pour les dix paquets qui manquent, je m'en fais caution, jusqu'à ce que la confirmation en vienne de Londres. Vous pouvés me rabattre cela, d'autant plus facilement, étant disposé à laisser 100, ou 200 M. en dépôt, jusqu'à livraison entière. S'il vous faut d'autres ordres plus ultérieurs, demandés les à qui conviendra.

Selon mon compte, il me revient encore 740 Marcs. J'en ai tiré aujourd'hui sur vous:

600 M. de Banque à 15 jours de vuë à l'ordre de —. Il vous plaira de me marquer si vous voulés honorer ma traite, & vous me ferés un sensible plaisir si vous y acquiescés.

J'observerai ceque vous me dites des traittes en forme. Les billets de banque sont fort recherchés pour le present. Mes chalands me tourmentent quelque fois, pour que je leur donne des lettres de change & me promettent de les garder 8 jours. Il me faut de l'argent Comptant pour faire chaque jour des achats. Que faire donc? C'est une honte qu'on tienne si peu sa parole; mais je sçaurai à l'avenir me garder de telles gens.

Conservés moi votre amitié; je ferai mes efforts pour la mériter & pour oser me dire en effet &c.



LETTRE XXIX.

J'ai ignoré jusqu'à ce jour ceque vous m'avez avisé par votre chère lettre du 28 du passé, d'avoir écrit à Mrs. A. & Z. touchant les 2 tonneaux de fil No. 70 & 71, & d'ailleurs cela ne suffit pas à me convaincre de la légitimité de votre demande à un tel point que de changer la résolution déjà prise, à moins que les amis déjà connus ne me chargent de vous payer les 3 M. 13 S. que vous demandés.

Je ne sçauois tirer de toutes vos lettres, la Conséquence que vous en tirés: sçavoir,
que

que je ne devois point faire partir votre fil au dessous de 3 M. 13 S. le paquet. Vous me dites le contraire dans votre lettre du 15 fevrier; Je ne puis promettre généralement le fil à ce prix, néanmoins c'est une affaire qu'il faut vuider avec ces amis. Je conclus de là que les prix ne regardoient que les amis de Londres; ce qui est censé tel. C'est pourquoi je ne puis vous payer plus qu'ils ne m'ont ordonné.

Outre cela vous me considérés comme neutre dans cette affaire & comme tenu à observer aussi fidelement vos ordres que ceux de Mrs. A. & Z. Quant à moi je trouve une grande différence entre Marchand & Chaland; ce dernier n'est aucunement obligé de recevoir & de payer à bonne volonté du premier. Ainsi comme vos chalands ne peuvent point vous faire immédiatement le payement & que je suis en cela comme chargé de leur procuration, aussi suis je plus obligé d'obéir à leurs ordres qu'aux vôtres. Tout Négociant raisonnable dira que j'ai raison, à moins que je ne voulusse me rendre responsable au plus haut point.

Ceque vous ensuivés, refute enfin tout ceque vous vouliés dabord me soutenir; Mais supposé que vous aiés en main ma propre lettre à Mrs. A. & Z., & que vous y vissies
 C 2 *que*

que je sois tombé d'accord avec eux pour 3 M. 10 S. vous n'aurez néanmoins rien à risquer. Cela m'apprend que vous avez acquiescé aux prix qu'on vous demande, & je vous les ai payé tels. Toutes discussions tombent donc dès ce moment, & je ne vois point à quoi aboutissent toutes ces lettres de part & d'autre. Ou, croyez vous peut être que je vous payerai plus que Mrs. A. & Z. ne vous doivent, pour m'attirer des différens, qui ne peuvent manquer que de s'en suivre quoique vous me disiez que *je n'aurois néanmoins rien à risquer.*

Enfin, pour éviter tout préambule, je vous avise que tous les tonneaux que vous m'avez envoyé jusqu'à présent sont partis pour Londres. Il n'y a donc plus de remède; il faut que vous attendiez qu'ils soient arrivés à leur destinée, & que Mrs. A. & Z. me marquent ce que le fil vaut au delà du prix convenu & combien il me reste à vous payer. Que la somme soit grande ou petite, vous n'aurez pas besoin d'attendre après. Et ainsi je n'ai ni avantage à en espérer ni perte à appréhender. Je ne prétends point de courtage de vous; & quand vous voudriez même m'emploier comme courtier, je ne ferois jamais que ce qui est honnête & juste. L'amour du gain ne doit pas nous porter à faire paroître noir ce qui est blanc.

Je

Je vous ai suffisamment notifié dans ma précédente, cequi vous revient encore.

Vous passés des lettres de change sous la promesse qu'on vous fait de les garder huit jours; mais on n'observe guères cette condition, car la plus part ont été présentées avant la reception des lettres d'avis, & plusieurs des possesseurs des dites sont assés injustes, que de menacer d'abord d'un protest. Mon but est d'agir toujours avec équité dans toutes mes affaires, cequi fait que je n'ai aucune mauvaise suite à apprehendar, & ainsi votre dernière de change de M. 600 à l'ordre de — a été protestée. Vous verrés par le protest combien peu on se régle à vos conditions, aiant prié le possesseur: *qu'il gardât la lettre de change, jusqu'à ceque j'eusse reponse de vous.*

Outre le tonneau No. 72. il en manque encore un de 300 pacquets de 7 à 8 livres, que je vous prie d'expédier au plutôt. Soit que l'amitié ou le devoir vous porte à livrer ce tonneau, soyés persuadé, qu'en agissant amicalement avec Mrs. A. & Z., vous les inciterés à vous donner de plus fortes commissions. Ces Amis ne regardent point à une bagatelle prés, lorsque la marchandise est bonne, ainsi aïés soin de livrer au plutôt possible les 2 tonneaux mentionnés, & soyés certain que vous n'aurez point lieu de vous plaindre d'eux à l'avenir. Je vous salue & suis &c.

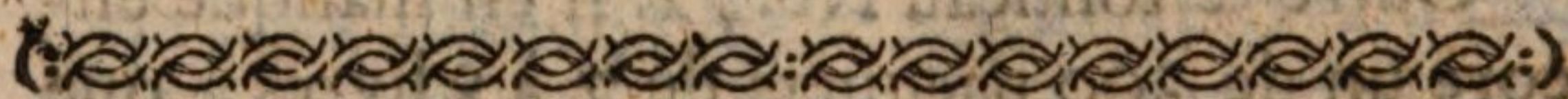


LETTRE XXX.

La présente vous sera remise, s'il plait à Dieu, par Chrétien Roose Capitaine de mon navire Frideric Cinq. Je prends la liberté de le recommander entièrement à votre bienveillance & vous prie de l'aider de vos conseils.

Comme le vent lui est très favorable, il mettra aujourd'hui à la voile. Que Dieu le Conduise!

Je vous écrirai plus au long par le Courier de lundi prochain. Je me recommande à votre amitié, vous priant d'être persuadé que je ne cesserai jamais d'être &c.



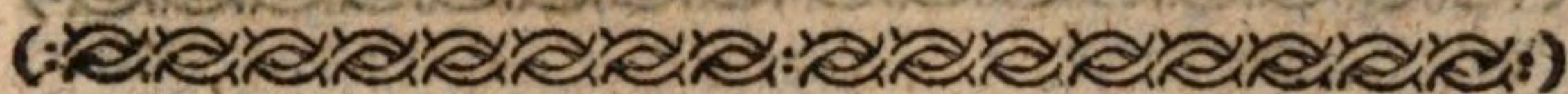
LETTRE XXXI.

(Reponse.)

J'ai une agréable nouvelle à vous donner. Votre Capitaine vient d'entrer dans ce port, après un voyage des plus courts & des plus heureux. Il m'a remis votre lettre; je l'assisterai en tout & ferai mes efforts pour lui procurer une bonne Cargaïson aussitôt qu'il aura déchargé son navire.

Comme

Comme le courier va partir, le tems ne me permet point de vous en dire davantage. Au reste soyés plus que persuadé de l'amitié & de la sincérité avec lesquelles j'ai l'honneur d'être &c.



LETTRÈ XXXII.

Comme votre Capitaine Roose a appareillé & qu'il compte de partir aujourd'hui, je vous envoie ci joint le connoissement de sa Cargaïson, dont le rapport va à 7500 M. Je pense que vous en serés parfaitement satisfait.

Le transport pour Gènes auroit été plus profitable; mais comme il appréhendoit la rognure, il a jugé qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre pour cette fois que de s'en retourner chés lui. Dieu veuille le conduire à bon port!

J'ai encaissé une grande partie des fraix de la Cargaïson pour ici, lesquels je vous remettrai par l'ordinaire d'après demain. Vous recevrés de même le restant aussitôt qu'il sera rentré, & j'aurai soin d'y joindre le compte.

J'ai passé au Capitaine la somme de — ; il vous en rendra Compte & son reçu vous parviendra par le courier.

28 9119 10



LETTER XXII

de nos vêtements.

vous faire un certain nombre de lois.

tems sec ou dans un tems humide.

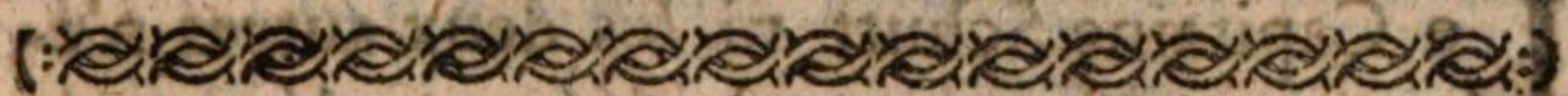
Urbere

42

Les gros vins sont plus abondants que les vins de *Côtes* & d'*Entredeux Mers* de mi-qualité & que les autres vins légers. On compte que la quantité des vins rouges va cette année à $\frac{1}{4}$ de moins que l'année dernière, & que les vins blancs vont à $\frac{1}{8}$ de plus.

Une partie des vins du haut *Medoc* ont été achetés 40 à 45. Les prix des vins blancs ont été mis à *Blaye* & à *Bourg* à 34 jusqu'à 35, sur la lie. Il n'y pas apparence que les vins légers & de médiocre qualité baissent de prix, mais les gros vins pourroient bien tomber de quelque chose.

Je me trouve un des plus forts Marchands de vin, de sorte vous ne sçauriez avoir les vins de quelque cru que ce soit, à meilleur prix que chés moi. Honorés moi de vos ordres; je les attends & suis avec les sentimens les plus distingués &c.



LETTRE XXXIV.

Votre chère lettre du 27 du passé m'avise que vous avez reçu ma lettre de change de Rixdaler 100 —; je compte que le paiement vous fera déjà rentré.

Voilà quelques jours de dégel qui rendront bientôt les rivières navigables : j'attends pour lors par le premier navire mes 20 barils de Sirop & 4 barils de Garence.

Messieurs — ont fait charger au Capitaine un tonneau d'Indigo pour mon compte, que vous aurés la bonté de m'expédier par terre aussitôt qu'il sera arrivé. Quelques hauts que soient les fraix je souhaiterois l'avoir bientôt à ma disposition.

N'y a t'il encore rien d'arrivé des marchandises que d'autres capitaines ont à bord pour moi ? il seroit bien tems qu'elles le fussent, si je dois, les avoir pour la foire. Je suis avec amitié &c.

(~~~~~)

LETTRE XXXV.

Le Capitaine Schutt ni les deux autres n'étoient pas encore arrivés au départ de votre chère lettre du 4 de ce mois, ainsi il n'y a rien à espérer pour la foire.

Pourroit - on penser que Mrs. — out expressément choisi pour eux un vieux & mauvais batiment. Le tems nous apprendra bientôt ce qu'est devenu le Capitaine, ou s'il
a enfin

a enfin totalement fait naufrage. Informés vous exactement de lui, je vous en prie.

On a déjà accordé pour 10 Rixdaler avec les voituriers; c'est ce qu'on m'écrit. Les fraix sont grands, mais que faire? Expédiés seulement tout, à mesure qu'il arrivera; Quand il faut, il n'y a point d'autre remède.

Je vous renvoye la lettre de change sur Krüger, que j'ai prise sur mon compte; & vû qu'il ne l'a pas voulu accepter, je l'ai fait en sa place pour l'honneur du Tireur.

Je vous ai crédité pour le montant des fraix de M. 70. 4. S.

Donnés moi bientôt de bonnes nouvelles, & croyés que je suis avec toute l'amitié possible &c.

(~~~~~:~~~~~)

LETTRE XXXVI.

(Reponse aux deux précédentes.)

Le Courier qui va partir, me permet à peine de vous marquer que le Capitaine — vient d'arriver heureusement. Je vous l'écris à la hâte & ne repondrai que Dimanche à vos deux lettres du 5 & du 9 de ce mois. Je suis &c.

LET-



LETTRE XXXVII.

(Autre reponse.)

Je vous avisai Mercredi passé l'arrivée du Capitaine — & je vous annonce aujourd'hui celle du Capt. — je vous en félicite. Je n'ai point encore reçu les 5 tonneaux de Caffé, & les 2 tonneaux d'Indigo qu'il a à bord, j'y envoie chaque jour. Aussitôt qu'ils meferont remis, j'en hâterai l'expédition.

Les voituriers commencent à demander 11 Rixdaler, l'arrivée des vaisseaux les rend insolents; j'espère néanmoins d'accorder pour 10 Rixdaler. Je ferai de mon mieux & vous donnerai avis du précis.

Le Capitaine Schutt n'est pas encore ici; le vent est favorable. Peut être pourroit-il bientôt arriver, vûque les dernières lettres portent qu'il partoît de Lisbonne.

J'ai encaissé les 100 Rixdaler sur — & vous ai credité à compte, de M. 300.

Il n'y a pas encore parti de batimens pour Magdebourg. Vous recevrez par le premier vos 20 barils de Sirop & vos 4 barils de Garence. Je vous en aviserai ponctuellement le départ.

Je

Je vous remercie d'avoir accepté ma lettre de Rixdaler 400 sur Kruger & vous suis obligé pour vos peines.

Je vous salue & suis de Coeur &c.

P. S. Vous me rendrés un service d'ami, en me marquant fidèlement en quel état sont les affaires du Sr. B. & si on peut lui confier M. 2000.

(~~~~~)

LETTRE XXXVIII.

J'ai reçu le Connoissement des 3 Caisses No. 10. 11. & 12. que le Capitaine Danglade a chargées pour moi. Mais Ciel! A quoi me peut il servir? J'apprends en ce moment d'un Exprés de Boulogne, que ce capitaine a été poursuivi & canoné d'un Vaisseau de Guerre Anglois & que ne voyant plus moyen de se sauver, il avoit pris l'affreuse resolution de se jeter à pleine voile sur le sable proche des côtes de Boulogne.

Il échappa ainsi à son ennemi, mais son vaisseau s'entr'ouvrit sur le champ, & on ne sauvera la cargaison qu'avec beaucoup de peine & de fraix.

On

On y étoit déjà occupé au départ de l'Express. Je souhaite que le dommage ne soit pas tel qu'on l'apprehende. Je vous en dirai davantage avec le premier Courier. En attendant donnés en avis à votre assureur.

Je suis avec sincérité &c.



LETTRE XXXIX.

Vous avés inmanquablement reçu ma lettre du 9 de ce mois. Elle contenoit la nouvelle du malheur qui est arrivé au Capitaine Danglade. Nous avons appris depuis que toutes les marchandises étoient bien conditionnées & qu'il y en a peu d'endommagées. On ne sçait encore comment les faire parvenir ici sans risque, vûque les Anglois continuent à croiser sur nos vaisseaux.

Les Négotians d'ici qui s'y trouvent intéressés, se sont assemblés différentes fois pour délibérer sur les mesures qu'il y a à prendre en pareil cas. Dans la première assemblée on a choisi deux Deputés qui observeront en tout les intérêts de la Cargaison.

Les Frêteurs du vaisseau se sont présentés à la seconde conférence & ont demandé

12000

2000 Liv. de dédomagement. La plus part soutinrent qu'on ne pouvoit point aquiescer à cette demande, & le Capitaine fut accusé de n'avoir point fait son devoir &c. Les Frêteurs repliquèrent là dessus que le Capitaine étoit connu honnête homme; & qu'il pouvoit faire serment de n'avoir mis son navire sur le sable qu'au moment où le peril étoit extrême. Et vûque le vaisseau Anglois le poursuivoit si vivement, il n'en pouvoit tirer aucune autre conséquence, sinon que la guerre devoit être déclarée entre les deux puissances; de sorte que si l'on vouloit faire attention à toutes ces circonstances on ne pourroit rien imputer au Capitaine &c.

On resolut après une heure de conférence, que chacun écriroit à ses assureurs pour les instruire du fait & pour en demander leur sentiment.

Il vous plaira ainsi de lire cette lettre aux assureurs des 3 caisses & de me communiquer au plutôt possible leur sentiment, afinque j'en puisse faire part à qui conviendra & donner mon suffrage.

Je suis avec considération &c.

LET.



LETTRE XXXX.

Je me vois encore sans reponse à mes deux dernières du 9 & du 14 Décembre. J'attends avec impatience la resolution de l'assûreur, cequi fait que je vous écris cette troisième lettre, nonobstant que vous n'ayés point repondu aux deux autres.

Dans une conférence tenuë le 5 de ce mois, on a remis sur le tapis la question touchant la demande des 12000 Livres; les Frêteurs du vaisseau s'y trouvoient présents. Ils persistent fortement à y faire acquiescer, & ne veulent démordre de rien, à moins qu'un Arbître n'en décide en dernier ressort. Un assûreur proposa là dessus Mr — Célebre Juriconsulte & habile dans le Droit du négoce. L'assemblée acquiesça à la proposition, & il fut aussitôt conclu, qu'on lui présenteroit une note fidèle & détaillée du Naufrage outre la déclaration donnée par l'Amirauté de Boulogne. Les Frêteurs se sont beaucoup recriés là dessus, disants qu'ils ne pouvoient point attendre cette décision; on leur a dit pour toute reponse, que les deux partis devoient s'accommoder de ce que le droit decideroit.

Monsieur Borchert nous lut ensuite une lettre d'un de ses amis de Hambourg, lequel
lui

lui marque expressement que le sentiment de son Assûreur est qu'il n'entre dans aucun accommodement. D'autres Mrs. de l'assemblée assurèrent qu'on leur en a écrit tout autant; d'autres enfin qui n'ont point fait assûrer leurs marchandises, ne parurent point d'humeur à s'accommoder avec les Frêteurs.

Néanmoins la plus part fond'avis de poursuivre cette affaire en justice. Je suis le seul qui ne me soit encore déclaré pour rien, puisque j'attends vos instructions. Ecrivez moi donc sans délai, si vous ne l'avez pas déjà fait, afin que je sçache à quoi vous êtes resolu. On a tiré au sort pour choisir deux Deputés, qui ne serviront qu'au cas que la Justice s'en dût mêler, il nous est tombé à Mr. — & à moi: néanmoins soyés persuadé, qu'en qualité de membre impartial, je ménagerai en tout vos intérêts.

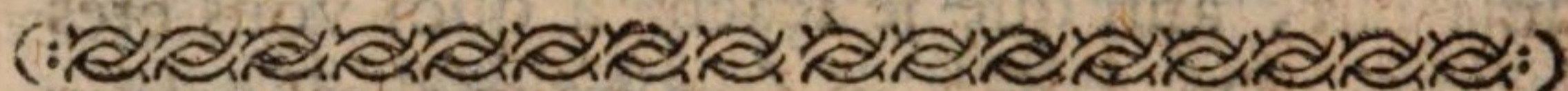
Les 3 Caisses No. 10. 11 & 12. sont encore avec le reste de la cargaison chés Mr. Breton à Boulogne, vûqu'on ne peut rien expédier par eau à cause des Pirateries Angloises. Mais il vient d'être ordonné, qu'on envoyât ici toutes ces marchandises par terre. Le Receveur général de la Douanne nous a defraîé de tous les Péages du pays. J'ecrirai aujourd'hui moi même à Mr. Breton, d'en hâter l'envoi.

D

Sitôt

Sitôt que cette affaire sera décidée, je vous en donnerai avis & vous remettrai les comptes du transport & des fraix. Mais ces papiers ne contiendront que le Compte de Mrs. les Deputés qui partageront tous les fraix & dépens, & en chargeront un chacun Conformement à la valeur de ses Marchandises. Y a-t-il autre chose, écrivés moi ceque vous souhaitez. Hâtes vous, s'il vous plait, de me repondre.

Soyés vivement assuré que personne n'est plus que moi &c.



LETTRE XXXXI.

(Reponse aux Lettres XXXVIII & XXXIX.)

J'ai bien reçu vos deux lettres du 9 & du 14 Decembre.

J'apprens par la première le malheur qui est arrivé au Capitaine Danglade, qui voulant échapper à la poursuite de son eunemi, à brisé son navire sur le sable. Votre seconde lettre me confirme cette triste nouvelle; néanmoins est elle plus consolante, puisque vous m'y apprenés que les marchandises ont été sauvées & qu'il n'y en a que très peu d'endommagées.

Graces

Graces au Ciel, que la part que j'y ai se trouve en sûreté; je suis cependant à plaindre de ne pouvoir tirer aucun intérêt de mon capital & d'y avoir plus à perdre qu'à gagner. Mais quoi faire, il faut que je m'en accommode. Tout Négociant qui expose ses biens à la merci des flots, doit s'attendre à de pareils revers, & s'ils arrivent, il est de sa raison de les souffrir avec patience.

J'ai fait lecture de vos deux lettres à mon Assûreur. Il est du sentiment de suivre la pluralité, n'étant pas d'humeur à s'embarquer dans des embarras. Il m'a cependant prié de vous recommander ses intérêts; & je ne doute point que vous ne le fassiez. Je lui ai proposé de me payer la somme de l'assurance, & que par contre je lui céderois les 3 Caisses; si je m'accommode ainsi avec lui, je vous l'aviserai, & vous n'aurez pour lors que ses ordres à suivre.

La pretension des Frêteurs du vaisseau est à mon avis fort injuste. Le Capitaine n'auroit pas dû être assés imprudent que de jeter son vaisseau sur le sable, puisqu'il ne pouvoit manquer que d'y échouer. Supposons qu'il eut été pris des Anglois, on auroit toujours pu reclamer les effets neutres; & de cette façon, les marchandises auroient été chargées de bien moins de fraix, qu'elles ne le seront,

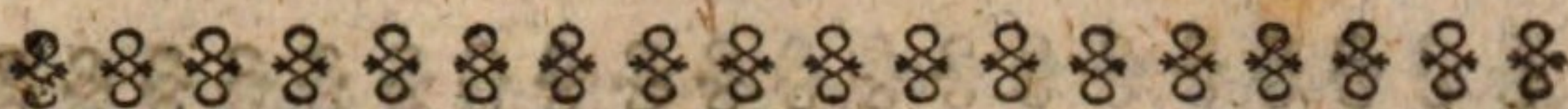
si on acquiesce à la demande des Frêteurs, & de plus, la cargaison n'auroit nullement été endommagée.

Après tout, il n'est pas possible qu'on accorde la demande des 12000 livres, puisque le Capitaine n'a pas achevé sa Course, & l'eût-il même achevée, il n'auroit néanmoins que le transport à prétendre. A en juger à la rigueur, il ne revient aux Frêteurs que la moitié ou les deux tiers des fraix, à évaluer selon le trajet que le capitaine a fait vers le port où il étoit destiné. Voilà tout ce qu'ils ont droit de prétendre. Le capitaine n'a suivi que son caprice; les Cargadeurs ne lui avoient point conseillé d'en agir de la sorte, aussi n'a t'il aucun droit de prétendre à sa bonne volonté que les intéressés le dédomagent de sa bevue.

J'ose croire que vous pourrés tirer profit de ces raisons, en les représentant en tems & lieu. Du moins doit-il être libre à un chacun de dire son sentiment & de se justifier avant que condamnation soit portée.

Adieu: marqués moi, cequi se passera & croiës que je suis véritablement &c.

LET-



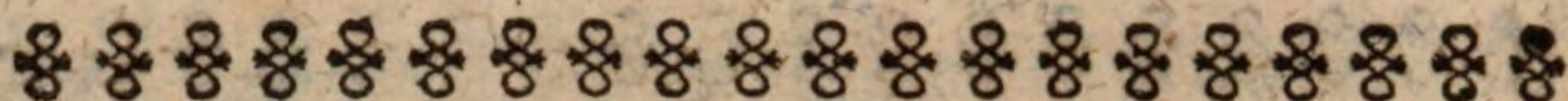
LETTRE XXXXII.

Je me vois enfin après bien des années de travail à même de borner mes désirs sur les biens temporels. Je suis résolu à passer en repos le reste de mes jours, & à jouir du fruit de mes travaux.

Monsieur Lange a pris tout mon négoce tant en marchandises qu'en dettes actives. Je le lui ai cédé à un prix raisonnable. Il m'a servi fidèlement pendant huit ans, & m'a donné des preuves authentiques de sa capacité & de sa probité; il a outre cela des fonds plus que suffisans, de sorte que je puis en toute sûreté le recommander à tous mes amis. Daignés l'honorer de votre amitié, il la mérite à tous égards.

Je finis par celle-ci notre correspondance, dont le souvenir me sera toujours cher. L'amitié que vous m'avez témoignée jusqu'à ce jour m'oblige à la plus sensible reconnoissance; je vous prie de me la Continuer.

Je compte, si Dieu m'en fait la grace, d'aller voir l'année prochaine tous mes anciens amis; je mettrai pié à terre chés vous. Ma joie sera complète, si je puis vous trouver en bonne santé & vous assurer de bouche que je suis encore &c.



LETTRE XXXIII.

Vous verrés par l'incluse de Monsieur Heldevir, que je me suis approprié tout son négoce contre argent comptant, & qu'outre cela je me trouve en état d'augmenter de beaucoup mon magasin & de servir un chacun à souhait.

Je me flatte que vous m'honorérés de l'amitié que vous temoignés à Mr. Heldevir. Je donnerai tous mes soins à vous servir avec réalité & à vous faire voir le plus grand Zèle pour vos intérêts. Toutes les affaires se continueront sur le même pié. Les huit années que j'ai consacré dans ce commerce m'ont acquises les connoissances nécessaires pour tout cequi peut s'y présenter. Honorés moi de vos ordres; je puis vous faire jouir des plus grands avantages dans les prix. On se trouve ici peu pourvu de marchandises & les commissions sont fortes. Il est encore tems de faire des achats. Si vous le souhaités je vous ferai des avances pour deux mois à $\frac{1}{2}$ pour Cent d'interêt, & saisirai toutes les occasions pour animer notre correspondance.

Si vous voulés m'envoyer de vos marchandises en commission, j'observerai vos intérêts dans la vente, & vous me payerés ma provision
à $1\frac{1}{2}$

à $1\frac{1}{2}$ pour Cent ; j'aurai soin de choisir mes
chalands, & hâterai les remises.

Il y auroit pour le présent une partie de
laine à vendre avec avantage. Il se trouve
actuellement une disette d'Amidon. Le peu
qui s'en trouve se vend à —. Les Douves
sont fort recherchées, j'ai vuider hier mon
magasin de — si vous voulés m'en envoyer
une partie pour épreuve, la vente s'en pourra
faire à votre satisfaction.

La spécification ci jointe des prix des mar-
chandises vous donnera un plus ample éclair-
cissement.

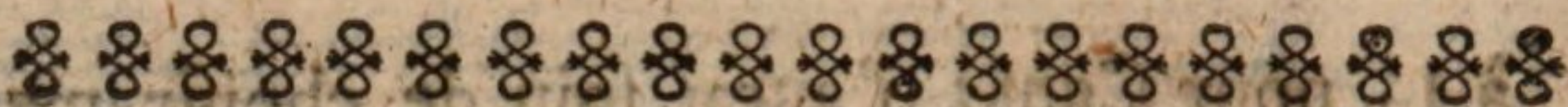
Adieu, Monsieur, je me recommande à
votre amitié. Commandés moi hardiment ;
je m'emploierai en toutes occasions à vous
bien servir. Je suis &c.

(:~~~~~:)

LETTRE XXXXIV.

Je vous envoie par incluse de Mr. Verver
Rixd. 43. 8 gr. Vous aurés la bonté d'en
solder mon compte.

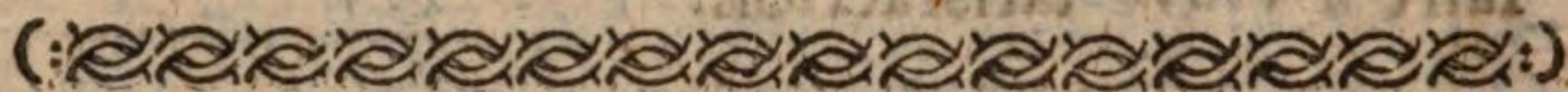
Je vous suis obligé pour vos bons offices
ainsi que pour les avances qu'il vous a plu
me faire, & suis sans reserve &c.



LETTRE XXXV.

(Reponse)

Nous avons reçu les Rixd. 43. 8 gr. que vous nous avés envoyé & en avons soldé votre compte. Nous vous remercions du prompt payement. Continués à nous homorer de vos ordres & croyés que nous sommes &c.



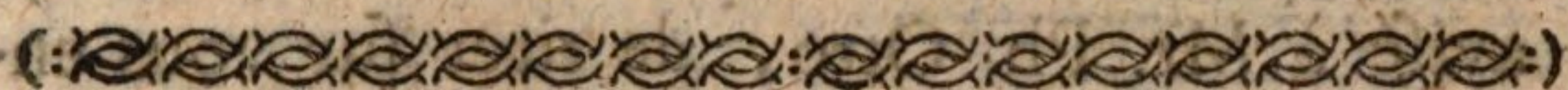
LETTRE XXXVI.

Monsieur Oelckers est arrivé chés moi bien portant. Vous n'aurez point pris en mauvaise part ses frequentes visites. Je vous remercie de toutes les politesses que vous lui avés faites & de toutes les amitiés que vous lui avés temoignées.

Il m'a dit que le Courtier parloit de M. 30. je pense que c'est trop, & que ce seroit à l'Assûreur à payer les fraix de visitation. Ai-je tort? Payés lui cequi fera juste & m'en donnés avis. On sçait que les Assûreurs tels que Mr. Meyer ramassent tant qu'ils peuvent, mais qu'ils n'aiment point à déboursier. Je ne prétends pas qu'on me serve pour rien. Mais il ne faut pas donner trop à de tels gens, autrement ils s'en font une Coutume.

Le

La dernière lettre d'Amsterdam n'est guères Consolante. L'évaluation à valeur intrinsèque m'est des plus désavantageuses. J'y ai repondu aujourd'hui & ne puis mieux faire que d'en attendre patiemment le succès. Je suis &c.



LETTRE XXXXVII.

J'ai reçu vos chères lettres du 5, du 10 & du 17 courant; j'ai observé le contenu & annoté le tout conformément.

Je vous remets par cette première de change sur — Rixd. 850 — à 4 semaines de cette date. Procurés vous en le payement & me passés le montant à compte.

Je vous avois promi une plus forte remise & l'aurois volontiers fait, mais il m'a été impossible. La foire a été des plus mauvaises, & je n'y ai encaissé qu'une très petite partie de dettes. Je n'ai pu faire autrement, quoiqu'il m'en coute de ne pouvoir tenir ma parole. Vous m'obligerés infiniment, si vous voulés encore patienter quelques mois. Je ferai mon possible pour acquiter toute la dette. Demandez quelles assurances il vous plaira; je vous passerai des lettres de change sur moi, ou bien

commandés, je suis prêt à tout. Je me suis bien résolu de ne jamais laisser monter mon Compte aussi haut.

J'ai encore une demande à vous faire, & j'ose espérer que vous aurés assés d'amitié pour moi, pour ne me la pas refuser. J'ai déjà avisé à Mr. Ph. Otto, de tirer sur vous environ 2500 M. de banque pour mon comte. Combien ne souffriroient point mon honneur & ma reputation, si vous veniés à lui renvoyer ses lettres. D'ici à ce temslà, j'aurai presque entièrement acquité ma dette. Je fais trop de fond sur votre amitié pour ne pas croire que vous voudrés bien accepter encore cette traite, je vous en promets pour sûr l'acquit avant l'échéance.

Si à l'avenir vous ne vous trouviés plus d'humeur de faire des débours pour moi, je m'y conformerai. J'ai joui si longtems de l'honneur de votre connoissance, qu'il me seroit bien sensible de la perdre. Ne songés plus, je vous prie, à ma négligence passée, je vous promets qu'à l'avenir vous n'aurés plus lieu de vous plaindre de moi. Vous en avés eu des sujets jusqu'ici, quoique les grands biens dont le ciel vous a comblé de préférence à tant d'autres, font qu'une telle avance ne sauroit vous être à charge.

Con-

Continués moi l'honneur de votre amitié; vous ne trouverez en moi ni fausseté; ni ingratitude; & quand même vous me refuseriez de faire désormais des débours pour moi, cela ne m'empêchera point de vous adresser mes marchandises. Vous m'êtes trop cher, & notre correspondance est de trop longue date pour la rompre. Faites moi l'amitié de m'honorer d'une réponse favorable. Je suis, en attendant, avec l'estime la plus parfaite &c.

(~~~~~)

LETTRE XXXXVIII.

(Reponse)

J'ai reçu votre lettre du 28 Janvier; la lettre de change de R. 850 — Argent de banque sur Jacques Bartels, que vous y avés jointe a été acceptée. Aussitôt qu'elle sera payée, je vous passerai l'acquit à compte, de M. 2550 de banque.

Vous ne sçauriez délaprouver que je prenne toutes les précautions nécessaires dans la confusion actuelle du commerce, qui tombe de jour en jour, & qui se trouve accablé de Gabelles & d'Impôts, outre cequ'il faut payer pour les chevaux &c.; on ne voit de tous côtés que banqueroutes. Pourrois-je bien regarder d'un oeil indifférent toutes ces révolutions,

lutions, sans chercher à mettre mon bien à l'abri? On n'aime certainement pas à perdre par imprudence ce qu'on a acquis par tant de soins & de travaux.

Vous avoués vous même, de n'avoir pas toujours satisfait à votre promesse; je crois bien que vous ne l'avez pas fait à dessein, & que ce n'est que par faute des remises qui ne vous sont pas rentrées; votre probité me le persuade; mais de semblables débiteurs peu exacts peuvent bien vous mettre hors d'état de me satisfaire; & quoique cela arrive contre votre volonté, je n'en serois pas moins la dupe.

Monsieur Otto doit tirer sur moi aux environs de 2500 Marcs pour votre compte, & vous me priés d'accepter sa traite pour soutenir votre réputation. Je n'ai encore jamais eu dessein d'affoiblir votre crédit. Je sçai combien cela est préjudiciable à un Négociant, car sans crédit, il est comme un Corps sans ame.

Vous me permettrés cependant de faire quelques remarques sur cette traite. Mr Otto ne vous a pas envoyé de marchandises, & il a néanmoins des prétensions sur vous. Est-ce pour des marchandises qu'il vous a envoyé il y a du tems; c'est un signe que vous les avés achetées à terme. En ce cas vous les avés payées cher, & vous ne sçauriés les vendre

dre avec profit à d'autres marchands. Mais est - ce que vous aiés tiré sur cet ami & qu'à l'échéance vous lui faites tirer le paiement sur moi, c'est un double change qui devient cher, on y consomme beaucoup de provisions & de grands intérêts, & c'est à la longue un chemin qui conduit à la perte.

Vous pouvés voir que j'en ai bien agi en ami avec vous, puisque je vous ai fait expédier toutes vos marchandises, que j'aurois très aisément pû retenir ici en hypothèque; Je ne l'ai point fait; je sçai qu'un marchand ne peut rien faire sans marchandises. Agissés en aussi franchement que moi & je n'aurai point lieu de me plaindre de vous.

Je fais cas de votre connoissance & continuerai avec plaisir notre correspondance, si cela se peut faire avec satisfaction. J'appréhende pour vos débiteurs, il leur est fort facile de vous mettre hors d'état à me tenir votre promesse. Me pourriés vous donner quelques bonnes assurances par hipotèque, je ne continuerois qu'avec plus de tranquillité à faire des affaires avec vous. Faites moi part de votre sentiment, pour peu qu'il puisse servir à ma tranquillité, soyés persuadé que je saisirai les plus courts moiens à vous favoriser, faites fond sur cela & croyés que je suis avec les sentimens de la plus sincère amitié &c.

LET-



LETTRE IXL.

Vous aurés immanquablement reçu notre lettre du 6 Courant par la quelle nous vous avisions l'envoi des 2 Caisses No. 10 & 15.

Nous avons reçu depuis, les deux vôtres du 1 & du 5. par lesquelles nous voyons que vous avés fait embarquer différentes marchandises. Nous vous avons crédité à teneur de votre compte de M. 106. pour les fraix que vous en avés eu.

Si les marchandises que nous sommes encore à attendre arrivent, expédiés les sans perte de tems, afin qu'elles nous parviennent avant que la navigation soit fermée.

Pour vos débours nous vous remettons aujourd'hui par notre première & seconde de change sur Kohl & Comp. de Londres L. 90.-- à deux mois. Négociés les le mieux que vous pourrés, & marqués nous pour combien nous vous en devons débiter en argent de banque.]

Aprés que vous aurés expédié toutes nos marchandises, vous nous enverrés copie de notre compte courant.

Nous sommes avec amitié &c.

LET-



LETTRE L.

(Reponse.)

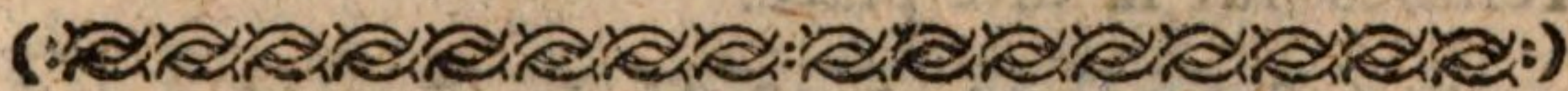
Je vois avec plaisir par votre chère lettre du 5. du Courant que vous m'avez crédité pour le montant de mes fraix.

Il n'y a point de vos marchandises d'arrivées depuis ma dernière du courier passé. J'aurai soin d'en faire prompte expédition.

J'ai négocié hier à 34. 2 F. les L. 90 que vous m'avez remis sur Londres. Aussitôt que le paiement en sera fait, je vous en passerai la valeur à compte de 1153 M. 2 S. de banque.

Vous recevrez sur la fin de l'année le compte courant que vous avez demandé.

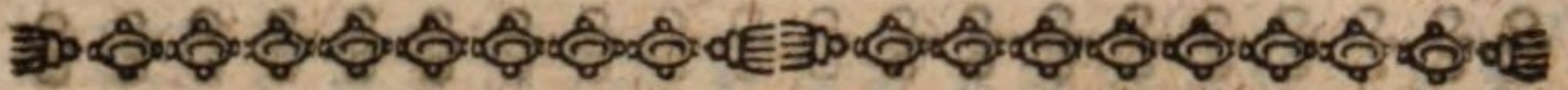
Je suis avec considération &c.



LETTRE LI.

Par le dernier Courier nous vous accusons la reception de la lettre de change de 1200 florins de banque sur D. & C. Aujourd'hui nous vous avisons que nous l'avons négocié à 33 S. & que nous vous en avons crédité à 1454 M. 9 S. de banque. Nous vous saluons & sommes &c.

LET



LETTRE LII.

Je reçois dans ce moment à l'arrivée de trois couriers de Hollande votre très chère lettre du 3 courant avec l'incluse de Mr. Thomas Flugel.

Il m'a été très agréable d'apprendre que vous avés reçu du dit ami les 3 Caisses No. 30 à 32 & que vous les aiés embarqué sur le vaisseau du Capitaine Hessel Lieuves. Je souhaite qu'il arrive bientôt à bon port.

J'honorerai d'une favorable acceptation votre traite sur moi de L. 300 — à 2 usances à l'ordre de P. Schobingen, à 34. 2 F. aussitôt que la lettre me sera présentée. Je croiois que le cours fut meilleur chés vous. Il a fort haussé à Amsterdam. S'il ne hausse pas chés vous, je ferai obligé à recevoir mes remises sur la dite place.

Monsieur — de Bristol m'avise qu'il a tiré sur moi pour votre compte L. 250 — à 1 mois en date du 5 du présent.

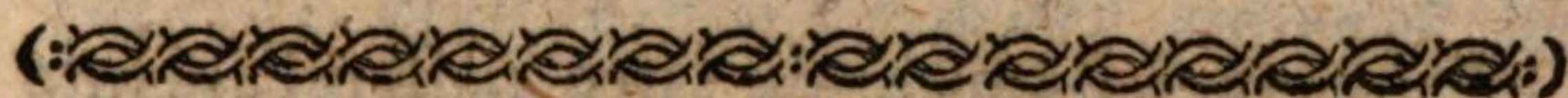
Je m'étonne que vous ne m'en parliés pas. J'accepterai en attendant, la lettre pour compte du tireur, & il vous plaira me marquer si cette traite s'est faite avec votre consentement & si je dois l'acquiter pour votre compte. Je suis &c.

LET-



LETTRE LIII.

Par ordre & pour compte de Mr. Adam Waldhutter, je prends aujourd'hui la liberté de tirer sur vous L. 250 — à 1 mois de ce jour, à l'ordre de Jean Cristophe Seyffert. Vous l'accepterés, s'il vous plait, & la passerés à compte du susdit. Il vous en aura sans doute déjà donné avis, si non j'en suis garant jusqu'à ce qu'il vous ait marqué son consentement. Commandés moi hardiment, si vous me jugés capable de vous rendre service dans nos quartiers. Je suis &c.



LETTRE LIV.

(Reponse.)

J'ai l'honneur de vous dire en reponse à votre chère du 5 du Courant, que je n'ai pas encore d'orde de Mr. — d'accepter votre traite de L. 250 — à 1 mois de date à l'ordre de Mr. J. C. Seyffert; je l'accepterai donc pour votre compte, jusqu'à ce que j'aie reponse de lui. Je lui en écrirai demain le précis. La présente servira à vous tranquiliser & à vous assûrer que je suis inviolablement &c.



LETTRE LV.

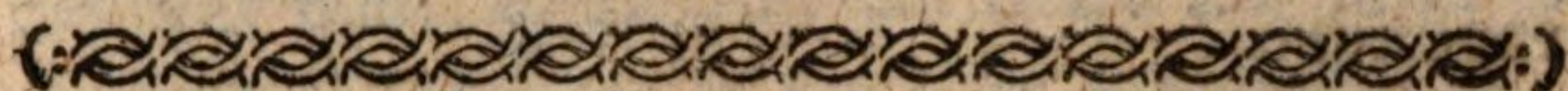
Je Confirme par celle-ci ceque je vous ai dit dans ma dernière du 28 Novembre.

Des lettres de Paris qui nous sont parvenues par Francfort nous apprirent hier la triste nouvelle, que la ville de Lisbonne avoit été en plus grande partie engloutie, & qu'il y a malheureusement péri près de cinquante mille ames. Cette nouvelle me touche d'autant plus que je ne sçai qui de mes amis aura échappé à cette funeste catastrophe.

Faites moi l'amitié de faire passer l'incluse à Mr. Meyer. Je sçai qu'il a une maison à Lisbonne, c'est pourquoi je voudrois bien sçavoir de lui, si Mrs. R. & S. sont du nombre des malheureux, ceque je n'espère point. Si contre mon attente il en étoit ainsi, il faudroit que mes marchandises qui se trouvent sur le vaisseau du Capitaine Tromp fussent adressées à une autre maison; ou que s'il y avoit à appréhender pour toute la ville, elles fussent rembarquées & renvoyées à Cadix. Je suis impatient d'apprendre ceque vous en sçavés; vous devés immanquablement en être mieux instruit que nous. Marqués m'en le précis par le premier courier, & tirés moi d'une

d'une incertitude qui me cause bien des chagrins.

Comment va t-il avec mes toiles? Tachés de m'aviser bientôt qu'elles sont bien vendues; je le souhaite fort. Je vous salue & suis &c.



LETTRE LVI.

Nous avons aussi reçu ici la triste nouvelle de Lisbonne que vous nous avisez dans votre lettre du 2 de ce mois; mais nous n'en avons pas encore de détails. On ne sçait pour le présent que ce qu'ont annoncé les Couriers qu'on a dépêché le 5 Novembre pour Madrid & pour Paris. Le courier ordinaire de Lisbonne qui pourroit nous en donner des nouvelles plus détaillées, n'arrive que Lundi prochain, 8 de ce mois, de manière qu'on ne peut pas encore sçavoir qui sont ceux qui ont été enterrés sous les décombres de cette ville. Même ces lettres ne peuvent pas nous en dire beaucoup, puisqu'elles n'ont été écrites que quatre jours après & ainsi au milieu de la crainte & de la désolation.

C'est pour cette raison que je n'ai pas encore fait passer votre incluse à Mr. Meyer. Tous ceux qui sont en connexion avec Lis-

bonne sont entièrement abbatus, vûqu' on ne sçait pas exactement en quel état se trouvent les affaires, de sorte qu'ils ne peuvent eux mêmes rien dire de ce qui les regarde personnellement. Si au cas le courier nous aporloit quelques nouvelles inattendues, je remettrai votre lettre, & aurai soin de vous y faire repondre.

Tout ceque je sçai pour le présent, c'est que le Capitaine Tromp se trouve encore dans notre råde. Mrs. les Cargadeurs se sont assemblés différentes fois. Les uns vouloient qu'il poursuivît sa route sans perte de tems, & les autres ont prétendu qu'il restât. Les lettres d'Amsterdam nous annoncèrent hier que tous les vaisseaux qui y étoient destinés pour Lisbonne ne partiroient point; là dessus on a conclu aujourd'hui de donner aux Fréteurs plein pouvoir de retenir le Capitaine & son vaisseau, jusqu'a nouvel ordre. Je pense que l'expres le joindra avant qu'il prenne le large.

Vous pouvés compter que je vous ferai part de tout ce qui se concluera après l'arrivée du courier.

Les nouvelles que nous avons de Cadix & des autres ports d'Espagne sont toutes aussi affligeantes. Ces villes ont aussi resenti le trem-

tremblement, mais non pas comme Lisbonne. Dieu veuille que cela ne se confirme point.

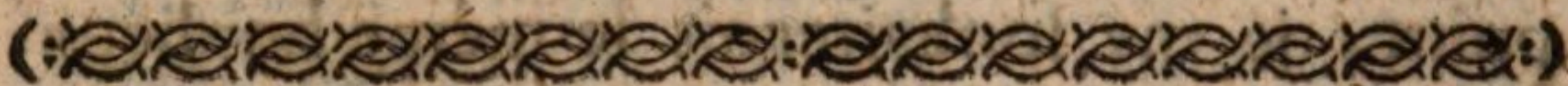
Je vous envoyai par le dernier courier le compte de 3 Caisses de toile de Brétagne de No. 25. à 27 que j'ai vendu; ce sera aussi tout ce qu'il y aura à vendre cette année. Vous pouvés bien juger que personne ne songe à acheter. Un chacun tremble quand il pense aux terribles suites, que la ruine d'une des plus grandes villes de Commerce attirera après elle; je souhaite que vous n'en ressenties point, je me souhaiterois le même bonheur, mais je crains bien de n'en être pas quitte à bon marché. Enfin qu'il en soit comme il voudra, il faut prendre patience. C'est la main du Tout puissant qui s'est appesantie, il faut s'y soumettre sans murmurer & penser qu'il peut tout avec nous. Plaignons les malheureux & prions le seigneur qu'il leur fasse miséricorde.

La personne qui a acheté vos 3 Caisses est en très grand crédit, je l'ai toujours connu tel, & n'en suis nullement en peine.

D'aujourd'hui en huit je vous écrirai de rechef, je souhaite n'avoir pas de tristes nouvelles à vous donner. On craint beaucoup, espérons pour le mieux. Le Tout puissant préserve à l'avenir un chacun de malheurs! je

vous recommande à sa divine protection & suis à jamais &c.

P. S. On prétend avoir de Lisbonne des nouvelles encore plus mauvaises. La Douane & la Maison des Indes sont à ce que l'on dit toutes consumées par les flammes. Bien plus, la ville — O infortune sans exemple! — oui toute la ville, dit-on, est reduite en cendres. O malheureux Citoyens! Que doit ressentir l'humanité à la vue d'un tel désastre?



LETTRE LVII.

J'ai reçu à différens tems trois de vos chères lettres du 6, du 13 & du 17 du passé.

Je vous remercie de m'avoir avisé dans votre première l'arrivée des Capitaines —

A teneur de la seconde je vous ai crédité de M. 127. 8 S. de banque pour le montant du compte des fraix que vous avés eu des 10 Caisses.

Je vois par la troisieme que vous avés tiré Fl. 1250 — sur Mr. — je vous en ai débité conformément au cours marqué.

Vous

Vous pouvés tirer encore pour mon compte 250 livres Sterl. sur Mrs. A. & F. de Londres, & m'en aviser le succès. Je trouve inutile de vous recommander en cela mes intérêts, puisque sans cela, j'ai tout à me promettre de votre exactitude & de votre fidélité. Mon compte sera soldé pour le présent à environ Rixd. 100 près. Quelque chose de plus ou moins ne fait rien à l'affaire; cela se trouvera aussi au plutôt.

Marqués moi, je vous prie, ce que vous pensés de Mr. — je voudrois bien sçavoir jusqu'ou on pourroit s'engager en sûreté avec lui. Vous m'obligerés en cela infiniment. Je suis avec attachement &c.

(~~~~~)

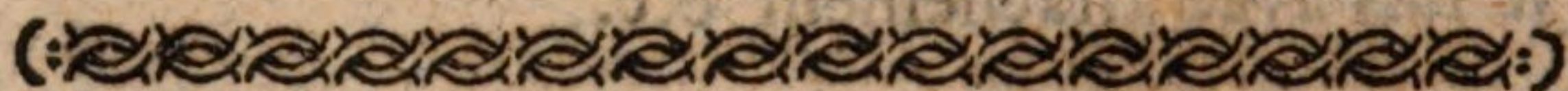
LETTRE LVIII.

Par ma dernière je vous priai il y a aujourd'hui huit jours, de tirer Livres Sterl. 250 — sur Mrs. A. & F. Je confirme par celle ci toute sa teneur & vous accuse en même la reception de la chere vôtre du 1er. du courant.

Je me sçais pourquoi Mr. — fait difficulté d'accepter votre lettre de Fl. 1250 —. Mon ordre précédent de Fl. 1650 —, n'a pas été revoqué & par consequent il est encore valable,

ble, c'est pourquoi il peut avec d'autant plus de sûreté payer ce qui est de beaucoup moindre. Il est fort possible qu'il y ait une erreur de calcul; cette erreur ne seroit point survenue, s'il m'eut fait remise comme il le devoit, & je n'aurois pas eu besoin de tirer sur lui. Peut-être aura-t-il fait ses reflexions, ou du moins aura-t-il accepté la lettre pour votre compte. Voici une lettre que je vous prie de lui remettre & d'excuser ce petit desordre.

Si vous apprenés quelque chose de certain de la paix ou de la guerre, je vous prie de m'en faire part; néanmoins qu'autant que cela ne vous incommode point. Je suis &c.



LETTRE LIX.

(Reponse aux lettres LVII & LVIII.)

J'ai bien reçu vos deux lettres du 8; & du 11 du courant.

Je suis charmé d'apprendre par la première que vous aïés annoté conformément tous les articles.

J'ai tiré aujourd'hui sur Mrs. A. & F. de Londres à $2\frac{1}{2}$ Usances les 250 — Livres St. que vous m'avez remis sur eux, & vous en
passe

passé à compte M. de banque 3265. — 10S.
à 34. 10F.

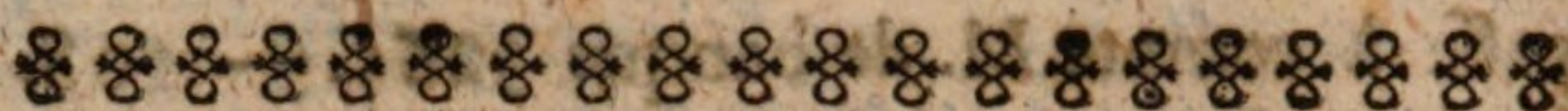
Mon petit débours ne mérite pas qu'on en parle. A bons payeurs il fait bon faire crédit, sur tout quand ils aiment autant que vous l'exactitude.

L'ami dont vous vous informés, est en bon crédit ici. Je ne balancerois point à lui confier quelques mille Marcs. Que l'avis vous serve, pourtant point à mon désavantage.

Dans votre seconde je reçois une lettre pour Mr. — il persiste encore dans son caprice & n'a voulu accepter la lettre de change que pour mon compte. Je pense bien que votre lettre lui fera changer d'avis, & qu'il me déchargera de mon obligation.

On ne sçauroit encore deviner quelle fin prendront les discensions entre la France & l'Angleterre. Les lettres particulières n'en disent mot, vûqu'on ne peut faire fond sur rien; & les Gazettes se contredisent tellement, qu'on n'y sçauroit ajouter foi; ainsi il faut attendre que le tems en décide. Si je venois cependant à apprendre quelques nouvelles certaines, je ne manquerais pas à vous en faire part.

Je vous souhaite toutes les prospérités imaginables & ai l'honneur d'être &c.

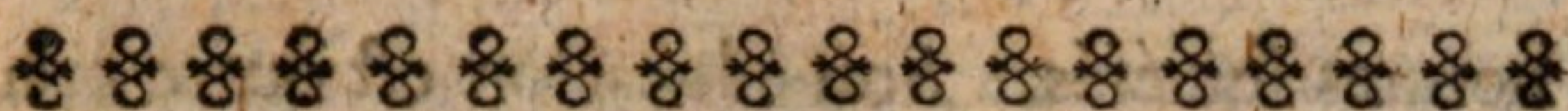


LETTRE LX.

L'honneur de votre connoissance me porte à prendre la liberté de vous prier de me donner avis sur cequi fuit, sans que cela porte préjudice ni à vous, ni à d'autres.

Un de mes intimes amis d'ici a dessein de dévouer son fils au commerce. Il trouve occasion de le placer à de certaines conditions chés Mr. Cajus, que je ne connois point, non plus que le Père qui souhaiteroit cependant sçavoir si ce Mr. Cajus fait un bon commerce? S'il est capable de donner de bonnes instructions à ses Apprentifs? S'il est marié & bon Oeconome? S'il tient de court ses gens, ou s'il leur laisse trop de liberté, & si d'ailleurs on peut se promettre de lui une bonne éducation?

Vous m'obligerés infiniment, si vous daignés me repondre à ces points. En revanche commandés moi hardiment, si vous me croyés capable de vous servir. Je suis & serai toujours &c.



LETTRE LXI.

Vous me demandés que je vous fasse un détail fidel de Mr. Cajus de cette ville. Je suis charmé de n'avoir que tout le bien possible à vous en dire, puisque je souffre toujours, lorsque par Amour pour la vérité, je suis contraint à revêler de mon prochain des cas qui ne tendent, point à son honneur, & qu'on devroit tenir cachés par amour pour lui. N'appréhendés point cela de moi; je n'ai qu'à vous dire ce qu'en scavent tous ceux qui le connoissent personnellement, & je vous aurai suffisamment fait son éloge. Je vais néanmoins repondre exactement à chaque question que vous me faites.

Son commerce est grand & étendu; il consiste en affaires propres, en commissions & en expéditions. Il le conduit avec la dernière exactitude, & il a des connoissances plus que suffisantes pour apprendre, à ceux que l'on confie à ses instructions, tout cequ'un parfait Négociant doit scavoir.

Il est marié; son ménage est réglé sans avoir rien de gêné; il donne à ses garçons de comptoir toute la liberté qu'il peuvent prétendre. Il aime à voir qu'après qu'ils ont fait leur ouvrage, ils aillent s'amuser dans de
bonnes

bonnes sociétés. Son éducation est outre cela telle, que ceux qui l'ont reçu sous lui peuvent hardiment fréquenter des gens de toutes les conditions.

Voilà le véritable portrait de Mr. Cajus. Je suis aussi ennemi du mensonge que de la flatterie. Je le fréquente beaucoup, ce qui fait que je le connois très particulièrement. Avant que de conclure, il faut que je vous fasse part de ce qu'il répondit dernièrement à un de ses voisins qui vouloit critiquer sa conduite envers les jeunes gens.

Il ne faut pas que vous pensiez, lui dit-il, que pour donner une bonne éducation à ses gens, il faille les traiter en esclaves; une trop grande contrainte les entraîne bien plutôt dans les excès & dans les débauches; ils profitent de toutes les occasions, & s'ils les trouvent, la liberté leur paroît si nouvelle, qu'ils n'en font usage que pour leur ruine; cela est tout naturel. C'est pourquoi je leur laisse pleine liberté. Il faut qu'ils fassent leur devoir, & quand ils l'ont fait, ils peuvent chercher du divertissement au dehors, s'ils n'en trouvent pas dans ma maison. Mais je prétends qu'ils se conduisent honnêtement & que je n'en entende pas des plaintes. J'ai la satisfaction de voir qu'ils travaillent avec joie & qu'ils sont toujours contents, au lieu
que

que je les verrois toujours de mauvaise humeur & aussi à charge à moi qu'à eux mêmes; obligé peut être comme bien d'autres à changer tous les trois mois de garçons. N'est-il pas vrai que j'évite par là bien des chagrins, & qu'en rendant mes gens heureux, je les oblige à m'aimer & à avoir mes intérêts bien plus à cœur que si je les traitois brusquement? &c.

C'est ce qu'on appelle penser noblement. Je trouve que le fils de votre ami fera heureux de trouver un maître aussi respectable. Ne lui laissez pas manquer cette occasion; elle est avantageuse & ne se trouve pas tous les jours.

Continués à être heureux, c'est ce qui fait ma joie. Conservez moi votre amitié & soyez plus que persuadé de la mienne. Je suis &c.

(~~~~~)

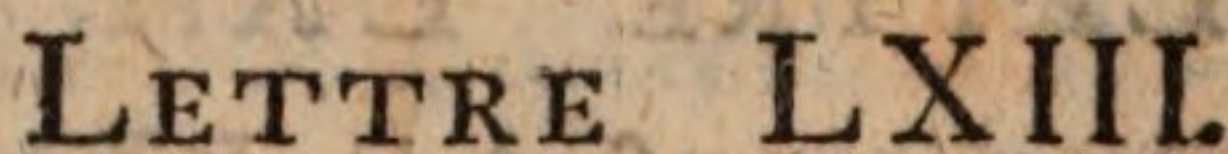
LETTRE LXII.

(Autre réponse à la LX.)

Quelque soit mon plaisir à exécuter vos ordres, vous ne sçauriez croire quelle est ma répugnance à le faire cette fois-ci.

Vous me demandés quel est le commerce, & comment se trouve composé le ménage de
Mr.

Continués à m'honorer de vos chers ordres ; je me ferai toujours joie de vous servir, & saisirai toutes les occasions pour vous témoigner Combien je suis &c.



Cette

Cette mort me plonge dans la plus grande affliction & me réduit au plustriste veuvage. Compatissés chrétiennement à mon malheur, & accordés moi, s'il vous plait, l'amitié que vous remoigniés à mon défunt.

Je continuerai le nègore, s'il plaît au seigneur. Nottés, je vous prie, ma signature & honorés moi amplement de vos ordres.

Le ciel vous garde de toute affliction ! qu'il vous accorde de vieux jours & qu'il vous comble de prospérités. Je sens combien il en coûte de perdre ce que l'on aime. Je souhaite que de longtems vous n'aïés pas à ressentir la tristesse qui m'accable actuellement. J'ai l'honneur d'être &c,



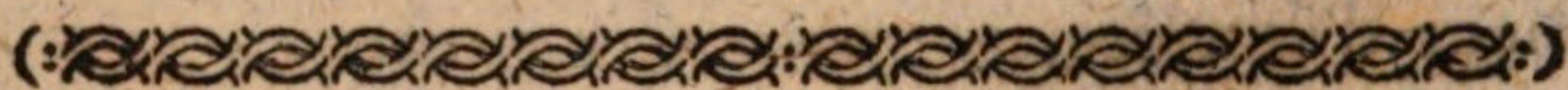
LETTRE LXIV.

(Reponse)

La nouvelle de la mort de votre cher époux m'afflige au dernier point. J'ai senti tout ce qu'on peut éprouver à la perte d'un ami qui nous est cher. Je partage sincèrement votre douleur, & fais des vœux au ciel, pour qu'il daigne reparer cette perte, par un heureux enchainement de toutes sortes de prospérités.

Il me sera très agréable, si en continuant le commerce, vous daignés m'honorer de votre confiance. J'ai pris note de votre signature, & vous souhaite mille bénédictions dans toutes vos entreprises.

Je vous suis des plus obligés de tous les bons souhaits que vous me faites. Le tout puissant vous garde à l'avenir de toute affliction & qu'il vous comble à jamais de contentemens, de satisfactions & de bonheurs, afin que j'aie lieu de me rejouir de votre sort. Agréés mes respects, & faites moi la grace de croire que personne n'est avec plus de considération que moi &c.



LETTRE LXV.

Nous nous référons à notre dernière du 16 de ce mois & n'avons point reçu de vos lettres de depuis.

La présente sert à accompagner la facture de
3 pièces d'Eau de vie de *Coignac* &
1 pièce de celle d'ici,

que nous avons achetées conformément à votre ordre, & chargées pour Altona sur le vaisseau la Reine Julienne, à l'adresse de Mr. Claasen; le montant est de Liv. 600. 10 S.

Par

Par contre nous avons tiré aujourd'hui sur le dit ami.

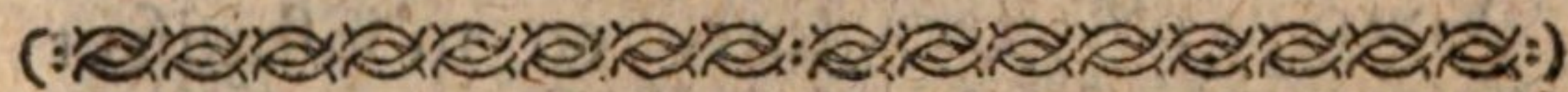
Couronnes 200. 10 S. à 2 usances.
Nous le lui avons avisé & en avons marqué le nécessaire.

Vous trouverez la qualité de l'Eau de vie excellente; le *Coignac* sans doute un peu cher, dont nous souhaiterions sçavoir le précis.

Marqués nous, s'il vous plait, comment vous avés trouvé le dernier vin rouge & si vous n'en souhaités plus. L'expédition pourroit encore s'en faire pendant ce tems frais.

Depuis qu'on a commencé de notre part à user de représailles contre les Anglois & à arrêter leurs vaisseaux, il n'y a plus d'accommodement à espérer. C'est pour cette raison que le Caffé de la Martinique est &c.

Nous réiterons nos offres de services & sommes avec attachement &c.



LETTRE LXVI.

Quoiqu'il y ait très longtems que je ne vous aie pas écrit, je ne doute pourtant pas que je ne sois encore de vos amis & que vous ne m'excusiés de ceque je vous importune;
F

tune; & si je n'en étois pas aussi persuadé, je me ferois vraiment adressé à quelqu'autre pour la demande que j'ai à vous faire. C'est:

Comme je sçai qu'il se trouvoit chés vous un Capitaine tout prêt à mettre à la voile pour Lisbonne au moment qu'on reçut la nouvelle de la ruine de cette ville, & qu'il n'est point parti; je souhaiterois donc que vous m'avisiés, s'il a débarqué toute sa Cargaison ou seulement une partie? Si chaque Cargadeur a retiré ses marchandises au débarquement, ou si elles ont été mises toutes ensemble entre les mains des Magistrats, afin que le Capitaine soit à couvert jusqu'à ce que les Connoissemens reviennent de Lisbonne? Dequelle manière on pourra retirer ses marchandises & mettre le capitaine à l'abri de toute prétension, au cas qu'un connoissement vienne à être perdu? & enfin, quelles sûretés on donne au Capitaine qu'il n'a rien à craindre à Lisbonne, vûqu'il ne peut attendre la reception de tous les connoissemens?

Vous m'obligerés fort, en m'instruisant sur tous ces articles. Je m'efforcerais à vous donner des marques de mon attachement, dans toutes les occasions où il vous plaira vous servir de moi. J'attends votre reponse & suis avec toute la considération possible &c.

LET-



LETTRE LXVII.

(Reponse)

Vous n'avès que faire de me dire d'excuser votre demande. Toutes les occasions où je pourrai vous servir, me seront assurément toujours agréables. Je vais aussi vous faire part de tout ceque je sçais du vaisseau qui étoit destiné pour Lisbonne.

Le bâtiment se trouvoit déjà à l'embouchure de notre rivière, lorsqu'on apprit la triste nouvelle de Lisbonne. Les Cargadeurs s'assemblèrent aussitôt & on conclût à la pluralité des voix, qu'on enverroit un exprès au Capitaine, pour lui insinuer l'orde de revenir vers la ville: cequi fut ponctuellement executé.

Les intéressés se trouvoient néanmoins fort divisés dans leurs sentimens. L'un vouloit qu'on débarqua ses marchandises, l'autre prétendoit que le capitaine continuât sa route: les autres décidèrent enfin que le Capitaine resteroit, jusqu'à cequ'on eut de nouveaux avis de Lisbonne. Cette contrariété d'opinions occasionna cinq séances infructueuses. Les Frêteurs du vaisseau se présentèrent à leur tour & prétendirent que les Cargadeurs les dédommageassent de la perte que ce retarde-

ment devoit infailliblement leur occasionner ; mais on n'y voulut point acquiescer. Les premiers firent enfin, que la Magistrature constitua des commissaires, qui mirent fin à ce débat, en ordonnant: que

1. Chaque Cargadeur pourroit retirer ses marchandises, ou les laisser dans le vaisseau, comme bon lui sembleroit.
2. Qu'on payeroit en plein les fraix du transport pour les marchandises qu'on débarqueroit. La moitié de ces fraix feroit pour le vaisseau, & l'autre moitié pour subvenir aux depenses nécessaires ; & qu'au cas qu'elle n'y suffit point, on feroit une repartition de fraix tant des marchandises débarquées que de celles qui resteroient à bord, pour contribuer au surplus.
3. Chaque Cargadeur s'obligeroit par écrit, à livrer en quatre mois ses connoissemens, & à être en tout tems responsable des prétensions qu'on pourroit faire du capitaine.

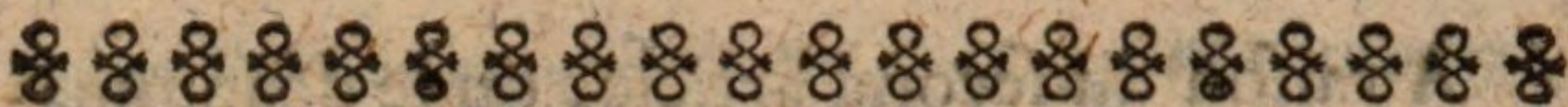
Conformement au premier article, on débarqua une partie des marchandises, & le capitaine fut libre d'en recharger d'autres à leur place, autant qu'il pourroit.

A raison du second article, on le dédommagera, outre la moitié des fraix du transport, de toutes les autres dépenses, comme nourriture & paie de l'Equipage, louage des Allèges & autres dépenses du débarquement, du jour même qu'il auroit pu mettre en mer jusqu'à celui de son départ effectif.

Le Capitaine recevra des Magistrats une Attestation d'amortissement pour toutes les marchandises débarquées, portant, que toutes celles qui y seront désignées par leurs chiffres & marques, ont été déchargées par ordre de la Magistrature & à la requisition des Cargadeurs, & qu'ainsi les Magistrats de chaque lieu seront priés de protéger le dit capitaine contre toute prétension qu'on voudroit imposer à sa charge.

Voilà tout ceque je puis vous mander sur cette conjoncture qui est la première que nous ayons eu ici de son espèce; Dieu veuille qu'elle soit aussi la dernière.

Recevés mes remerciemens pour les offres que vous me faites; je m'en prevaudrai à l'occasion, & ferai toujours cas de votre Attachement. Commandés moi en tout où vous me jugerés capable de vous servir & croiés que je suis véritablement &c.



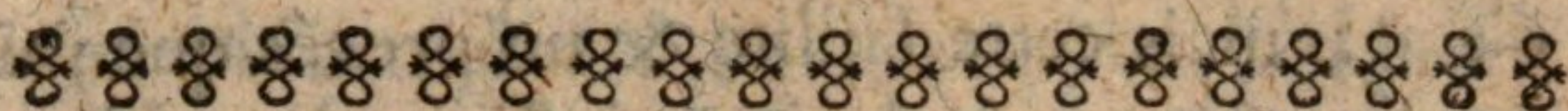
LETTRE LXVIII.

Mon frère de Londres qui a l'honneur de vous être connu me marque que vous faites commerce de nos etoffes de laine; ce qui fait que je prends la liberté de vous offrir mes services dans les achats. Il se fabrique ici quantité de Revêches, de Carisés, de Chalons, de Ratines, de Serges &c. de la meilleure qualité. Vous verrez leur prix actuel dans la Spécification ci jointe.

Hors les fraix d'achat, je vous livrerai ces marchandises jusqu'à Hull franc à bord, à 2 pour Cent de provisions avec 30 S. Sterlins pour la voiture, pour les péages & autres fraix; je ne crois pas que d'autres vous serviront à meilleur prix. Faites, s'il vous plait, une épreuve avec moi; & soyés persuadé que vous trouverez en moi toute la fidélité & sincérité possibles. Je vous ferai aussivoir que l'achat se peut faire ici à 2 jusqu'à 3 pour Cent meilleur marché qu'à Londres.

Vous m'obligerez infiniment, en me faisant Connoître à ceux qui commercent en marchandises de manufacture. Je les servirai de façon que vous n'entendrés aucune plainte contre moi. J'attends vos ordres & ai l'honneur d'être &c.

LET.



LETTRE LXIX.

Je ne sçaurois m'empêcher de vous écrire quoiqu'il m'en coûte de mettre la main à la plume. Vous m'avez témoigné tant de sincérité & d'amitié pendant tout le tems de notre connoissance, qu'il est de mon devoir de vous montrer que je n'en ai pas moins pour vous.

Je vous remets ci joint par mes propres lettres de change :

Rixd. 550. —. sur Jean Pierre Herman.

— 675. 36. sur Jean Leisner.

— 874. 12. sur Jean Jacques Schmidt.

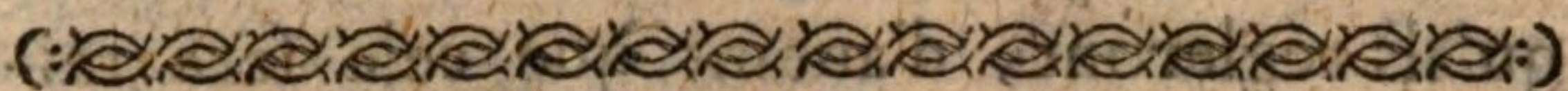
Rixd. 2100. —. à 3 semaines du 2 du courant; les premières se trouvent chés Mr. Eggers toutes acceptées. Demandés en le payement, il ne peut vous être refusé. Sacrifiés pour moi le reste de vos débours, comme pour un ami infortuné. Je me suis trop confié à mes amis; j'aimois la candeur, je croïois la trouver aussi chés d'autres, & c'est cequi m'a jetté dans l'état le plus digne de compassion.

Le Courier d'aujourd'hui m'apprend la triste nouvelle, que Mrs. O. & N. ont été contraints de renvoyer faute de payement ma lettre de Rixd. 800. —. Plusieurs malheurs moins grands n'auroient pu me mettre hors

d'état; mais cette faillite & un procès que j'ai perdu contre tout droit & justice m'accablent entierement. Je pourrai encore me soutenir quelques jours, & pour lors je serai obligé à laisser tout ceque je possède entre les mains de mes créanciers. O Ciel, quelle est mon infortune!

Plaignés moi, cher ami! je suis malheureux, & puis peut être en rendre d'autres, à moins que Dieu ne repare le dommage que je leur cause. Le Ciel est temoin de la douleur où me plonge cet accident & combien peu je ressemble en ce cas à ceux qui par de tels moïens privent les autres de ce qui leur appartient. Consolés moi, mon cher ami! oui consolés moi, avant que je ne succombe au désespoir. Quelle empreinte de honte pour ma reputation que j'ai soutenue jusqu'ici avec honneur —. O trop Cruelle pensée! ne me privés point pour cela de votre amitié, quoique je ne la mérite plus. Je suis malheureux; mais on ne peut m'imputer à faute que le trop de confiance que j'ai eu en mes amis —. Je vais chercher une retraite à Offenbach pour me cacher à la vue du monde & à celle de mes amis, & épancher la rigueur de mon sort entre les bras de mon frère. C'est près de lui que je serai contraint à passer le reste de mes jours & à regretter ma fortune passée. J'y attends de vous une reponse consolante. Que
la

la providence divine vous soit plus favorable qu'à moi, qu'elle daigne vous préserver de tout accident & reparer au centuple la perte que vous faites avec moi. Cela me sera un consolation dans mon malheur, puisque personne n'est plus parfaitement que moi &c.



LETTRE LXX.

(Reponse)

Vous ne sçauriez croire quelle a été mon étonnement à la lecture de votre lettre du 10 de ce mois. Votre probité, votre malheur, votre façon de penser, tout cela m'a des plus sensiblement touché. Les Rixd. 2100. — que vous m'ayent remis me persuade pleinement que vous possédez encore cette noblesse de sentimens que j'ai admiré jusqu'ici en vous, & qui fait que pour le présent je compatis d'autant plus à ce qui vous regarde.

Je montrerois une ame bien basse, si je faisois attention à la perte de Rixd. 500. Quel plaisir ne seroit ce pas pour moi, d'y joindre encore une fois autant, si je pouvois par là vous aider, mais je crains que le mal ne soit trop grand, & que je ne puisse y porter remède, sans m'énerver moi même.

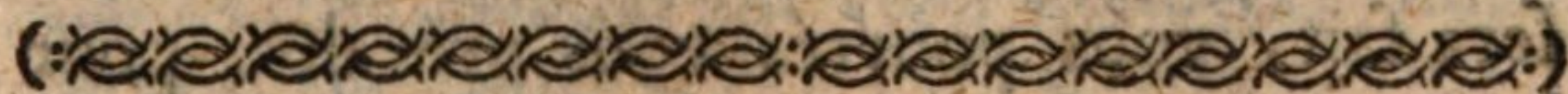
La faillite des Srs. O. & N. nous est aussi déjà connue; mais on espère que les suites n'en seront pas aussi mauvaises qu'on les appréhendoit au commencement. Je le souhaite de coeur par rapport à vous, afin que vous aïés la satisfaction d'amoindrir la perte de vos Créanciers. Je m'accommoderai à tout ce qu'ils régleront, d'autant que cela sera raisonnable, & devriés vous, cher ami, continuer à négocier, vous pouvés être persuadé que je me ferai joie à vous assister de mon mieux.

Cessés de vous attrister de votre malheur. Il est fort ordinaire dans son espèce; mais il en est peu qui y soient aussi excusables que vous. Celui qui est réduit à cet état par des revers publics & non par une mauvaise conduite, mérite la compassion de tout le monde. Consolés vous en, cher ami! tous ceux qui vous connoissent, vous plaignent, & se croiroient des plus coupables, s'ils vous meprisoient, comme vous le craignés.

Il est vrai, que vous vous êtes trop confiés à Mrs. O. & N. Les conjonctures présentes demandent plus de prudence; votre bevuë ne sera néanmoins regardée que comme une faute que commettraient tous ceux qui font de fortes affaires. Bannissés donc de vous tout excés de douleur, consolés vous & croiés qu'il

qu'il ne manque pas de moiëns à la providence pour vous relever de votre chute. Ce sont de ces momens d'épreuve, qui nous sont quelque fois destinés à essaier notre Constance. Ils ne durent qu'un tems. Un Calme agréable peut bien suivre à l'orage, & vous pouvés fort bien goûter les douceurs de l'un, si vous résistés courageusement à l'autre. Faites ceque je vous dis & pensés que toute votre perte consiste en biens temporels, & que personne ne sçauroit avec droit attaquer votre reputation.

Je souhaite au reste que vos malheurs prennent bientôt fin, & que nous puissions tous deux jouir du contentement de nous être réciproquement utiles comme ci devant. Recommandés moi à Mr. Votre frère, & croïés que je ne suis pas moins & serai toujours &c.



LETTRE LXXI.

Monsieur A. qui est de mes intimes amis, m'a recommandé il y a quelques tems votre maison pour l'achat de diverses toiles. Je lui ai promis qu'à la première occasion je ferois une épreuve avec vous, pour voir si vous me ferés jouir des avantages qu'il m'a fait espérer.

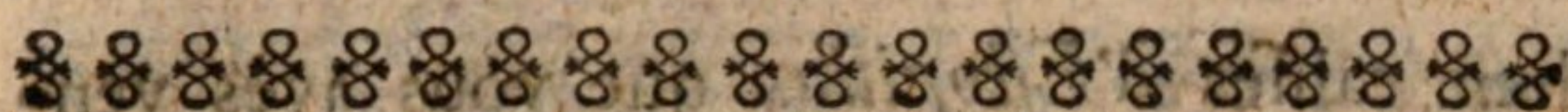
Ayaut

Ayant besoin pour le présent d'une partie de toiles de Bretagne à $\frac{6}{4}$ de large, je prends la liberté de vous prier d'en acheter pour mon compte 2000 pièces de cette même qualité empacquetées en 16 Caisses, & d'avoir principalement soin que toutes les caisses soient de Contenu égal, & que tout l'assortiment soit rendu franc ici, & ne monte qu'à M. 4. 6 S. de banque la pièce. La marchandise doit être de bonne vente, c'est à dire de bonne qualité, bien blanche & bien apprêtée. J'espère que vous pourrés encore me pourvoir de celles du blanchissage passé, ne pouvant pour cette fois attendre celui du printemps prochain. Vous en haterés donc l'expédition par la voie de Lunebourg, afinque par le premier Vaissseau je puisse faire parvenir cette partie au lieu destiné.

Aussitôt que l'envoi de ces marchandises sera fait, vous pourrés vous prévaloir pour leur montant sur Mr. B. de Breslau, qui à mon ordre, fera tout honneur à votre traite. Je ferai au reste très ravi si cette épreuve est de façon à pouvoir m'encourager à vous donner de plus fortes commissions; cequi dépend de votre attachement à mes intérêts.

Je suis avec toute Considération &c.

LET-



LETTRE LXXII.

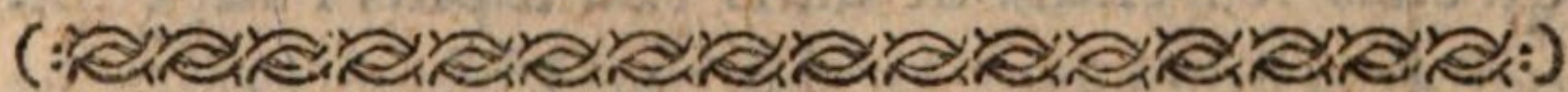
Votre agréable du 6 Mars m'est fort bien parvenue.

Je viens d'accepter votre traite sur moi de R. de banque 2000 — à l'ordre de C. & ne manquerai pas d'y faire honneur à l'échéance.

J'ai revisé le Bilan de mon compte courant que vous m'avez envoyé, & l'ayant trouvé juste je vous ai débité de nouveau pour Solde de Rixd. 210. —

Au casque Mr. Fleischer de Hirschberg fasse traite sur vous & pour mon Compte de Rixd. 4000. argent d'Empire, je vous prie de l'accepter & de m'en donner avis en me marquant le cours du Change, je vous ferai aussitôt des remises ou vous donnerai ordre de tirer sur moi.

Je vous salue & suis &c.



LETTRE LXXIII.

J'ai bien reçu vos deux lettres, l'une de 28 Janvier & l'autre du 12 du courant. Vous m'envoyés par la première le compte de mes huit

huit caisses d'*Estopillas* que vous avés vendues, lequel j'ai trouvé juste & annoté conformément; mais je ne sçais quelles raisons vous avés d'agir entièrement contre l'ordre exprés que je vous ai donné. Vous Vendés mes marchandises à deux personnes & à terme jusqu'au retour de la Flotte, au lieu que je vous avois mandé de ne les vendre qu'à trois mois de terme; de cette façon je serai peut être plus d'un an à attendre le paiement. Il n'appartient pas à un Commissionnaire de se donner ces libertés comme bon lui semble; c'est à lui à suivre les ordres du propriétaire, & s'il ne peut les exécuter, il lui convient d'en demander d'autres.

Le prix que vous mettés à mes voiles, n'a aucune égalité au long terme du paiement, vûqu'une autre maison de chès vous a accordé pour les mêmes prix à deux mois. Outre cela, le commerce des toiles se trouve maintenant dans un tel état, qu'on n'a pas sujet à se presser de vendre, & on fait mieux de garder les marchandises de bonne vente, d'autant qu'elles se vendront dans peu à plus haut prix.

Vous ne m'incités guères par là à vous envoyer encore des marchandises. Je l'essayerai néanmoins encore une fois, si vous voulés vous refoudre à être du croire pour les Ache-teurs. J'attens votre décision par le courier prochain & suis &c.

LET-



LETTRE LXXIV.

L'estime & l'affection que j'ai pour vous font que je viens d'accepter votre traite de Rixd. 1200^s à trois semaines du 25 Mars & à — 800^s l'ordre de Chrétien Wurmb, que vous me mandés avoir faite sur moi le 25 du passé. Je la folderai, comme de raison à l'échéance; mais je vous prierai fort de ne plus m'incommoder à l'avenir par de pareilles traittes, car je ne suis nullement d'humeur d'affoiblir mon crédit par des traittes circulaires; je vous avertis donc de bonne foi que je n'accepterai plus vos lettres sur ce pié là & les renverrai avec protest.

J'attends au plutôt des remises pour les susdits Rixd. 2000, afin de n'être point obligé d'en faire une traite sur vous.

Dans l'état actuel du commerce, je ne trouve pas que nous puissions faire de bonnes entreprises ensemble. Il nous faut attendre un tems plus favorable & pour lors je me ferai une joie de lier avec vous une plus étroite connoissance. Je suis &c.



LETTRE LXXV.

Je passe sous silence la teneur de votre dernière du 6 du courant, vû qu'il n'est pas de besoin d'en faire plus mention.

La présente n'est que pour vous prier de me faire l'amitié de me dire franchement si on pourroit avec sûreté confier 5 à 6000 M. à Mr. Otto de chés vous. Il me commande par le dernier courier, de lui archeter diverses marchandises qui monteront bien à peuprés à la dite somme; & il me marque en même tems qu'il me fera les remiser au reçu du compte.

Comme je ne le connois nullement & que je n'aime point faire des affaires avec quelqu'un sur ce pié là, incertain si j'ai affaire avec un honnête homme ennemi des chicanes, je ne lui repondrai qu'après que j'aurai reçu de vous quelques éclaircissiemens sur l'état de ses affaires. Faites m'en part incessacument, je vous en prie; & si vous me jugés capable de vous servir en pareils cas ou en autres, commandés moi hardiment. J'attends une reponse favorable & ai l'honneur d'etre &c.



LETTRE LXXVI.

Je ne puis m'empêcher de vous témoigner mon déplaisir, de ce que vous n'avez point observé le nécessaire pour l'acceptation de la traite de 8000 livres, que j'ai faite pour votre compte sur Mr. Rippel de Paris. N'ayant au reste aucune liaison avec lui, il a renvoyé mes lettres à protest, faute d'avis de votre part; ce qui m'est des plus sensibles & ne laisse pas que d'affoiblir beaucoup ma réputation.

J'ai pris toutes les précautions, & ne pouvois m'imaginer ce cas, vûque vous m'aviés assuré, que vous aviés déjà remis à Mr. Rippel par le dernier courier l'acquit des 8000 livres. On ne scauroit ainsi guères se fier sur votre parole, & j'aurai garde de me laisser jouer un second tour de cette espèce.

Vous recevrez ci joint le Compte du rechange, dont il vous plaira me remettre au plutôt le montant en entier.

Le Capitaine Birck a mis avanthier à la voile; je souhaite qu'il paroisse bientôt dans votre rade & suis &c.



LETTRE LXXVII.

Je suis fort étonné de votre profond silence sur mes trois lettres du — par les quelles je vous priois instamment de vendre le mieux que vous pourriés mes toiles de Silésie. Ne veut-on donc plus acheter de toiles à Hambourg, ou en avés vous en main des parties d'autres amis que vous préférés aux miennes? C'est ceque je n'ose croire, puisque je me tromperois fort dans l'opinion que j'ai de votre amitié; je crois plutôt que c'est la rareté générale de l'argent qui empêche bien du monde de faire des entreprises.

Je vous prie néanmoins de rechef, d'employer tous vos soins à vendre au plutôt & au plus haut prix possible mes toiles de Silésie, afinque je puisse une fois me défaire de cette provision que j'ai déjà depuis trois ans, & pourvoir à une autre.

Que disent les dernières nouvelles que vous avés de Lisbonne? N'en avés vous encore point d'ordres pour des toiles de Bretagne? Il s'y fera néanmoins de grandes recherches de toile aussitôt que la tranquillité y sera rétablie, cequi immanquablement augmentera de beaucoup les prix chés vous.

J'attends votre reponse & le Compte d'une bonne vente, & suis à Jamais &c.

LET-



LETTRE LXXVIII.

Je me ferois un plaisir d'accepter vos offres, de m'intéresser de moitié dans une partie de bois de Campêche croïant qu'il y aura à gagner, si je n'avois point mis la plus grande partie de mon argent en diverses sortes de Commerce. Comme ma bourse ne me le permet point pour le présent, je vous remercie de l'amitié que vous me temoignés en cette occasion, & ne manquerai pas de m'en prevaloir, lorsque je m'en trouverai plus capable.

Si vous jugés à propos que je vous envoie une petite partie de Védasse en Commission, je serois porté à vous en expedier une vingtaine de tonneaux par le premier batiment qui mettra à la voile; mais il faut que je sois assuré de gagner quelque chose de plus que le prix d'ici à 14 M., ou du moins de n'y rien perdre. Faites moi, s'il vous plait part de ce que vous en pensés.

Je serai ravi, si vous réussissés à encaisser en entier ma pretension sur Mr. Jean Jurgens de chés vous; néanmoins je vous prie de n'en pas agir trop rudement avec lui, à moins que vous ne voyés clairement qu'il ne puisse plus se soutenir.

Je souhaiterois ſçavoir cequ'on dit chés vous du Gingembre brun, & quel en eſt le prix actuel, afin de pouvoir prendre mes méſures au ſujet d'une partie qui m'a été offerte. Je ſuis &c.



LETTRE LXXIX.

Le voiturier Claas eſt arrivé ici hier avec vos cinq tonneaux de fil No. 10 à 14, & cela au moment que le Capitaine Dixon alloit lever l'ancre & mettre à la voile pour Hull. J'ai eu mille peines à lui faire charger les dits tonneaux. Ci joint le compte des fraix que j'en ai eu; il vous plaira me créditer du montant, de Rixd. 15. 20 gr. en louis d'or. J'envoyurai aujourd'hui le connoiſſement à Mr. Jean Louis Eggers de Hull.

Le Capitaine a mit hier à la voile, & comme le vent lui eſt favorable, j'eſpère qu'il ſera déjà en pleine mer. Dieu le Conduiſe à bon port!

Il ſe trouve pour le préſent encore deux vaiſſeaux qui chargent pour Londres & qui dans 15 jours ſeront prêts à mettre à la voile. Si vous avès encore quelques marchand'iſes à y envoyer, je vous prie d'en hâter le depart.

Je vous offre mes ſervices & ai l'honneur d'être avec Conſidération &c.

LET-

*** **

LETTRE LXXX.

J'eus l'honneur il y a huit jours de vous aviser la reception & l'embarquement de vos cinq tonneaux de fil, ceque je confirme par celle ci.

Je suis mortifié de devoir vous annoncer de tristes nouvelles par la présente, vû que nous avons appris hier que le vaisseau — avoit échoué sur les côtes de l'Islande, que le Capitaine, l'Equipage & les marchandises y avoient entièrement péri, de sorte qu'il y a peu d'esperoir de retirer la moindre chose de cette riche cargaison.

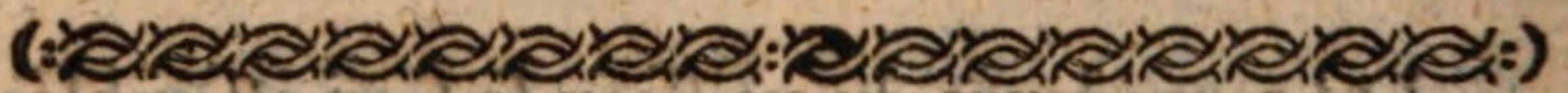
Je suis d'autant plus sensible à ce malheur, puisque je sçais que vous n'avés point fait assûrer vos six caisses de toile, & que vous porterés ainsi tout ce dommage. Le Tout puissant veuille vous le bonifier richement par d'autres heureuses entreprises.

Les cargadeurs du vaisseau se sont assemblés aujourd'hui & ont conclu d'envoier au plutôt un homme experimenté en pareil cas au lieu où le batiment a échoué, afinque si quelques unes des marchandises qui y ont périés, venoient à être jettées sur le rivage, il eut soin de les sauver & de les reclamer en donnant

aussitôt avis aux deux Cargadeurs qui ont été choisis comme députés.

Ayant jugé que cette resolution étoit aussi nécessaire qu'utile, j'y ai Consenti comme embarqueur de vos 6 Caisses & de plusieurs autres marchandises. J'espère que vous ne désapprouverés point ceque j'ai fait, puisque les fraix pour chaque cargadeur seront fort petits au cas que l'affaire ne réussit pas.

Il est nécessaire que je sçache le contenu & la valeur de vos 6 Caisses, en cas qu'on sauvât quelques marchandises. Envoyés en le compte, afin qu'il ne faille pas trainer l'affaire en longueur. J'attends vos ordres pour sçavoir comment je dois me comporter dans la suite ; j'agirai en tout ponctuellement à vos desirs, & ferai cequi dépendra de moi pour amoindrir votre perte afin de vous persuader que je serai toujours avec sincérité & avec la considération la plus parfaite.



LETTRE LXXXI.

La personne qu'on a envoiée pour sauver les marchandises du vaisseau qui a péri, nous a avisé hier qu'il a trouvé différentes marchandises & il nous en a envoyé la Spécification.

fication. Il s'y trouve une caisse, qui à en juger à la marque est des vôtres; je souhaiterois qu'il en fut ainsi. Plusieurs pièces de toiles ont été jettées à terre, mais on n'y trouve point de marques. Nous attendons par le courier de demain une Specification plus formelle & des nouvelles plus amples de cequ'il aura exécuté.

Je ferai usage en tems & lieu du compte que j'ai reçu avec votre chère lettre du 5 du courant, & agirai dans cette catastrophe selon l'ordre que j'ai de vous & comme si cette perte étoit pour mon propre compte.

Faites fond sur moi & croyés que je ne manquerai pas à vous donner des nouvelles plus auttentiques aussitôt que faire se pourra. Je suis &c.

(~~~~~)

LETTRE LXXXII.

J'appends avec plaisir par votre agréable lettre du 6 du courant, que vous avés resolu de faire un essai de mes services de la manière usitée avec d'autres, sçavoir que vous me donnerés ordre d'employer selon les occasions & conjonctures 20 à 30000 L. pour votre compte, sans me spécifier en quelles marchan-

dites. Je ne manquerai pas à exécuter vos ordres avec un soin particulier, afin que vous aïés sujet de me continuer votre confiance.

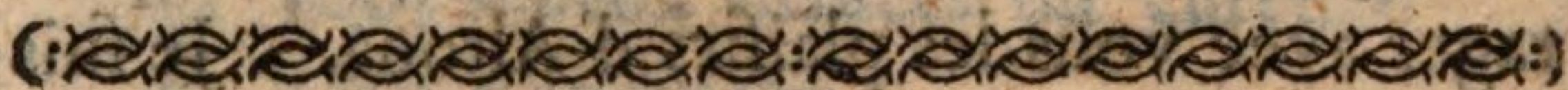
L'état actuel du commerce est tel, qu'on ne sçait presque point comment observer pour le mieux les intérêts de ses amis. Quoiqu'on puisse conjecturer avec assez de certitude que les prix actuels du Caffé & du Sucre hausseront, ou du moins qu'ils ne baisseront point, vûque nos marchands d'Amérique n'ont rien à attendre des indes, n'y ayant point envoyé de vaisseaux; il est néanmoins à craindre que les magasins de chés vous n'en soient remplis par les grandes quantités qu'y en apportent les Anglois, & en ce cas mon achat ne vous rapporteroit pas grand profit.

Nous avons encore de fortes provisions d'Indigo, & le Gingembre brun ne fera pas pour le présent de fort bonne vente chés vous. Pour le vin il ne faut pas que j'y pense, puisque vous me dites que vous n'aimés pas à vous mêler de cette marchandise liquide; à mon avis il y auroit néanmoins quelque chose à gagner à cause de son bas prix, & surtout si vous aviés occasion de garder ces vins & d'attendre que les prix haussent.

Toutes reflexions faites, je pense enfin qu'il vaudra mieux chercher occasion d'acheter à bon

bon marché une bonne qualité de Caffé de la Martinique chés des personnes qui se trouvent en besoin d'argent; je ferai en ce cas de mon mieux & si j'y réüssis, je vous expédierai les marchandises par le premier bâtiment, & vous en aviserai le nécessaire.

En effet il se vend ici des marchandises à 3 ou 4 mois de terme, mais on ne jouit pas des mêmes avantages qu'on a en payant comptant; c'est pourquoi je vous prie de ne point faire attention à cela, mais de vous reposer entièrement sur moi & d'être persuadé que personne n'est plus parfaitement &c.



LETTRE LXXVIII.

Je suis très mortifié de ne pouvoir exécuter l'ordre que vous m'avez donné, de vous acheter 40000 annes de toile de Paterbonne au prix marqué, vûque le vendeur ne se veut rien laisser rabbattre. Si vous voulés y ajouter ces peu de gr. je conclurai l'achat & vous expédierai les marchandises par la voïe la moins fraïeuse.

J'ai été très sensible à l'affection que vous me temoignés par les vœux que vous faites pour la continuation de mon bienêtre. Le

Ciel veuille vous faire passer en santé & en prospérités cette année que vous aurés, comme je ne doute, heureusement commencé; qu'il vous comble des avantages que vous avés à espérer de vos soins & de votre probité, & que je vous souhaite de tout mon coeur. Continués à m'accorder votre amitié dont je fais cas, & foyés persuadé que je tacherai à vous donner toutes les preuves imaginables de la mienne.

Je ne scaurois encore positivement vous dire, si je pourrai vous aller voir l'été prochain au cas que Dieu me fasse la grace de vivre; si cela arrive, je me ferai joie de partager avec vous les plaisirs d'Altona. Je suis avec estime &c.

(~~~~~)

LETTRE LXXXIV.

Il est arrivé aujourd'hui d'Angleterre quatre ordinaires à la fois, par lesquels j'ai reçu vos deux lettres du — avec le connoissement & le compte d'achat de 100 tonneaux de Ris que vous avés acheté pour mon compte. J'ai revisé le Compte d'achat & l'ayant trouvé juste, je vous ai crédité du montant.

J'accepterai avec plaisir votre traite de Livres St. 300 — à l'ordre de Jean Petersen & vous en debiterai.

Cette

Cette entreprise pourroit m'être favorable si le Capitaine arrivoit bientôt, sinon je crains le contraire.

Si vous avés envie de vous intéresser de moitié dans une entreprise de Tabac jaune de Marillas, je suis résolu à y mettre 3 à 4000 Livres Sterlings. Si vous acceptés cette proposition, il faut avoir soin que le Tabac soit bon & qu'il ne vienne qu'à 3 L. La bonne qualité se trouve ici en disette, mais le mauvais & le brun y est en abondance.

J'aurai soin de faire accepter vos deux lettres de

L. 100£ à deux usances sur chrétien

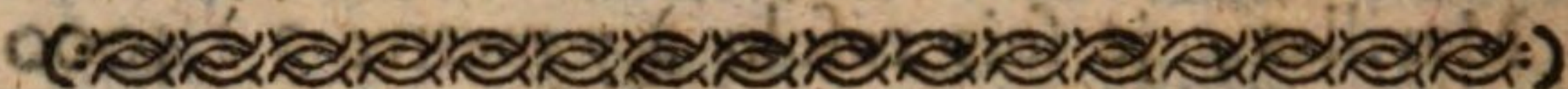
-- 150£ Koopmann,

mais en cas de refus avec protest, je les accepterai pour votre compte, & me tiendrai prêt à les payer lorsqu'on le requiérera, sur quoi vous pouvés faire fond.

Vos assureurs du Gingembre qui a péri sur le vaisseau du Capitaine Rookes s'opposèrent fort à bonifier l'Avarie que le Dispatcheur a mis en compte, ce qui est fort injuste. Notre règlement d'assurance porte expressement que l'Assûreur ainsi que celui qui a fait assûrer eussent à se soumettre entièrement à la décision de cet homme. C'est ce que je leur apprendrai aussi, s'ils se font encore tirer l'oreille pour payer.

Je

Je vous remercie de m'avoir avisé en quel état se trouve le commerce chés vous. Je vous prie de continuer à le faire, & vous obligerés celui qui est avec toute la sincérité imaginable &c.



LETTRE LXXXV.

Peu s'en est fallu que je ne vous aie pas encore écrit aujourd'hui, & qu'auriés vous pour lors pensé de moi? J'avoue que vous pouvés déjà m'accuser d'une négligence, qui n'est presque point à excuser, & peut-être le ferés vous : néanmoins faites voir cette grandeur d'ame qui est si rare, & excusés mes fautes passées, ce que vous pouvés d'autant mieux que mon long silence n'a pas été à votre dommage.

Suivant votre ordre, j'ai fait vendre publiquement & au plus offrant vos 20 bales de poivre; quoi qu'elles fussent endommagées, elles ont été mieux vendues, qu'on ne vend la bonne marchandise à notre Bourse. Qu'en dites vous? L'envie que les Acheteurs se portoient l'un l'autre, a été à leur propre dommage & à votre gain. Qu'on en agisse toujours de même, tant que cela vous regarde, ni l'un, ni l'autre, de nous s'en plaindra. Mais
ne

ne m'envoyés plus de marchandises endom-
magées, le succès en pourroit être désavan-
tageux dans la suite. Communément Dom-
mage rend sage.

Ci joint le compte de la vente. Faites le
reviser & l'ayant trouvé juste, débités moi
pour le montant, tous frais decomptés, de
M. de banque 3540. — Par contre crédités
moi pour le montant des deux lettres de
change ci pointes

de Fl. 450 -	} à 14 jours de vue dès ce jour, de Benoit de Me- chel iur Jean Burton.
<u>1050 -</u>	
Fl. de banq. 1500 -	à 33 St. M. avec Marcs
de banq. 1818. 3 —	

Je vous remettrai le reste aussitôt que tout
me sera rentré.

Que vaut le Fernembouc chés vous & qu'en pense t'on ? Il est fort recherché ici.

Je me recommande à votre bon souvenir
vous offre mes services & suis de coeur &c.



LETTRE LXXXVI.

Dans le grand nombre de vaisseaux qui sont
entrés la semaine passée dans notre port,
se trouve aussi le vôtre le Prince Chrétien, qui
à

à la vérité a essuïé plusieurs tempêtes, sans en avoir néanmoins été endommagé. Le Capitaine a commencé à débarquer & compte d'avoir achevé la semaine prochaine. Je me suis donné toutes les peines pour lui procurer une bonne cargaison, mais je n'ai pas réussi comme je souhaitois, à cause de la quantité de vaisseaux qui se trouvent ici. Je vous enverrai les fraix du transport aussitôt que je les aurai encaissé.

Mais je vous prie de ne plus m'adresser de vaisseaux à l'avenir, vûque mes autres affaires ne me permettent pas d'y employer les soins que je souhaiterois pouvoir toujours consacrer à vos intérêts. Vous trouverez bien mieux votre compte avec ceux à qui on adresse sans cesse beaucoup de Vaisseaux. C'est chès ceux là que s'informent aussi tous ceux qui ont besoin de batimens, aulieuque je suis obligé de me fier entièrement sur mon courtier. J'ai aussi procuré à votre Capitaine la Connoissance de plusieurs de ces maisons, il sçaura le mieux à vous dire celle qui lui convient.

Si vous voulés me faire l'honneur de m'envoyer en commission toutes sortes de toiles, j'espère vous témoigner que j'ai la meilleure occasion de les débiter promptement & avantageusement à votre entière satisfaction. Je me recommande & suis &c.

LET-

LETTRE LXXXVII.

Comme le terme de l'engagement que j'avois pris avec Mr. Gontvid d'ici va expirer, je suis resolu de négocier en mon nom. Je m'adonnerai principalement aux commissions & n'entreprendrai rien pour mon Compte, afinque les amis qui voudront m'honorer de leur confiance aient par là plus grand sujet à avoir bonne opinion de mes services.

Je permets à ceux qui voudront m'envoyer des marchandises en commission, de tirer sur moi, selon que les circonstances se presenteront, $\frac{1}{4}$ ou la $\frac{1}{2}$ du montant à raison d'un demi pour cent d'intérêt jusqu'à ceque l'argent des marchandises vendues rentrent. Même si on le souhaite, je leur enverrai d'autres marchandises paréchange, & leur ferai jouir du même terme pour le payement que l'on accorde ici. Il ne manque pas d'occasions à les débiter, & j'espère d'en agir avec mes amis de manière qu'ils auront tous lieu d'être satisfaits de mes services.

C'est ceque j'ai voulu vous aviser par la présente, & je me flatte que vous m'honorerez de vos ordres. Une épreuve vous convaincra que je mérite votre confiance. Si vous jugés à propos de faire un commencement,
je

je vous conseille de préférer le Sucre en canne à toute autre marchandise; vous y ferés de bonnes affaires.

Je me recommande à votre amitié, & demeure, en attendant vos ordres, avec la considération la plus parfaite &c.

(~~~~~)

LETTRE LXXXVIII.

J'ai bien reçu votre lettre du 12 du courant avec la remise de 1000 L. Sterlins en six lettres de change. Je suis des plus sensibles à la générosité & probité que vous me faites paroître en cette occasion, d'autant plus que votre bonne intention ne peut pourtant pas suffire.

Mes affaires se trouve en si mauvais état, qu'il n'y a plus de remède pour moi. Le Capital que je pers à Paris avec N. est trop considérable, & cette masse ne rendra que peu ou même rien à ceque disent les dernières lettres. Toutes les entreprises que j'ai faites jusqu'ici retombent à rien, & ont tellement diminué ceque je possédois, que je ne crois point qu'il soit possible que je repare en dix années cette perte, particulièrement dans ce tems-ci. Que me reste t'il donc à faire? Je ne vois rien de mieux, que d'abandonner tout

tout ceque je possède à mes créanciers , & d'attendre ma destinée de leur bienveillance. C'est ceque je ferai dès demain. Mais pour repondre tant que possible à votre générosité, je vous envoie cijoint les six lettres de change susdites de 1000 Livres Sterlings, afinque vous n'agrandissiez pas ma cession à votre perte.

Tout calcul fait je pense qu'il y auroit encore à tirer 75 pour Cent pourvu que mes créanciers voulussent avoir patience. Si vous voulés m'aider en cela, faites y, si vous pouvés, consentir Mr. Kruger qui est en perte de 5000 Rixd. avec moi; si les grands y acquiescent, les petits se rendront facilement.

Cequi me fait plaisir en cette occasion, c'est que votre prétension sur moi soit si petite. Il n'est personne à qui j'aie plus d'obligations qu'à vous; & si Dieu daigne me retirer de cette chute & me remettre en bon état, soyés assuré que je vous temoignerai par effet combien je suis &c.

(~~~~~)

LETTRE LXXXIX.

Si je voulois user de supercherie avec vous, j'accepterois la proposition que vous me faites dans votre lettre du 28 Mars & j'exécuterois vos ordres en vous achetant toutes sortes de marchandises à trois mois de terme &

H

avec

avec provision inusitées; mais ayant coutume d'en agir avec réalité avec tous mes amis & ne demandant que la provision ordinaire, je ne sçaurois remplir vos commissions.

La vente usitée des marchandises se fait ici pour comptant, c'est à dire à quatre semaines de terme; jugés donc si ceux qui font des avances pour six mois, les font pour rien; c'est ceque je ne crois pas. Vous me dirés pour raison que pendant ce tems là vous pourres faire valoir votre argent ailleurs; mais permettés moi de vous dire que cette espèce de prêt est couteux & qu'il ne convient qu'à des personnes qui ont moins de crédit que vous; je ne vous en dirai pas davantage.

Si vous daignés ajouter foi à mes promesses & à ma sincérité, faites une épreuve avec moi. Vous verrés clairement les avantages que vous en tirerés & vous continuerez à m'honorer de vos ordres. Je ne demande que de pouvoir tirer sur vous lorsque vous m'aurez donnés ordre pour les achats, ou bien que vous me fassiez des remises.

C'est en servant ses amis avec réalité, que l'on peut espérer une longue continuation de leur correspondance, & acquérir leur estime. C'est ceque vous pouvés vous promettre de moi, puisque personne n'est plus parfaitement &c.

LET.



LETTRE LXXX.

Voilà six mois que je ne vous ai écrit. Si vous en voulés sçavoir la raison, c'est que je ne sçavois que vous dire. Vous vous êtes déclaré ne vouloir rien envoyer ici pour votre compte, & comme je ne commissionne jamais des marchandises de chés vous, notre correspondance ne sçauroit être avantageuse. Bien plus, seriés vous charmé que je vous accable de lettres pour enrichir les postes? C'est ceque je ne crois point. L'amitié que vous me temoignés sera toujours la même, comme j'espère? Oui, je vous ferai néanmoins toujours cher? Une certaine confiance que j'ai en vous, me donne tout lieu de l'esperer, & me soulage dans mon malheur.

Jusqu'ici j'ai passé sous silence une disgrâce que vous aurés déjà cherché à pénétrer dans les premières lignes de cette lettre. Je frémis en y pensant, combien dur ne m'est-il donc pas de l'écrire; néanmoins il faut que je le fasse. Vous aurés sans doute appris la ruine de notre ville; elle n'est plus. Cette grande, cette opulente Lisbonne est tombée de fond en comble, & nous malheureux habitans réduits à la plus dure misère. C'est ceque vous aurés déjà sçu; mais non pas, que je suis un de ceux qui ont échappés à la mort — Que

ne ressens je pas, lorsque je me rappelle ce jour d'infortune! ne prétendés pas de moi que je vous raconte comment le tremblement a commencé, car je n'en sçais rien.

Vous sçavés que le premier Novembre est un grand jour de fête pour les catholiques & sur tout ici, & qu'à tels jours nous nous tenons clos dans nos maisons. J'étois à huit heures & demi encore au lit, lorsque j'entendis tout à coup ma maison cracquer; je me levai bien vite & mis quelques vêtemens des plus nécessaires pour — lorsque je sentis la seconde secousse qui precipita ma fuite hors de la maison. Je gagnai la rue où tout le monde fuyoit; je fus avec sans sçavoir, dans la crainte, où tendoient mes pas. Tout ce que je sçais, c'est que de tous côtés les maisons s'écrouloient avec un bruit des plus horribles. Je parvins enfin à la campagne tout abbattu & hors d'haleine. Je m'y étendis de mon long & me resignai à la volonté de Dieu, vûque chaque secousse menaçoit d'engloutir la terre. Revenu à moi, je trouvai a mes côtés quelques amis aussi inconsolables & non mieux vêtus que moi. Le tremblement cessa enfin. Nous jettames la vuë sur la ville: mais quel fut notre étonnement de n'appercevoir qu'un tas de décombres. Que nous restoit-il à faire? Nous courûmes vers le Tage pour chercher une retraite sur un vaisseau; nous la trouvâmes

mes près d'un Capitaine qui étoit de mes amis. Il nous reçut charitablement, nous pourvût d'habits & de nourriture, le mieux qu'il put. Dieu le recompensera. Voici aujourd'hui le sixième jour que nous sommes chés lui, & il y a presque aussi longtems que nous sommes à considérer une horrible flamme qui ravage toute la ville & consume ce que le tremblement n'avoit pu détruire.

Telle est notre situation, mon cher ami; tel est le Fléau dont le ciel nous accable. On ne voit ici que misère & pitié. Nous sommes tous nuds & dénué de tous secours. Dieu aïe pitié de nous & nous delivre de la ruine totale que nous avons tout lieu de craindre.

Salués de ma part votre ami Mr. Jacques de Vos, & faites lui lecture de cette lettre. Je ne sçaurois lui écrire aujourd'hui pour lui annoncer que toutes ses marchandises sont brulées — La plume me tombe des mains aussitôt que j'y pense.

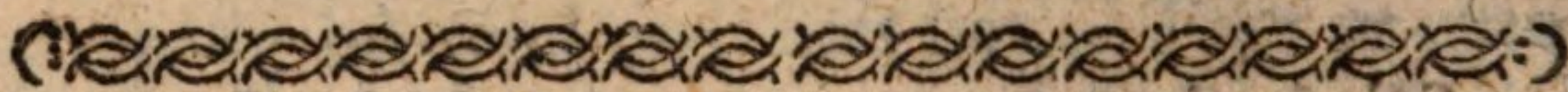
Je ne sçais encore à quoi me résoudre. Le tremblement continue; & nous ignorons quelles en feront les suites. Aïés compassion de moi. Priés Dieu! implorés le pour votre ami, & conservés moi votre affection. Je suis &c.



LETTRE LXXXXI.

Vous verrés par l'extrait ci joint de votre compte courant, que vous me devés Rixd. 545. depuis l'année 1754. cequi fait deja deux ans. L'état de mes affaires ne me permet pas d'attendre plus longtems ; c'est pourquoy je vous prie de me marquer au plutôt, si nous sommes conformes en cela, & de m'envoyer cet argent après avoir trouvé le tout juste, afin que je puisse raier ce compte dans mes livres.

J'ai l'homme d'être &c.



LETTRE LXXXXII.

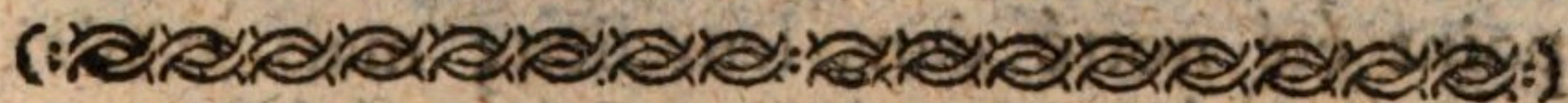
(Reponse)

Vous repétés une dette de deux ans & vous n'ignorés pourtant pas combien je suis exact à payer. Cela me surprend d'autant plus que j'ai dans mes papiers une compte signé avec la date du jour du payement. Un de mes Garçons de comptoir qui se trouvoit pour lors dans votre ville, l'a payé & m'a avisé en m'envoyant le Compte que vous ne vous trouviés point en personne chés vous, mais

mais qu'un de vos gens avoit reçu l'argent
& lui avoit passé quittance.

li Faites en faire revision, peut être a t'on
oublié de me mettre cette somme en compte,
& avisés moi tout de suite si vous l'avés trouvé
ou non. J'en suis fort inquiète. C'est la
première fois qu'on me demande une dette;
oui cela m'est des plus sensibles, vûque la
prétension est de si vieille date. Je sçais com-
bien de tort peut causer à un Marchand la
négligence à paier; je m'en suis bien gardé
jusqu'ici, & ai toujours soldé mes dettes au
jour fixé si je ne le pouvois faire plutôt, & ce
sera aussi à l'avenir le plus fort de mes soins.

J'attends une prompte reponse & suis avec
estime &c.



LETTRE LXXXIII.

(Reponse à la précédente.)

Je ne suis pas moins étonné du contenu de
votre lettre du 4 de ce mois, que vous dites
l'être de ma pretension sur ceque vous me
devés depuis deux ans.

Je passerai au principal, sans m'arrêter aux
passages choquans qu'elle contient.

H 4

J'ajoute

J'ajoute trop de foi à vos paroles, pour ne pas croire que vous puissiez avoir une quittance; mais je ne puis m'imaginer, comment vous l'avez reçu. Qu'il en soit comme il voudra, il faut qu'il y ait de la fourberie. Il ne se trouve point de faux compte dans ce que mon Teneur de livres a enregistré, & il n'est pas possible que mon Caissier l'ait oublié. Les grands échanges qui se font dans mon commerce, m'obligent à faire tous les quinze jours le calcul de ma caisse & à confronter avec les livres de Caisse les sommes qui s'y trouvent. S'y trouve-t'il du plus ou du moins, il s'en suit qu'il y a eu une erreur dans les livres, ou bien qu'on a trop ou trop peu encaissé ou déboursé. Mais il ne s'est encore jamais trouvé un surplus de 545 — Rixdaler. Bien plus j'ai feuilleté tous les livres pour voir si ces Rixd. 545 n'avoient point été notté dans leur lieu; mais je n'ai rien trouvé, pas même qu'il ait été fait une telle remise dans la dite semaine. Je n'ai aucun doute sur la probité de mon caissier; voilà seize ans qu'il me sert, je ne me suis jamais apperçu d'aucune infidélité de sa part, quoique j'aie bien l'oeil sur la conduite de mes gens.

Je crois vraiment que vous paiés postuellement un chacun; mais vous pouvez aussi être persuadé, que personne ne scauroit me
re-

reprocher que je lui aïe demandé deux fois une dette, & vous ne serés aussi pas le premier. Il faut donc absolument qu'on nous ait joué un tour; mais qui est-ce? C'est ce que nous ne sçaurions dire sans examiner l'affaire de plus près. Il faut ou que votre Commis ou le mien soit un fripon. J'ai peine à croire que le mien le soit, vuqu'il ne m'en a encore donné aucun sujet.

Le meilleur & le plus court moïen est de confronter la signature ci jointe avec celle de la quittance; s'accordent-elles, je sçais à qui m'en tenir; si non il faut que vous cherchiés le fripon dans votre maison.

Je vous salue & vous prie de me tirer bientôt de cette inquiétude, étant &c.



LETTRE LXXXIV.

Je saisis avec plaisir toutes les occasions qui se présentent à vous servir, c'est pourquoi je sçaurois m'empêcher de vous faire faire connoissance avec Mr. Flugel. C'est un honnête homme & on peut se promettre beaucoup d'avantages de sa connoissance.

Il m'a prié de lui préposer un ami dans votre ville; je vous ai recommandé, & l'ai

assuré de votre sincérité & que vous auriés à coeur ses intérêts. Il vous écrira dans peu ; je vous en félicite & vous souhaite toutes sortes de prospérités avec lui.

On voit sur le visage de tous nos marchands la douleur que leur causent les tristes nouvelles du malheur de Lisbonne. Vous sçavés quelle est la connexion de notre commerce avec celui de la dite ville. Je plains ceux que ce déplorable accident réduira au point à abandonner leur négoce. On ressentira au loin les coups de ce malheur, vûqu'il n'y a presque point de ville de commerce en Europe qui n'en partage les tristes effets. J'en suis, Dieu merci, pour rien !

La Notice ci jointe des prix vous prouvera que le commerce ici est tout tranquile & que les prix sont fort bas. Je ne crois pas qu'ils puissent baisser de beaucoup quand même il viendrait à y avoir guerre entre la France & l'Angleterre. J'attends vos ordres si vous jugés à propos de faire acheter quelques marchandises. L'expérience vous fera juger de ma sincérité & de mon Zèle à vous servir. Je ne vous en dis pas d'avantage. Je me recommande à votre affection, & suis avec tout l'attachement possible &c.

LET-



LETTRE LXXXV.

(Reponse)

J'ai bien reçu votre lettre du 15 Mars. Je vous suis d'abord fort obligé de la bonté que vous avés eu de me recommander à Mr. Flugel. J'ai reçu aujourd'hui de ses lettres. Il me paroît être un fort aimable homme & fort Sincère; je ne manquerai pas à le servir de manière qu'il aura tout lieu d'être satisfait, & de faire en sorte que ma façon d'agir responde à ce que vous lui avés dit de moi.

Vous avés raison de dire que la ruine de la malheureuse ville de Lisbonne reduira bien du monde à la mendicité. Je suis réellement ravi que vous n'y fassiez point de perte; je ne suis pas si heureux que vous: néanmoins j'ai de grandes raisons à remercier le seigneur que celle que j'y fais est de nature que je la puis supporter sans préjudice.

Vous m'incités à acheter des marchandises de chés vous, vûque les prix sont si bas. Je suis persuadé de la Sincérité de vos sentimens, c'est pourquoi j'ai joint ici une note des marchandises, sur lesquelles je fais quelque speculation. Je vous laisse pleine liberté dans l'achat, ne croyant pas qu'il soit nécessaire que

que je vous recommande mes intérêts. Si je venois à avoir befoin de quelqu'autre chose, je vous l'aviserai.

Pour faire réussir l'achat, je vous envoie ci joint quatre lettres de change faisant ensemble 4000 Rixd. à quatre semaines de ce jour sur Jean Pierre Hempel. Observés en le nécessaire & credités moi du montant. Je vous ferai passer au premier jour de plus fortes remises, & vous enverrai le restant sitôt que je recevrai le Compte.

Je n'ai autre chose à vous dire. Je vous recommande à la protection divine & demeure &c.



LETTRE LXXXVI.

Me voilà, graces à Dieu, heureusement arrivé après un voiage bien long & bien pénible. Cet endroit ci me plait beaucoup; je viens aussi d'y louer une maison, que je fais arranger pour ma commodité & pour mon utilité. Permettéz moi de vous faire part en cette occasion des sentimens que je me suis formé pour règle dans mes entreprises.

Je regarde comme une grande folie, quand
de

de jeunes gens veulent que tout brille chés eux au commencement de leur commerce ; la plus part se creusent par là un abîme. Ce qu'il y a de blamable dans le faste ne reste jamais seul ; les suites en sont mauvaises. Il demande de grandes dépenses ; & quand on vient à ce point là , on veut faire voir pourquoi on les fait ; le Négociant néglige par là ses affaires, il consomme dans les compagnies le tems qu'il devroit y donner ; le gain diminue, les dépenses augmentent , & enfin lors qu'on l'a poussé au suprême , on s'eclipse , & reconnoit mais trop tard les folies qu'on a faites. N'ai je pas raison, mon cher ami ?

Outre le Commis que j'ai engagé chés vous, j'en prendrai encore un autre qui ait connoissance du commerce qui se fait ici ; je pense que cela me fera d'un très grand avantage. Je différeraï encore quelques mois à commencer mon négoce & prendrai une exacte connoissance de ces environs. Je me mettrai par là en état d'acheter de la première main les marchandises qu'on apporte sur notre marché, & à me les procurer telles, que je n'aurai point de plaintes à en appréhender dans la suite. J'ai déjà remarqué dans le peu de jours que je suis ici, qu'il y a une différence considérable dans les prix. Ce qu'on achète aux bourgs dans les fabriques est d'un à deux pour Cent meilleur marché qu'ici. On peut
ainsi

ainsi aisément négocier à perte si on ne fait pas de mûres reflexions.

J'espère de prévenir cet inconvenient. Vous connoissés mes fonds, vous les avés dirigé bien des années. Vous scavés quelle est mon exactitude dans les affaires, c'est à vous à qui j'en ai obligation. C'est vous qui m'avés inspiré ce noble amour du travail & de la probité, aussi vous en serai - je toute ma vie reconnoissant. Je me conduirai dans mon négoce, de façon à vous inciter à m'honorer de vos bons conseils.

J'ai remarqué ici une chose que je suis obligé à vous découvrir. Il se trouve peu de marchands en cette ville qui aient de la probité. On n'y fait aucun cas d'un homme qui ne possède point les détours les plus rusés de la fourherie. Ceux qui sont maitres en cet art, sont titrés de Grands. Je me garderai bien de le devenir à ce prix. Mon ambition ne sera jamais que celle de conserver tant que je vivrai le caractère d'un honnête homme. Vous ne scauriés croire quelles fourberies il se commet ici; il est fort aisé de les découvrir puisqu'on s'y fait un honneur de s'en vanter & d'encourager les autres à l'exemple. Je vous ferois un détail des plus signalées, si je nètois assuré que vous pensés trop noblement que pour vous amuser des défauts des hommes.

Mal-

ne aux restrictions que vous

1011

14-11-1901

11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846.

(Reponse)

J'ai été des plus ravies d'apprendre que vous

Vous ferez très bien de ne considérer que

1871

entre-

entreprises. Vous pouvés avec d'autant plus d'assiduité avoir l'oeil à vos affaires, étant dégagé de ce travail. Il est cependant nécessaire que vous revisiés vos livres à vos heures perdues, afin qu'il ne s'y glisse point de Confusion.

Vos observations sur le genre de commerce qui se fait là bas me surprennent au plus haut point. Est-il possible que les hommes puissent pousser l'intérêt jusqu'à se servir des plus indignes maximes de la fraude? Si j'eus sçu cela, je ne vous aurois jamais incité, comme je l'ai fait, à aller établir votre fortune temporelle dans un endroit aussi dangereux. Vous sçavés que je n'en ai d'autre connoissance que par ceque j'en ai oui dire de votre Mr. Koch, qui m'a toujours fait paroître un fond de probité. J'espère que ce vénérable ami vous induira toujours au bien par son bon exemple. C'est ce qui me tranquillise, de même que la bonté naturelle de vos sentimens. Oui je sçais que vous ne vous laisserés jamais entraîner par le torrent de ces passions. Vous me connoissés; jugés ainsi de ma sensibilité si je vous voyois vous écarter des voies de la vertu.

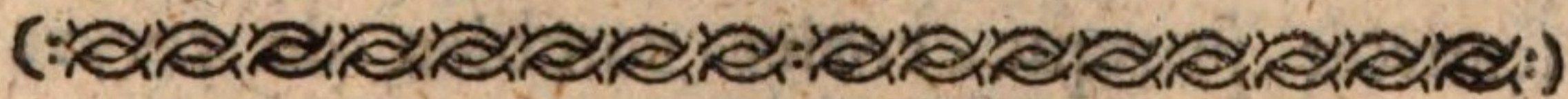
L'amitié que j'ai pour vous, m'oblige à vous donner quelques instructions qui ne vous seront pas inutiles si vous voulés les mettre à profit.

En

En premier lieu, si quelqu'un vous envoie des marchandises en commission ou qu'il vous commande pour des achats, ne vous laissez jamais entraîner par l'appas du gain, à prendre plus qu'il ne vous revient. Contentés vous de la provision usitée, rendés les marchandises à cequ'elles vous coutent, comptés les fraix comme vous les avés païé, sans songer à un avantage illicite. Votre commerce s'agrandira par là & un chacun vous accordera sa confiance.

En second lieu ne rabattés jamais rien de la païe ou du gain de celui qui gagne sa vie par sa main d'oeuvre; faites lui plutôt quelque petit bienfait à propos; ils y sont sensibles. Vous les rendrés plus attentifs à vos intérêts, plus diligens & plus Zélés à leur travail.

Voilà ceque j'avois à ajouter aux conseils d'ami que je vous ai donné avec tant de plaisir. Je serai au comble de ma joïe si vous en faites usage, puisque je vous aime & que je ne cesserai de vous aimer. Je suis &c.



LETTRE LXXXVIII.

Quoiqu'il m'en coute, il faut néanmoins que je vous fasse part de mon triste état. Jugés quelle doit être ma douleur en vous,
I mar-

marquant que je suis hors d'état de satisfaire mes créanciers.

Il y a vingt ans que vous me connoissés; vous sçavés quelles peines je me suis donné pour me soutenir avec honneur dans ce monde; personne ne peut m'accuser d'avoir commis une faute dans l'administration de mes affaires, ou de m'être par ma propre faute jetté dans le malheur. Vous n'ignorez rien de tout cela; & je suis néanmoins obligé à vous découvrir le véritable état de mes affaires pour prévenir tout cequi pourroit porter quelqu'atteinte à ma reputation.

Il y a vingt ans que j'établis ici mon commerce avec un fond de 20000 M. Depuis ce tems là j'ai si bien fait mes affaires, que je me voïois il y a quinze jours possesseur de 180000 Marcs; outre cela j'avois encore 60000 M. d'emprunt à quatre pour Cent d'intérêt, & non obstant cela je dois 37857 M. en partie ici & en partie à l'étranger, dans lequel nombre vous êtes compris à mon plus grand regret pour la somme de 5873 M. 6 S. Mais on ne sçauroit presque croire combien de revers j'ai eu depuis quinze jours.

La faillite de E. d'ici sur qui j'ai une prétension de 27638 M. fut le commencement. Mr. N. le suivit. On sçait que cet honnête homme y a été réduit par différens malheurs; ma

ma prétention sur lui est de M. 19564. Je perds 87855 M. à la ruine de Lisbonne & 48367 M. en mauvaises dettes hors du pays. Je ne dirai rien des autres malheurs. Il suffit, qu'ils m'ont réduit à un tel point, que je me vois hors d'état de paier plus de 40 pour Cent.

Il dépend maintenant de mes créanciers de me ruiner totalement ou de m'aider à me relever. Mr. D. dont je ne sçaurois assez louer la générosité veut me laisser les 20000 M. que j'ai de lui jusqu'à ce que je sois en état de les lui payer sans mon préjudice. Mon avis seroit donc de payer d'abord 40 pour Cent, & au cas que la fortune ne me soit pas tout à fait contraire, j'espère de payer 10 pour Cent tous les ans, de sorte que dans six ans toutes mes dettes seroient acquittées, outre 4 pour Cent d'intérêt annuel que je donnerai à chacun. Seroit-il possible de l'effectuer encore plutôt, je m'y porterois de bon coeur.

Faites y vos reflexions, mon cher ami, agréés ma proposition, & faites moi le plaisir d'y refoudre Mrs. A. & B. J'espère d'y faire consentir dans peu mes créanciers d'ici.

Je connois l'amitié que vous avés pour moi, vous m'en avés donné jusques ici les preuves les plus sincères. Aussi sçaurois-je m'en faire gloire tant que je vivrai, & serai à jamais avec la considération la plus parfaite &c.



LETTRE LXXXIX.

(Reponse.)

Le contenu de votre chère lettre du 10 Mars ne m'a pas peu surpris. Il m'est d'autant plus à coeur, étant parfaitement persuadé, que votre conduite a toujours été honnête, & que vous ne vous êtes point attiré votre infortune par négligence. C'est ce qui doit vous consoler. Vos affaires peuvent se remettre, pourvûque vous ne perdiés pas courage.

La perte que vous faites de part & d'autre, & sur tout celle de Lisbonne suffisent pour énerver le commerce le mieux établi. Quant à cette dernière, vous n'avez rien à vous reprocher; elle vient de la main de Dieu, ses jugement sont pour nous des secrets; c'est à nous à les recevoir, & à adorer ses décrets sans murmurer.

Je reçois la proposition que vous me faites de payer 40 pour Cent. Il me sera cher, si vous pouvés par la suite acquitter entièrement ma prétension; si non, je puis graces au ciel supporter cette perte. Pour les intérêts je n'en reçois point; vous pouvés les garder comme un subside pour votre nouvel établissement.

J'ai

1872

et la probité.

certe. &c.

DEPT. OF C.

(Autre réponse.)

I 3 voilà

voilà quatre ans que je vous ai laissé mon argent en main sans vous en parler — On a raison de dire que dans ce monde on n'est païé que d'ingratitude.

Je vous dis enfin pour gouverne que ni Mrs. A. & B., ni moi n'entrerons point en accommodement. Nous sommes résolus à pousser vivement nos prétensions & à mettre toute la masse en concours. Tel est notre dessein, vous pouvez vous y régler.

Il est vrai que vous avés eu des malheurs, mais c'est votre propre faute. Conformement aux fonds avec lesquels vous avés commencé, vous n'auriés point dû entreprendre d'aussi fortes affaires, & vous auriés dû être plus prudent. Plus haut on monte, de plus haut on tombe. Que cela vous serve d'avis, si vos affaires venoient à se retablir.

C'est ce que j'ai voulu vous dire en peu de mots. Je suis &c.

(~~~~~)

LETTE CI.

Je ne doute point que vous n'ayés reçu la lettre que je vous écrivis il y a huit jours. Le Voiturier Behr m'a livré de depuis le tonneau d'Indigo No. 1.

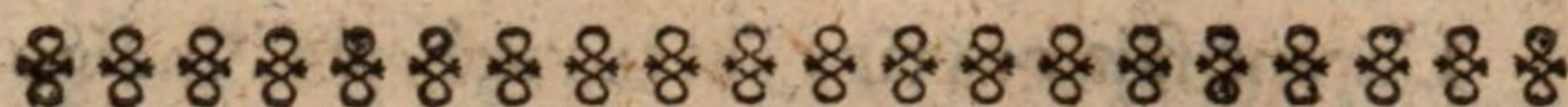
L'ayant

L'ayant fait ouvrir, j'ai trouvé que l'Indigo étoit fort humide. J'aurois été plus ravi que vous l'eussiez laissé bien sécher avant que de l'envoyer; vous l'auries aussi fait, si vous n'eussiez peut être pensé, que vous me rendriez service en en hâtant l'expédition à cause de la proximité de la foire. Je verrai comment je m'en déferai le plus avantageusement.

Ci joint le compte original de l'achat du dit tonneau, afin que vous puissiez le présenter pour recevoir l'avarie qu'on a accordée. Je ne croiois pas qu'il fut nécessaire vu que vous vous êtes accordé en particulier avec l'assureur; car ne faut-il pas qu'il paie 10 pour Cent pour la valeur assurée? ainsi le compte est inutile, à ce qu'il me semble. Dites moi si je me trompe ou non.

Vous mettez le cours bien haut suivant le montant de la facture & du compte d'assurance. Sans doute que cela n'aura rien à dire? Avisés moi, s'il vous plait combien on paie chez vous pour faire assurer les marchandises de France. Y a t-il une taxe, ou se règle t'on au cours du change? Ne peut-on point prendre assurance de 10 pour Cent au dessus de ce que les marchandises coutent, comme gain imaginaire? Vous me ferez plaisir de m'en donner connoissance.

Je vous salue & suis &c.



LETTRE CII.

(Reponse.)

Nous avons appris avec plaisir par votre lettre du 28 du passé, que vous avés reçu le tonneau d'Indigo No. 1., lequel nous aurions mieux laissé sécher, si nous n'eussions appréhendé d'une part, que les fraix de voiture ne haussent à cause de la proximité de la foire, & de l'autre nous avons cru que nous vous ferions plaisir si vous receviés ces marchandises à tems, de sorte que nous avons jugé à propos d'en hâter l'expédition. L'Indigo se trouvoit sec à un tel point que nous n'avons pas cru qu'il put souffrir la moindre chose de son humidité en chemin; ainsi nous espérons que vous ne nous blamerés point en ce que nous avons fait.

Nous vous renvoyons ci joint la facture original; nous en avons fait tirer copie, ce qui nous suffit. Quoique l'Assureur ait accordé à 10 pour Cent, il faut néanmoins que le compte en soit livré au Dispatcheur, afin que suivant son montant on puisse escompter la grosse Avarie à raison de tout le contenu de la cargaison & du vaisseau. Tous les fraix employés à sauver le vaisseau & la cargaison y sont compris. Quant aux 10 pour Cent que Mr. N. a accordé comme Assûreur pour Avarie
spe-

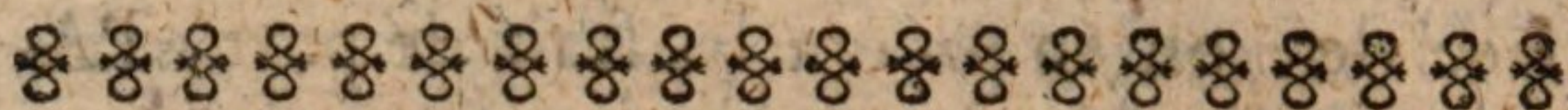
specielle, on en payera les fraix de port, l'Avarie ordinaire, les fraix pour faire transporter le tonneau de Cuxhafen ici, pour un tonneau ueuf & autres petites depenses. Si après que tous ces articles ont été payés, il reste quelque chose des 10 p. C., cela revient à ceux qui ont fait assûrer, comme vous par exemple.

On a taxé le tonneau à raison des fraix spécifiés en argent de France, & on y a joint le prix d'assûrance, vûque tous deux sont arbitraires & qu'on peut même faire assûrer le prix qu'on a païé: de là vient que la valeur assûrée surpasse dans le cours la valeur de la facture.

L'assûrance de la valeur d'une marchandise est arbitraire, & peut être mise aussi haute & aussi basse que le demande le propriétaire. Ainsi on peut aussi faire assûrer un gain imaginaire avec la valeur intrinsèque des marchandises.

La Dispache faite, l'Assûreur est obligé à restituer l'Avarie grosse selon la valeur des effets assurés. Mais l'avance pour l'avarie specielle est à part & n'est acceptée que pour les petits fraix & pour reparer le dommage que les marchandises ont souffert en elles mêmes ou dans le prix de la vente.

Nous croyons avoir suffisamment repondu à vos questions & serons charmé si vous en êtes satisfait étant de coeur &c.



LETTRE CIII.

La teneur de votre lettre du 16 de ce mois contredit tellement celle des précédentes, que je ne sçauois voir jour à cette affaire. Vous me marqués en date du 14 Novembre que, *vous aviés encaissé l'argent & que vous n'attendîés que mes ordres pour en disposer &c.* Cela signifioit assés clairement, au moins si je comprends encore ma langue, que vous aviés encore cet argent entre vos mains & à ma disposition. En qualité de celui qui fait remise, il m'étoit libre d'en disposer aussi longtems qu'il ne seroit pas païé. De là je devois croire que comme vous nêtes pas novice dans le commerce, cet argent pouvoit être aussi sûr entre vos mains pour mon compte, qu'entre celles d'un autre de mes amis de chés vous. Je vous marquai ensuite en date du 26 Novembre, *de tenir les Rixd. 570 jusqu'à ce que je vous donnasse des ordres plus ultérieurs, & d'être assuré qu'il ne vous en resulteroit ni pouvoit resulter aucun tort.* Cela pouvoit suffire à cequ'il me semble pour vous empêcher d'en faire le débours.

Vous me tenés tout un autre discours dans votre lettre du 7 Décembre. Vous m'écrivés
que

que vous ne voulés point garder cet argent à ma disposition à moins que Mr. N. y ait donné son consentement & qu'il veuille s'en désister. Si vous vous étiez souvenu de ce que vous m'aviés écrit ci - devant & que vous eussiez voulu tenir parole, vos lettres n'auraient jamais dû contenir un tel propos. Supposé maintenant que vous sçachiez ou non de vous être contredit, je soutiens néanmoins que cet argent ne peut être déboursé sans mon consentement, en tant qu'on admettra le droit naturel, auquel droit, à mon avis, on n'en doit opposer aucun autre. Toutes vos déclarations prises ensemble, me servoient enfin d'assurance que l'argent étoit encore en vos mains, & que je ne devois point m'en inquiéter. De là je vous priois de rechef dans ma dernière lettre de ne point débourser cet argent sans ma volonté.

Mettés vous à ma place, & jugés de ce que je devois penser, lorsque vous m'avifâtes enfin, que *suivant mon premier ordre vous aviez païé ma remise de Rixd. 570 — à Mr. N.* Je ne puis comprendre comment on pourroit tirer une telle conclusion de ce qui précède. Il ne faut point de contradictions quand on veut négocier avec Sincérité & mener une correspondance en ordre; & si j'examine votre dernière lettre, je trouve que toutes celles que vous m'avez écrites se contredisent en tout,

cequ'on a vraiment droit de blâmer dans un bon Négociant.

Il est bien vrai que Mr. C. n'a pas encore repondu a ma dernière ; & je suis au surplus fort indifférent sur tout cequ'il peut me repondre. Je n'ai affaire qu'avec vous, puisque vous êtes celui à qui j'ai confié mon argent depuis la première revocation jusques ici. L'auriés vous déboursé avant la reception de mon contreordre, il m'y faudroit accommoder, & vous vous trouveriés entièrement irresponsable. C'est cequi n'est pas arrivé. Toutes vos lettres peuvent me servir de preuve, & me jurtifieront devant tous ceux qui sont en état de juger du commerce. Personne ne scauroit me disputer mon droit ; & je scaurois m'en prévaloir aussitôt que j'aurai de vous une reponse positive.

De dire que *vous êtes mortifié que je me sois brouillé avec Mr. N.* & d'autres expressions semblables, sont de pauvres excuses dont vous cherchés à voiler votre procédé, mais aux quelles je ne m'arrête guères. Tout ceque j'ai à vous dire pour conclusion, c'est que j'ai passé aujourd'hui sur vous une lettre de change de Rixd. 570 — à 4 jours de vue à l'ordre de Jean Albrecht. Si vous voulés l'acquiter après en avoir rabattu votre provision & les ports de lettres, vous pourrés par là terminer
cette

cette affaire qui n'est pas à votre gloire & qui m'est fort à charge ; si non je prendrai d'autres mesures aussitôt que j'aurai vu votre reponse. Si vous n'aimés pas plus les procès que moi, vous choisirés le plus court moïen, & vous m'obligerés fort. Esperant que vous ferés cela, je suis &c.

(~~~~~)

LETTRE CIV.

Quelque déplaisir que j'aie à incommoder quelqu'un par des commissions désagréables, je me vois néanmoins obligé pour cette fois à vous écrire à ce sujet. Vous m'avés donné trop de preuves de votre amitié, pour que je düsse appréhender de vous prier d'un service.

J'ai un petit demêlé avec Mr. M. au sujet d'une remise de 570 Rixd. que je lui ai faite il y a quatre mois pour compte de Mr. N. de Dresde &c.

Après bien des lettres de part & d'autre, je me suis apperçu que Mr. M. est de concert avec Mr. N., & qu'il cherche à lui mettre cet argent en main, vû néanmoins qu'en qualité de notre commissionnaire reciproque, il devroit être neutre & qu'il est obligé à obser-
ver

ver mes ordres aussi bien que ceux de Mr. N. Je me suis enfin lassé d'écrire, & lui ai adressé cette incluse; elle est ouverte; après que vous l'aurez lue, ayez la bonté, de la lui remettre cachetée, & de lui présenter en même tems la lettre de change ci jointe de Rixd. 570. à 4 jours de vue à votre ordre. Au cas qu'il l'acquite, vous pouvés lui bonifier ou laisser rabattre sa provision &c., & lui donner quittance de tout; mais au cas de refus, il vous plaira la faire protester en forme. Pour lors je serois contraint de soutenir mes droits par la voie de la justice, & je souhaiterois sçavoir si vous voudriés bien vous charger de l'exécution de cette affaire. Je vous enverrois pour lors les lettres originales de Mr. M., & y joindrai, si vous jugés à propos, un *parere* marchand, afinque vous puissiés l'attaquer d'autant plus vivement. Si vous daignés me donner quelque bon conseil, à parvenir plus facilement à mon bien, je le recevrai comme une nouvelle preuve de votre affection pour moi. J'attends votre reponse avec impatience.

Le 12 du courant j'ai pris la liberté de donner à Mr. Martini une lettre pour servir à vous le recommander. Je n'ai pas besoin de vous prier de lui faire bon accueil, vûque votre humanité m'est connue; bien plus je vous remercie d'avance pour les politesses que
vous

vous lui ferés. S'il venoit à avoir besoin d'argent, je vous prie de lui avancer jusqu'à R. 500. — contre quittance, j'aurai incontinent soin de vous en faire remise.

Je vous salue de coeur, vous prie de m'aider de vos bons offices & de me croire toujours &c.



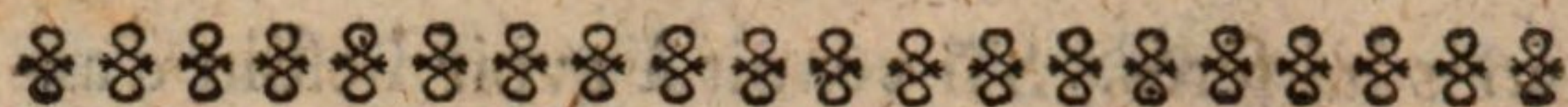
LETTRE CV.

Comme de coutume on recommande un ami à un autre, vous m'excuserés d'avoir donné votre adresse à Mr. Martini de Copenhague qui vous remettra la presente.

Le but de son voyage est de se procurer la connoissance des plus considérables Négocians dans les principales villes de commerce de l'Allemagne, & de leur offrir ses services. Vous aurés la bonté de l'honorer de votre amitié & de l'assister dans son dessein. Il est des événemens dans les voyages où l'on a inopinément besoin d'argent. Aies la bonté de lui en fournir pour mon compte au cas qu'il vous en demande.

Adieu, Monsieur! je saisirai avec joie toutes les occasions où je pourrai vous servir de même que vos amis. Je vous recommande à la protection divine & suis avec estime &c.

LET.



LETRE CVI.

Vous me marquâtes il y a quelque tems, que vous n'accepteriez point les 50 caisses de raisins que Mr. Jean Barthold a chargées pour vous sur le vaisseau du Capitaine de Ruyter, lesquelles me sont adressées; néanmoins je souhaiterois sçavoir véritablement votre résolution à l'arrivée du Capitaine, qui vient d'entrer heureusement dans notre port. C'est pourquoi si vous voulés avoir les raisins, ne tardés point à me donner vos ordres.

Mr. Barthold m'a envoyé sur vous la lettre de change ci - jointe de Duc. 300 — à 97. à une usance & demie. Si vous prenés les 50 caisses de raisins, il vous plaira de me renvoyer la lettre acceptée avec l'adresse du paiement, & de me créditer en même tems de M, de banque 50. 10. pour le montant du compte d'assurance. Votre reponse m'apprendra votre résolution.

Je vous renouvelle mes souhaits, à l'occasion de l'année que nous allons commencer. Je vous la souhaite & à tous ceux qui vous sont chers des plus parfaites, accompagnée de nombre d'autres, & des plus heureuses dans toutes vos entreprises.

Je me recommande à la continuation de votre estime &c.

LET-



LETTRE CVII.

(Reponse)

J'ai été fort charmé pour l'amour de Mr. Barthold, d'apprendre l'arrivée du Capitaine de Ruyter, car pour moi je ne puis me résoudre à accepter pour mon compte les 50 caisses de raisins. Je vous en ai déjà dit la raison dans ma précédente. Vous pouvez donc suivre les ordres qu'il vous aura donné pour ailleurs.

Je vous renvoye ci joint la lettre de change de 300 Ducats, & c'est à lui à vous restituer les fraix d'assurance.

Mr. Nebeling d'Amsterdam m'avise qu'il vous a envoyé quatre tonneaux de tabac pour moi. Je ne sçais par quel Capitaine. Sitot qu'il arrivera, vous les enverrés à Lunebourg à l'ouverture de la navigation, ce qui ne pourra se faire avant le printemps, vûqu'on m'écrit que l'Elbe est gelée.

Je suis des plus sensibles aux bons voeux que vous me faites. Je vous souhaite les mêmes prospérités, & de plus grandes encore, afin que vous ne cessiés jamais d'être heureux. Je vous salue de coeur & suis &c.



LETTRE CVIII.

J'ai expédié votre caisse No. 7. à Mr. Christophe Becker de Lunebourg, conformément à votre ordre du 14 de ce mois; je souhaite qu'il la reçoive bien conditionnée. Je vous aviserai les fraix que j'en ai eu, aussitôt que le Capitaine m'aura livré son Compte.

Je vous ai credité de R. 8. $9\frac{1}{2}$, ou pour somme totale de R. 218. $9\frac{1}{2}$ gr. pour le change de l'assignation sur Mr. Lichtenscheid, de R. 210. — en Louisd'or à 4 pour Cent.

J'ignore du reste ceque vous me dites des R. 100 — pour lesquels vous avès été obligé de faire citer une personne de Dresde; vous ne m'en avès jamais dit mot, & je ne vois point dans votre lettre, si pour le présent tout est païé ou non. Il seroit néanmoins nécessaire que je le sçusse, vûque les Harangs n'ont point été vendus pour mon compte. Comme je souhaiterois solder notre compte à la fin de l'année, je vous prie de hâter de me repondre. Agrées mes amitiés, & croïes que je serai toujours &c.

LET.



LETTRE CIX.

(Reponse.)

J'ai annotté l'expédition de la Caisse No. 7. & l'ai raïé de mon livre de Magasin. Envoïés moi aussitôt que vous pourrés le compte des fraix.

Je vous ai débité conformément pour votre assignation sur Mr. Thiery Lichtenlscheid.

Les 100 Rixd. qui manquoient me sont enfin rentrés avanthier. Vous excuserés l'obscurité de ma lettre. Il m'a fallu plus païer pour les fraix du procès, que n'importe tout le profit de la vente. J'aurois dû vous aviser plutôt cette affaire; mais j'en été empêché par l'espérance de la finir à l'amiable, & par quelques occupations pressantes dans les troubles actuels. Je sçavois que mon silence ne pouvoit vous porter préjudice, vû qu'en vous envoyant le compte de la vente, je vous écrivis que je vous en ferois part quand tout l'argent me seroit rentré: & c'est ce que je n'ai pas encore fait.

Je vous enverrai par le premier courier l'extrait de votre compte courant, afin que vous sçachieés ce que vous devés à votre ami.

Je suis avec estime &c.

LETTRE CX.

Il m'est très sensible de voir par votre chère lettre du 29 du passé, que vous aïés si peu d'amitié pour moi. Dites, je vous prie, si je vous ai donné sujet à m'obliger d'une manière si innatendue à vous bonifier une perte que vous faites & dont je ne suis nullement cause. Il est vrai que je vous avois marqué que je me conformerois à vos ordres; mais j'espérois que vous en agiriés équitablement avec moi & comme vous feriés charmé qu'on en agisse avec vous si on vous accusoit à tort d'une bevûë. Je suis toujours prêt à céder quelque chose à un ami avec qui j'ai été en correspondance depuis nombre d'années, plutôque de rompre amitié; mais s'il prétend trop, c'est toute autre chose.

Vous ne pouvés pas m'accuser d'avoir manqué à vos ordres. J'ai fait jager deux fois l'eau de vie conformément à ceque vous souhaitiés; ce n'est pas ma faute si les jageurs ne s'accordent point dans leur mesure. Il m'a fallu croire cequ'ils m'ont dit, ne pouvant leur prouver le contraire, & n'étant point du métier. Vous, Monsieur, vous avés ajouté foi à ceque je vous ai dit, desorte que nous avons tous deux été abusés à notre désavantage. Mais lorsque je reçus ordre de rem-

remplir les pièces, je vis pour lors combien de pots il falloit pour le remplissage; c'est ce que je ne pouvois juger au jauge.

Si vous daignés relire ma lettre du 22 Juillet, vous y verrés que je vous marquois déjà pour lors, *qu'il se trouvoit un grand dechet dans 2 ou 3 pieces.* On sçait que l'eau de vie s'évapore beaucoup: marqués moi donc si vous ne trouvés pas à propos que je prenne une pièce pour remplir les autres, ou que je les fasse remplir &c. C'est ceque je vous demandois. Pouvois-je faire plus, que de vous aviser ceque je croïois le mieux pour vos intérêts? Vous en étiez au reste le propriétaire. C'étoit à vous à m'ordonner cequ'il y avoit à faire, vûque je ne pouvois disposer à mon choix des marchandises d'un autre, sans m'en rendre responsable. J'ai fait mon devoir, tellement qu'on ne me peut rien objecter avec droit. Mettés vous à ma place & dites moi ce qu'on doit ressentir de s'entendre dire de ses amis des duretés auxquelles on ne s'attend point, & que je n'espérois aucunement de vous.

Vous m'accusés de plus d'une faute, qui raisonnablement ne peut être imputée qu'à Mr. Bertram. Si les Assureurs d'Amsterdam sont obligés à bonifier la Leccage ou le déchet s'il se monte à plus de 6 pour Cent, je suis

fort surpris que Mr. Bertram acquiesce à $3\frac{1}{4}$ pour Cent. On appelle Leccagie cequi manque à l'eau de vie ou cequi doit être bonifié, mais non ceque s'imaginoient les Jaugeurs. Le vrai déchet ne s'est fait voir qu'au remplissage; le Jaugeur ne peut jamais être si sûr de sa mesure, qu'il n'y ait quelque incertitude, de plus la mesure peut tromper. C'est ceque j'ai non seulement remarqué en cette occasion, mais deja dans d'autres.

Si Mr. Bertram eut persisté dans son sentiment, & qu'il eut demandé dûment l'Avarie, l'Assûreur auroit été contraint de payer: car s'il est obligé à restituer le dommage, pourquoi ne paye t'il pas $6\frac{1}{4}$ pour Cent? & s'il n'y est pas obligé, pourquoi offre t'il $3\frac{1}{4}$ pour Cent? Cela fait voir clairement, que l'Assûreur ne peut pas s'en dispenser, autrement qu'auroit-il besoin de payer la moindre chose; ou seroit ce peut être à moi à ajouter ceque Mr. Bertram s'est laissé rabattre? C'est ce qu'on ne scauroit prétendre aussi longtems qu'il subsistera encore quelque justice. Examinés l'affaire d'un bout à l'autre, vous me trouverez sûrement innocent. Je l'espère d'autant plus que je ne puis croire que vous aïés dessein de me causer la moindre peine ni le moindre dommage.

Mr. Bertram doit avec justice faire de nouvelles

velles remontrances à l'Assûreur afin qu'il restitue tout le dommage. Il s'est reconnu responsable, suivant ma conclusion ci dessus, soit de beaucoup ou de peu. Celui qui s'oblige d'avance à bonifier une perte qui peut arriver, sans en déterminer la grandeur, est vraiment obligé à la bonifier en total si elle arrive. Il en est ainsi de l'Assûreur. S'il est obligé à restituer le peu, il ne l'est pas moins pour le plus, & en offrant le premier il se montre responsable de l'autre. Si on représente comme il faut cette réflexion, & qu'elle soit bien appuïée, l'affaire ne peut que se terminer à souhait. Mr. Bertram y est obligé, puisque c'est lui qui a eu soin de faire assûrer, & il en viendra bien à bout, s'il veut s'en donner la peine.

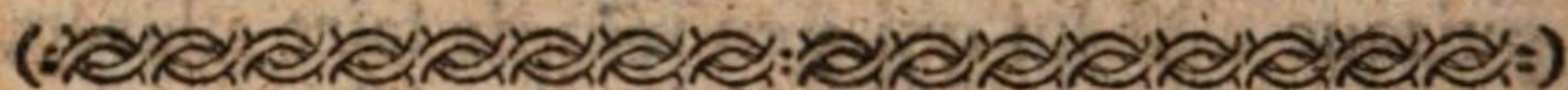
Je vous donnai dans ma dernière lettre l'éclaircissement que vous m'avés demandé au sujet du prix d'assûrance & du péage du Quai pour l'orpiment. Vous y aurés aussi vu avec quelle réalité j'en agis avec vous en toute occasion, ce qui à été & sera toujours le premier de mes soins.

Votre lettre de Rixd. 400 — de banque, à 6 semaines du 17 Septembre sur Jean Jacques Schmidt, se trouve entre mes mains acceptée, & sera remise vers le deux.

Je vous salue de coeur & en attendant de vous une lettre plus obligeante que n'a été la dernière, j'ai l'honneur d'être avec attachement &c.

Votre affectionné serviteur.

P.S. J'apprends sur le depart du Courier, que le Capitaine Mathieu Woodig de Bourdeaux vient d'entrer heureusement dans l'Elbe; sitôt qu'il l'aura monté, je retirerai vos 20 mesures de vin & les expédierai par la voie de Lunebourg. Adieu!



LETTRE LXI.

Excusés moi si j'ai tardé jusqu'à présent à répondre à votre chère lettre du 2 du mois passé. Il falloit que je vous donne moi même l'claircissement que vous avés demandé, & j'enai été empêché jusqu'ici par un petit voyage.

Les toiles que l'Espagne & le portugal tirent de Vestphalie sont de différentes qualités; je vais vous décrire chacune en particulier.

La première qualité est une toile crüe ou non blanchie, qu'on nomme communament toile d'Osnabruck. La pièce contient soixante, &

& dix jusqu'à quatre vingt aunes doubles, en rouleau, nouée de deux ficelles bleuës foncées & marquée d'un sceau à trois couronnes. Un coin fort d'un côté sur lequel se trouve notté l'aunage; outre cela il y a quelques chiffres près des couronnes, lesquels n'ont signification que dans le païs. Cette toile se fabrique aux environs de Braamse qui est audelà de Brême, & non à Osnabruck quoiqu'elle en porte le nom.

Cette toile se vend par cent aunes doubles qui font cent aunes de Paris; & ces cent aunes se vendent, selon que la qualité est bonne, depuis huit jusqu'à douze Rixdaler de banque de Hambourg. Sa bonté consiste en ce que la toile soit fine, ferrée & blanche. Mais il faut prendre garde d'y être attrapé, car il s'en trouve des pièces où quelques aunes du bout sont fines & ferrées, & le dedans du rouleau est une toile grosse & mince, cequ'on peut aisement appercevoir en feuilletant avant. S'il se trouve de ces pièces belles au dehors & mauvaises au dedans, on les nomme embéguinées. On blanchit ces toiles en les faupoudrant de chaux & les épouffétant ensuite; mais on ne sçauroit faire qu'il n'en sorte de la poussière en battant dessus de main platte, & on connoit ainsi si elles sont blanchies à chaux. La seconde sorte & la meilleure seconde sorte sont les plus recherchées.

La seconde qualité des toiles de Vestphalie se nomme toile de Brême de vingt aunes. On en blanchit quantité à Brême & aux environs, & c'est de là qu'elle en porte le nom. Celle-ci est un peu plus claire que la toile crüe ci dessus mentionnée, néanmoins elle ne l'est pas trop & mieux elle est blanchie, plus aisément elle se vend. Les vingt aunes qui font d'ordinaire une pièce, se vendent quatre à cinq Marcs de banque de Hambourg. Il y a aussi des pièces de trente aunes, dont on forme deux pièces en rouleaux attenant, & les fait passer pour pièces doubles, afin d'épargner quelque choses dans les péages. On fabrique & blanchit aussi de cette toile dans les environs d'Hildesheim; elle garde néanmoins le même nom, & est généralement de cinq quarts de large.

La Vestphalie fournit encore une autre toile qu'on nomme toile d'étoupes de Paderborn. Elle a quatre quarts de large & n'est pas fort recherchée dans le commerce. Les vingt aunes se vendent environ trois Marcs de banque. Vous ferés bien, sans que je veuille choquer votre sentiment, de ne point faire d'entreprise dans cette sorte, à moins qu'on n'en demande expressement.

J'observerai de mon mieux vos intérêts au cas que vous vouliez vous servir de moi pour
l'achat

l'achat, ou pour l'expédition si vous faites faire l'achat dans le pais, un essai vous convaincra de ce que je vous avance. Je suis avec considération & tout zélé à vous servir comme &c.

(~~~~~)

LETTRE CXII.

J'ai bien reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 30 May & du 15 du mois passé.

Conformement au compte que vous m'avez envoyé, je vous ai crédité de fl. 13100 — argent courant pour le montant du deuxième transport de cuivre. Mr. Clajus vous avisera dans peu le débit du troisième transport, & j'en attends ainsi le compte.

Je viens d'accepter les fl. 5250 — que vous avez tiré sur moi à 6 semaines de date à l'ordre de Henri Oldenbourg; cette traite m'est beaucoup plus avantageuse que la précédente, & je ne sçaurois assés vous remercier de la faveur que vous me faites par là.

Je tachois à me revancher en quelque façon de cette faveur en m'obligeant plusque par contract à prendre du cuivre, mais c'est ce
que

que je ne pourrai faire. Car j'ai appris que Mr. Bertram de N. vend immédiatement du cuivre à N. & que pour mieux envenir au but, il le passe à un prix auquel je ne sçaurois le laisser si j'y veux gagner la moindre chose.

Mais comme conformément au contrât établi, N. est la place principale qui m'a été accordée dans le distric de la vente & que j'y ai mon plus grand débit, j'aurois à vous prier très humblement de me mettre à l'abri de toute interruption dans ce distric de vente, & principalement de prohiber à Mr. Bertram la vente à N. Si cela ne se fait point, je suis dans l'incertitude si je pourrai vendre la quantité que j'ai acceptée par contrât, & je n'oserai penser à en faire un plus grand achat par année.

Il est vrai, qu'il vous est fort indifférent que vous vendiés d'autant plus de cuivre à Mr. Bertram ou à moi ; mais si on n'observe point les districts de vente, l'un vendra à meilleur prix en dépit de l'autre, & le cuivre tombera par là dans une espèce de décrédit, qui par la suite ne peut manquer que d'être préjudiciable aux intérêts de ———.

C'est ce qui est cause qu'il y a si long tems que je n'ai point commissionné de plaques ; car si on ne defend pas à Mr. Bertram la vente à N., je serai obligé de faire fondre une partie de

de cuivre Rosette, afin de m'en défaire de cette façon. Mais si j'ai à moi seul la vente à N., je pourrai non seulement commissionner des plaques, mais encore débiter une plus grande quantité de cuivre qu'il n'a été déterminé.

J'attends une favorable résolution de votre part & ai l'honneur d'être avec respect &c.

(~~~~~)

LETTRÉ CXIII.

(Reponse à la précédente.)

Nous avons vu par votre chère lettre du 20 du mois passé, que vous nous avés crédité de fl. 13100.— sur l'envoi du compte du transport que vous avés reçu de notre magasin en cuivre.

Vous n'avés pas sujet de nous remercier de l'avantage que nous vous faisons par le terme au mois de Juin; nous tenans à devoir, d'observer vos intérêts comme nous l'avons promi du commencement.

Nous avons envoyé une petite partie de cuivre à Mr. Bertram, vuqu'il nous la demandé; mais il se plaint fort de la lenteur du débit, & comme il nous a marqué depuis peu qu'il

qu'il avoit encore toute sa provision en magasin, nous ne pouvons comprendre comment il pourroit en avoir immédiatement vendu à N. Mais qu'il en soit comme il voudra, il lui sera expressement defendu par le courier d'aujourd'hui, de ne rien vendre dans tout le distric qu'on vous a accordé, & sous peine, en cas de contrevention, de reparer tout le dommage qu'il pourroit occasionner. Nous sommes assurés de sa probité, & par consequent nous n'espérons point que vous aïés encore des plaintes à nous faire contre lui.

Puisque vous voici dès ce moment en sûreté, nous espérons que vous nous commettrés une bonne partie de Plagues. La saison fait que l'on peut préparer beaucoup de marchandises vûque l'eau ne manque pas, & qu'on peut commodement l'expédier à sa destinée par rapport à la navigation. C'est pourquoi nous vous prions d'avoir la bonté de vous resoudre là dessus.

Nous nous recommandons & sommes avec estime &c.

(~~~~~)

LETTRE CXIV.

(Reponse à la précédente.)

J'ai vu par lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 30 Juillet, ce-
qui

qui en est du cuivre que Mr. Bertram a à vendre. Vous pourrés juger par les circonstances présentes, qu'il n'est pas en état de procurer à la direction des mines les avantages à prétendre, & de reparer le tort que pourroit causer le décrédit du Cuivre dans le prix de vente. J'ajoute encore, que si on venoit à se plaindre de la qualité du cuivre, je puis en ce cas m'opposer d'autant plus expressement au dédomagemens usités & en soutenir généralement la renommée, en ayant à moi seul la vente dans N., que si j'avois à appréhender qu'un autre me fit obstacle, cequi m'obligeroit à céder. Je suis contraint à faire cette reflexion, vûque plusieurs se sont plaints que le cuivre ne se laissoit pas bien mettre en oeuvre.

Je vous sçais bon gré de ceque vous aîés marqué à Mr. Bertram de ne point empiéter sur mon Distric. S'il s'y conforme, je pourrai chaque année me charger d'un surplus considérable au delà des mille cinq cent quintaux fixés, ce qui ne pourra néanmoins se faire cette année-ci; car il faut que je fasse mon calcul sur deux mille quintaux complets, vûque cinq cent quintaux de l'année passée ne me sont parvenus que sur le commencement de celle-ci.

Pour vous montrer néanmoins combien je
suis

croÿés de m'avoir tiré de doute, & que je ne trouve point dans vos lettres précédentes. Mais je puis voir par chacune d'elles, que votre but étoit de me forcer à céder, sans dailleurs vous mettre en peine, de me convaincre de mon tort.

Je ne souhaite aucunement me brouiller avec vous; je cherche plutôt à prévenir toujours les différens qui n'ont que l'opiniâtreté pour baze; c'est ce que vous aurés pu observer souvente fois depuis le tems que nous faisons des affaires ensemble. Au contraire il me faut avouer franchement, que quoique vous me vantés tant votre amitié, j'ai dû à vous seul accorder déjà plus de rabat dans les prix qui se trouvoient stipulés, qu'à tous mes amis de votre ville. Je vous laisse à juger si cela s'accorde avec un amitié véritable & désintéressée.

Tout homme de jugement ne scauroit croire autrement, si non que les plaintes de Mr. votre père & de votre frère ne sont occasionnées que par vos conseils. Ainsi vous aurés peut être mieux fait, de ne vous y point référer, puisque j'en aurois tiré moins de soupçon. J'ai vendu dans votre ville plus de huit mille quintaux du même cuivre que vous avés reçu, & je puis prouver par les lettres que j'en ai euës, qu'un chacun en est satisfait,

L

&

& qu'il m'a crédit  sans aucun propos. Cela seroit donc bien singulier, si tout ce qui se trouvoit mauvais dans cette quantit , fut parvenu   trois personnes si  troitement parents.

Mais n anmoins pour vous montrer que je fais plus de cas de votre amiti  que vous ne pens s, je vous laisse libre de dire en conscience, combien vous pr tend s de d dommagement. Je vous l'accorderai, pourtant pas comme si j' tois convaincu de mon tort, mais comme une perte que je veux bien souffrir pour l'amour de la paix & pour vous contenter. Je ne puis demander aucun d dommagement au Directeur des mines, sur une plainte qui se trouve aussi peu fond e que la v tre.

Adieu Monsieur! j'ai assez de confiance en vous pour croire que votre reponse sera celle d'un ami & que j'aurai lieu de m'en rejouir. Je l'attends & demeure avec estime &c.

(~~~~~)

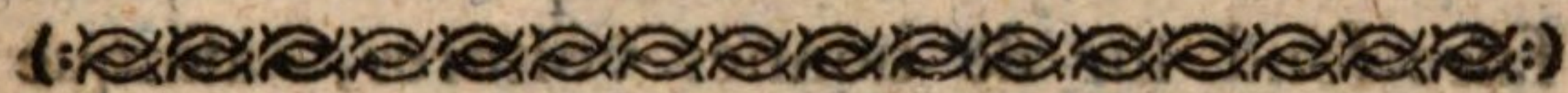
LETTRE CXVI.

Ayant  t  avis  du N goce que vous  tabliss s, je prends d'abord la libert  de vous en f liciter de tout mon coeur, & de vous souhaiter que Dieu vous benisse & vous fasse prosp rer dans toutes vos entreprises.

Je

Je vous offre en même tems mes très humbles services quant aux affaires que vous pourriez avoir ici, mais principalement dans l'expédition de vos marchandises d'Angleterre. Je vous prie d'être assuré que je vous servirai à bon prix, & que je ferai mes efforts & emploierai tous mes soins à faire valoir de mon mieux vos intérêts, afin de me rendre vraiment digne de votre confiance.

Mr. Nillers aura la complaisance de vous parler en ma faveur; je me ferai joie si la recommandation a un bon succès, afin que j'aie souvent occasion de vous assurer avec quelle estime je suis & serai toujours &c.



LETTRE CXVII.

(Reponse.)

Vous avés eu la politesse de m'offrir vos services par votre lettre du 2 Mars de l'année passée. Si je n'ai point fait usage de vos offres, ce n'est pas que j'aie douté de votre probité. Je n'aime pas à abandonner les amis que je me suis procuré pour mes affaires, sans en avoir de fortes raisons, & c'est ce qui fait que je n'ai pu répondre plutôt à votre chère lettre.

Mais il se présente pour le présent avec Mr. Fols de chés vous qui a été jusqu'ici mon commissionnaire, un inconvenient qui me fait prendre la resolution de le destituer de toutes mes affaires. Je veux à l'avenir me servir de vous, & j'espère que vous ne me donnerés jamais sujet à me repentir du change que je fais.

Il est question premièrement: Si vous voulés me servir avec sincérité & réalité, & lorsque les foires approchent, m'accuser ponctuellement & promptement le reçu des connoissement & l'arrivée des vaisseaux selon l'état des conjonctures?

Secondement: Si vous pouvés toujours faire fond sur de bonnes voitures, afinque les marchandises se chargent d'abord chés vous, & ne soient point obligées à faire différens détours avec de mauvais bateaux? C'est ceque vous devés principalement observer avec les marchandises qui se trouvent destinées pour la foire d'ici.

Comment avés vous coutume de faire pour vos debours? Les laissés vous d'une foire à l'autre, ou en attendés vous les remises?

Marqués moi le cours du change aussi souvent que vous m'écrivés, puisque suivant qu'il se trouve je fais quelque fois acheter des lettres.

vous m'avez
prouvé.

page 172.

2 Mr. Claiborne is a man of high rank

LETTRE CXVIII.

Vos deux lettres du 16 & du 19 de ce mois

Je viens d'accepter votre offre de 100 francs.

Et joint un remède de Fl. de Calais 800.

L 3 étoient

étoient à dix & à douze jours de date; je ne vous marquerai point de décompte pour ces bagatelles.

Le Capitaine Jansen est arrivé; j'ai fait retirer les 8 bales No. 23. à 30. qui m'ont été adressées, & les expédierai à Mr. Jean Goeltz de Francfort en tirant mes débours.

Votre seconde lettre contenoit une incluse à Mr. Claussen; je la lui ai fait passer, vûque je ne crois pas que vous aïés quelque chose à craindre après la somme que vous avés tiré sur lui.

Je viens d'accepter votre traite de M. de banque 3000. — à un mois de date à l'ordre de Salomon Hermann. — J'en attends l'acquit.

Ci joint un remise de Fl. de Caisse 800. — à 8 jours de vuë sur Conrad Chrétien, observés en le nécessaire & m'en credités après acquit.

Vous aurés reçu ordre de Mr. Leisner de tirer sur moi M. de banque 2000; il m'a avisé pour l'acceptation. J'ai l'honneur d'être &c.



LETTRE CXIX.

Nous avons reçu par votre chère lettre du 5 du courant la facture & le connoissement de 80 charges de bled, embarqués pour votre compte & pour le nôtre sur le Vaisseau la lune sous le Capitaine Jean Claassen.

Nous ne pouvons pas encore vous créditer du montant de M. de banque 10240. — . Notre Compagnon nous a mandé que vous aviez acheté ce bled franc à bord & sans aucune provision, & vous nous mettés en compte des fraix exorbitans. C'est pourquoy nous en avons envoyé copie au susdit Mr. Jaspers, pour apprendre s'il s'est conformé ainsi avec vous, & n'annotterons rien de cette entreprise jusqu'à ce que nous aïons reçu reponse de lui.

Nous voyons que vous avés tiré sur nous Liv. 9000. — à 3 usances en quatre lettres de change pour la moitié du montant. Nous les accepterons à votre considération. Nous sommes contraints d'avouer que cela ne nous accommode pas pour le présent, de nous trouver en avances pour du bled, qui restera longtems en magasin, vûque nous avons déjà fort épuisé notre caisse, & que nous ne pouvons encore prévoir, quand nous rentrera cet argent.

Nous avons reçu du bled de plusieurs autres endroits, & l'avons tout en magasiné, espérant que les prix hausseront à cause de la proximité de l'hyvers. Il se vend maintenant à $5\frac{1}{2}$ jusqu'à 6 liv. & personne n'en veut acheter à cause que la recolte est proche, quoiqu'il y ait à appréhender qu'elle ne souffre de la sécheresse que nous avons. Notre cargaison commune sous le Capitaine Claassen nous revient à L. $6\frac{1}{4}$, comme vous pouvés vous même le calculer. Dieu veuille seulement qu'il nous le livre en bon état; nous ferons notre affaire du reste le mieux qu'il sera possible.

Mais à l'avenir il faut plus de jugement & de reflexion dans les entreprises de bled. C'est une grande folie, si nous osons nous servir de ce terme, de nous envoyer du bled lorsque la recolte est devant notre porte. Il devoit être ici au mois d'Avril, comme nous le demandions, & telles étoient les conventions que notre compagnon fit avec vous; vous auriez dû vous y conformer & on auroit pu espérer de faire un gros gain. Mais pour le présent il n'y a aucontraire que de la perte à attendre, & laquelle peut être assez considérable si le bled arrivoit gâté ou même seulement échauffé, ce qu'on peut fort bien craindre dans cette saison. C'est à quoi il auroit fallu réfléchir au commencement de cette speculation

culation qui a été si mal exécutée. Il ne manque pas d'exemples, qu'il est arrivé ici des cargaisons de bled, qui ont été jettées à l'eau par ordre du Magistrat, & de cette manière on pourroit faire une perte au delà de tout le Capital, car nonobstant cela il faut payer le transport & les Assûreurs ne dédommagent point les Avaries qui viennent de la corruption des marchandises; c'est ce que vous n'ignorez pas. Nous espérons néanmoins pour le mieux, & attendons avec impatience l'arrivée du Capitaine.

Le Connoissement porte notte de 2160 Douves de tonne; vous n'en faites aucune mention; nous vous prions de nous marquer pour le compte de qui elles sont.

Nous vous saluons & sommes avec estime &c.

(~~~~~)

LETTRE CXX.

Vous êtes trop poli, & votre amitié va au delà de l'expression, puisque vous me marqués que vous ne pouvés vous résoudre à brûler ma signature. Je l'ai reçu par renvoi. Je réitère mes très humbles remerciemens pour les peines que vous avés prises; elles ont fait

si bon effet, que Mr. N. a entièrement liquidé ma prétension.

Vous dites que vous êtes mon ancien débiteur, mais je ne puis vous trouver dans mes livres. Je souhaiterois pourtant pouvoir vous y mettre une fois pour un bon compte. Je fais des affaires avec Mr. Hirschfeld, grâce à votre bonté, Mon très digne ami; peut être pourrois-je enfin recevoir aussi une partie des vôtres. Une demie feuille se trouve depuis une année en blanc pour vous dans mon grand livre, & encore n'y a t'il qu'une ligne de chaque côté. Ce ne seroit vraiment pas bien, si elles devoient rester ainsi. Si ce compte se trouvoit plein, que j'aurois du plaisir à vous consacrer une feuille entière.

Voilà ceque j'avois encore à repondre à votre chère lettre du 22 Juin. Si vous daignés me faire le plaisir de m'écrire, c'est à dire que ce que je vous demande n'en soit pas proprement la cause, je vous prie de me marquer en quoi consiste naturellement le commerce du Sr. Carstens, & si on peut faire affaire avec lui en autre chose qu'en expéditions.

Adieu! Donnés moi, je vous prie, bientôt occasion de pouvoir vous persuader par effets de la sincérité de mon amitié. Je suis comme on ne sçauroit être &c.

LET-



LETTRE CX XI.

Que pensés vous de ce que nous vous restons redevables d'une réponse à votre lettre du 25 Septembre & en même tems du payement des quatre pacquets de poissons que vous avés achetés pour nous ? Nous vous prions de ne le pas prendre en mauvaise part ; cela nous étoit entièrement passé de la mémoire. Pourquoi n'aves vous pas plutôt disposé de cet argent ?

Notre dette se monte selon votre compte, à M. de banque 624 — que nous vous remettons par notre assignation sur Tobie Carsten Fleischer ; aïés la bonté d'en faire demander le paiement & d'en liquider vos débours.

Nous vous sommes obligés du crédit que vous nous avés fait, & en même tems de ce que vous nous avés bien servis, & sommes prêts à en faire de même en toutes occasions. Commandés nous, afin que nous aïons sujet à vous prouver combien nous sommes zélés à vous obliger. Nous sommes très parfaitement &c.

LET-



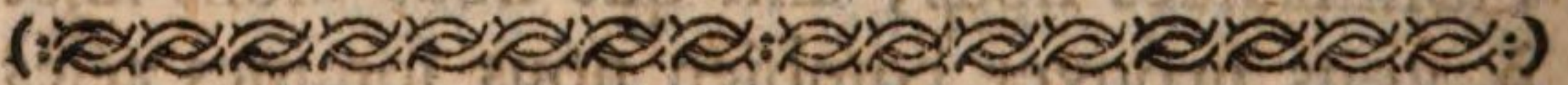
LETTRE CXXII.

(Reponse)

Vous n'avès point lieu de demander excuse ;
l'argent se trouve toujours bien placé
dans les mains des bons païeurs, puis qu'on
sçait qu'on peut y faire fond en cas de besoin :
c'est pourquoi j'aurois eu tort de vous impor-
tuner pour un telle bagatelle.

J'ai reçu le paiement contre votre assigna-
tion, & vous ai crédité de M. de banque 624.
— Je vous en suis fort obligé.

C'étoit mon devoir de vous bien servir,
c'est pourquoi je ne sçaurois accepter les re-
mercimens que vous me faites à ce sujet ; je
vous prie au contraire de me donner souvent
sujet à vous prouver de rechef combien vos
intérêts me sont à coeur. Je me recommande
& suis avec autant de considération que d'atta-
chement &c.



LETTRE CXXIII.

Je suis charmé que vous n'aïés pas pris les
1000 Rixd. de banque que vous deviés
tirer sur moi pour compte de Mr. Otton Paul-
sen.

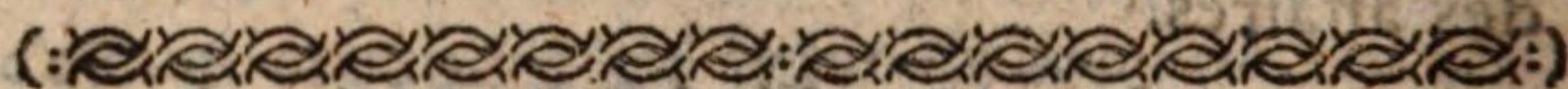
sen. Je puis repondre hardiment à votre demande, que premièrement je n'accepterai point, car on est pour le présent bien embarrassé pour païer.

Les affaires ne vont pas mieux ici que chés vous; car on ne sçait à la fin plus avec quoi on doit païer. Il y a déjà dix jours, que plusieurs marchands ont cessé de faire des païemens, & demain s'en suivra la faillite inévitable de plusieurs, puisque quatre viennent déjà d'ouvrir la carrière comme avantcoureurs. Tout le commerce est dans l'inaction. On ne parle en bourse que de ceux qui ont fait banqueroute, de ceux qui la feront, & de ceux qui en souffrent: tel est le mauvais état des affaires.

On ne sçauroit assés bien prendre ses mesures pour se tirer avec honneur du labyrinthe dans ce tems accablant pour le commerce; mais cela ne suffit point, il faut se précautionner pour ne pas tomber par imprudence dans de plus grands embarras. Les circonstances sont trop au jour, pour pouvoir alors se justifier. Excusés moi donc, de ce que je ne puis pour le présent laisser faire traite sur moi, & encore moins faire des remises. Vous verrez par les raisons que je vous ai allégués, que ce n'est pas que j'aie méfiance de Mr. Paulsen; je le chéris trop pour avoir jamais mauvaise opinion de lui; mais, quel avantage auriés vous

vous ainsi que lui, si je me mettois dans l'embarras, & qu'à l'échéance vos lettres vous soient peut être renvoyées non païées? Je puis païer ce que j'ai accepté jusqu'ici; mais je ne sçais quand il me rentrera des argents pour pouvoir fournir à plus.

Adieu! je souhaite que Dieu vous préserve de tout dominage; peu s'en tireront sains & saufs. C'est un orage qui purifiera le commerce des mauvaises vapeurs qu'il avoit accumulé pendant la dernière guerre. Plut à Dieu qu'il fut déjà dissipé, les 1000 Rixd. pourront pour lors se trouver. Je suis avec les sentimens que vous me connoissés &c.



LETTRE CXXIV.

Si j'avois jamais pu m'imaginer, que vous soïés aussi injuste dans votre façon de penser que je le vois dans votre lettre du 22 du mois passé, je me serois bien gardé de mettre la main à la plume pour vous servir. Que le procès ait été perdu justement ou injustement, c'est ce qui ne me regarde pas; j'ai fait ce qui dépendoit de moi, & trop fait pour être récompensé par une noire ingratitude. Moi & tout autre avons tout aussi peu que vous à disposer du sentiment & de la volonté

lonté d'une cour de justice; & celui qui entame un procès doit toujours s'en représenter la fin désagréable. J'ai fait conduire vos affaires de façon à n'avoir rien à me reprocher, & je sçais aussi que mon Avocat n'a rien négligé.

Ne vous ai-je pas marqué du commencement que le refus que vous aviez fait de livrer le Safranum iroit à votre désavantage? Vous vous êtes érigé vous même en juge, vous avez retenu le Safranum comme dépôt, vous pouvés maintenant vous en paier. Vous marqués à la vérité, qu'il ne vaut rien; s'il en est ainsi, pour quoi ne l'avez vous point laissé partir? Vous auriez pour lors inmancablement gagné le procès, puisque les Juifs n'auroient rien eu à décompter avec vous.

Je ne comprends nullement, comment vous pouvés songer à désapprouver l'exécution de la sentence. Vous croiés donc bien, que j'aurois dû pour l'amour de vous m'exposer à l'affront de me faire envoyer une execution. C'est ce qui ne pouvoit manquer de s'ensuivre si j'avois refusé plus longtems de définir cette affaire, puisque les juifs m'étoient tous les jours sur le dos, & qu'ils prétendoient leur paiement; lequel leur revenoit avec autant de justice, qu'ils auroient été obligés au dédommagement, au cas que le procès eut été gagné.

Il me paroît encore bien plus extraordinaire que vous n'ayés répondu à ma lettre du 23 Septembre qu'au moment, où l'argent devoit être païé; il est alors bien tems d'ordonner de revoquer le païement, ou plutôt de le désapprouver. Je n'avois que faire de votre approbation: la même procuration que vous m'aviés donné pour conduire le procès, me donnoit aussi plein pouvoir pour l'accomplissement ou l'exécution de la sentence; si vous n'aviés pas voulu cela, vous auriez dû, sur ce que je vous avais le 23 Septembre, m'ordonner que je vous renvoïasse votre procuration; quoique cela n'auroit abouti à rien. Au surplus je ne sçais combien de tems j'ai entendu de vous ceterme. *Vous apprendrès*, comme vous vous exprimés si joliment à ce sujet, puisque j'ai été deux mois à attendre votre reponse. & vous pouvés croire, que je ne me suis nullement pressé pour le païement dans la grande disette d'argent qui régné depuis quelques mois; mais à la fin il falut y venir.

Je vous envoie aujourd'hui les actes par le chariot de poste; vous verrés par eux, comment votre cause a été plaidée, & si vous voulés être raisonnable, vous payerés sans délai mon assignation de R. 353. — en L. d'or à Mr. Daniel Keller. Je ne vois pas, pourquoi je serois obligé d'être encore quelque mois en avance de cet argent.

Si

Si sur la fin d'un procès, vous désirés d'en commencer un autre, il faut que je m'y conforme, car je ne suis pas d'humeur à laisser longtems cette affaire en cet état. Néanmoins j'aime mieux à entretenir une agréable correspondance avec mes amis, que de me servir d'Avocats. En attendant bonne réponse je suis encore &c.

(~~~~~)

LETTRE CXXV.

Nous avons pu être si longtems sans vous assurer de la continuation de notre estime & de notre attachement; & cela ne seroit peut être pas encore arrivé, si vous ne nous eussiez été utile & sûrement sans le sçavoir. Oui c'est à vous à qui nous en avons l'obligation de ce que nous faisons maintenant aussi affaire avec Mr. Hildebrand. Il y a peu qu'il s'est adressé de lui même à nous: il y a déjà un an que vous lui en avés donné sujet. C'est pourquoi nous vous prions d'agréer nos très humbles remerciemens pour toutes les preuves que vous nous donné de votre amitié dont nous ne sçaurions allés faire cas. Continués, s'il vous plait, à nous honorer de votre bienveillance.

Nous croions pouvoir y faire fond, c'est pourquoi nous prenons la liberté de vous

M

charger

charger de l'incluse ouverte. Faites en, s'il vous plait, lecture, & faites la remettre si vous le jugés à propos; mais si vous y avés quelque repugnance, vous n'avés qu'à la jeter au feu.

Nous n'aimons pas à nous embarquer avec quelqu'un dans l'incertain, & nous nous contentons plutôt de moins d'affaires. Votre amitié justifiera cette commission; & à qui aurions nous pu mieux nous adresser qu'à vous?

Donnés nous, s'il vous plait, occasion de pouvoir vous servir. Vous nous avés déjà été si souvent utile, vous vous en faites toujours un plaisir, & nous il nous manque toujours d'occasion à vous prouver par effets notre reconnoissance. Nous souhaiterions qu'il s'en présentât bientôt une, nous nous ferions un plaisir de la saisir, pour vous prouver mieux que nous n'avons fait jusqu'ici, que nous sommes & serons toujours avec la considération la plus parfaite & l'amitié la plus sincère

Monsieur!

& cher ami

Vos dévoués serviteurs.

IN.

INSTRUCTIONS
MARCHANDES.

INSTRUCTIONS
MARCHANDISE



I.

INSTRUCTIONS.

LETTRE CXXVI.

Monsieur !

C'est Mr. Oldenbourg qui m'a procuré votre connoissance. La notification ci jointe vous apprendra le sujet de cette lettre & fait qu'elle en est d'autant plus succincte.

J'ai assés laissé le tems de la reflexion à Mr. Basta, mais il paroît qu'il veut attendre que je m'y prenne par la voye de la justice, que je me vois contraint d'emploier malgré la repugnance que j'aie à le faire, & je prens ainsi

la liberté, Monsieur, de vous recommander mes droits.

Ma prétension se monte suivant le Compte ci joint, à Rixd. 384. — en Louisd'or à 5 Ecus.

Vous trouverez aussi ci joint un Blanc Seing pour la procuration, dont il vous plaira faire usage pour valeur de mes intérêts.

Au cas que cette affaire trainât avec elle beaucoup de difficultés, je me procurerai une lettre de recommandation de notre Magistrat à la Regence de N., la quelle m'a déjà été accordée, mais on m'a conseillé en même tems d'employer auparavant les moïens ordinaires.

Si Mr. Basta n'est point condamné aux fraix & depens, j'aurai soin de satisfaire, par la voie de Mr. Oldenbourg, vos peines & les debours que vous pourriés faire.

Je vous recommande, Monsieur, la poursuite de ma prétension; & il me sera d'autant plus agréable, si je puis bientôt parvenir à encaisser cet argent que j'ai déboursé comptant.

J'ai l'honneur d'être avec estime.

Monsieur &c.

Cause

Cause de fait.

Le Sieur Basta avoit depuis l'année 1758 quelques différens avec le Juif Marc de cette ville à cause du Cartame que ce dernier avoit acheté pour lui, & qui ne valoit pas le prix.

Monsieur Basta ayant mis sa cause entre les mains de deux amis de notre ville, & ceux ci n'ayant pu la terminer à l'amiable avec le Juif, il s'adressa à moi le 5 Mars 1760 & me recommanda sa dite Cause, avec ces termes: *Faites, je vous prie, que je me débarrasse de ce Juif soit à l'amiable, soit par les voies de la Justice.* Mais comme le Juif ne voulut entrer en rien avec moi qu'il n'ait vu une procuration; Mr. Basta m'envoya un Blanc Seing le 28 Avril auquel il joignit ces mots: *Pour à present, je vous prie de mener l'affaire avec rigueur, & de faire voir au Juif que je ne badine point.*

La dessus je fis citer le Juif devant le premier président de cette ville, mais comme il previt peut-être que la sentence de ce Seigneur ne lui seroit pas favorable, il en appella à la Cour de Justice, où je fus contraint de le suivre, ou pour mieux dire, où je dus le faire comparoître.

L'accusation se fit, & la Cour de Justice fut priée d'ordonner au Juif de païer la prétension du Sr. Basta qui se montoit à environ Rixd. 200., & de reprendre le Cartame comme une marchandise hors de vente. Je me servis pour cet effet de Mr. l'Avocat N. qui est connu d'un chacun pour un homme d'une grande habileté, & qui sert ses parties avec toute la probité imaginable.

Dans l'intervalle de ce procès, Mr. Basta me chargea d'être Exacteur d'une prétension qu'il avoit dans Flensbourg. Le Debitteur allégua toutes sortes de mauvaises raisons, & je fus obligé de le contraindre par la justice au payement. L'affaire me réussit à souhait, & l'argent rentra.

Néanmoins le procès avec le Juif alloit son train; ayant duré jusqu'au mois de Juillet 1761, & s'avancant vers sa fin, le Juif me fit des propositions fort avantageuses d'accommodement. J'en avisai Mr. Basta. qui les rejetta.

Le 1^{er}. Novembre la sentance parut, qui portoit: que le Sr. Basta garderoit le Cartame, décompteroit avec lui, que les intérêts seroient annullés des deux cotés, &

& qu'un chacun en feroit pour sa part des fraix. Cette sentence ne me plut point; aussi pouvoit-on plutôt l'appeller un accommodement notifié, que non une sentence. J'en appellai donc à la Cours souveraine, & l'avisai aussitôt à Mr. Basta, en lui demandant ses ordres, pour sçavoir si je devois poursuivre à l'Appel, vûque je pouvois m'en désister avec la perte d'un florin de fraix d'Appellation.

Il approuva l'Appel par une lettre du 11 Novembre. J'usai de précaution: je fis d'abord passer les actes que j'avois en main à un Avocat de N., pour voir ce-qu'il en diroit. Il me donna de fortes espérances d'une sentence plus favorable. J'envoyai à Mr. Basta la Copie de cette lettre qui contenoit aussi cette remarque: *que Mr. Basta avoit agi à son propre préjudice, de n'avoir point rendu le Cartame, lorsque le Juif en dispoit après qu'il s'en fut plaint, & que c'étoit sur ce refus, que le Magistrat de cette ville avoit fondé sa sentence.*

On entama enfin ce procès à N. le 7 Septembre 1762 & la sentence y fut confirmée dans routes les formes. J'en avisai Mr. Basta le 2 du même mois, & lui marquai, que pour ce present il n'y avoit

d'autre milieu que de décompter avec le Juif. Néanmoins je prolongeai le paiement autant que je pus, jusqu'à ce qu'enfin le Juif me menaça de m'y contraindre par la Justice. Mr. Basta ne me donnoit aucune réponse; je payai donc le Juif, & le 9 Decembre je fis tenir au dit Sieur mon Compte qui se montoit à Rixdaler 353 en Louisd'or à 5 Ecus, que je passois à Mr. Daniel Keller.

En place du paiement que j'attendois, Mr. Basta m'écrivit une lettre toute particulière. *Il demandoit les Actes, pour voir quelles mesures il restoit encore à prendre — il s'étonnoit que j'eusse payé le Juif sans en attendre ses ordres — que le Cartame restoit pour compte du Juif & qu'il pouvoit l'y forcer par Justice, & autres choses pareilles.* Telle étoit la réponse qu'il me fit à ma lettre du 23 Septembre, laquelle j'aurois dû recevoir six semaines plutôt; & quoiqu'elle n'eut aboutit à rien, au moins sa façon d'agir auroit-elle été plus convenable.

Je repondis conformément à l'état de la chose; jc lui envoyai les actes & attendis le paiement qui ne suivit point. Je réiterai ma demande le 1er. Juin de cette année, mais il ne s'ensuivit qu'une réponse brus-

brusque que Mr. Basta fit personnellement à mon ami.

Dans un cas pareil, & vû que j' ai laissé à Mr. Basta assés de tems pour faire de mûres reflexions, il ne me reste d'autre parti à prendre que de poursuivre juridiquement les débours que j' ai faits comptant. Je crois d'y avoir le droit le mieux fondé; car

Premièrement: Je n'avois d'autres informations de ces différens que celles des lettres & de comptes que je donnai à mon Avocat avec les éclaircissémens qu'il me demandoit, & voilà tout cequi étoit de mon devoir.

Secondement: Je ne suis pas homme à pouvoir disposer de la volonté & des sentimens d'une Cour de Justice. Sitôt que l'on recourt à son assistance, on doit aussi se soumettre à ses jugemens quelques défavorables qu'ils nous soient. Le droit d'Appel est la seule exeption licite, & aussi en ai-je fait usage.

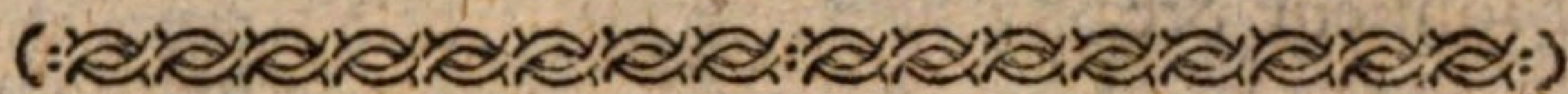
Troisièmement: Le Blanc Seing qui me fut donné m'autorisoit à la poursuite du procès de même qu'à l'exécution de la sentence. Comme elle ne fut point favorable;

nable; je ne trouvaï pas qu'il fut nécessaire que j'attendisse à ce dernier sujet les ordres de celui qui m'avoit commissionné, comme il le prétend. J'étois la personne sur qui visoit le Juif, & c'étoit à moi à le satisfaire conformément à la sentence qui étoit pour lui. Si au contraire le Juif eut perdu sa cause, je n'aurois pas eu besoin d'une nouvelle procuration pour en retirer satisfaction.

Quatrièmement: Mr. Basta confirma cette procuration, qui n'avoit point de conditions réservées & qui étoit déjà assés authentique parelle même, par sa lettre du 14 May 1760, où il me disoit: *Je vous laisse pleine liberté pour ce qui regarde les fraix, dommages & intérêts.* Au reste on n'ignore nullement, qu'un Commissi-onaire aura toujours à coeur les intérêts de celui qui le commisi-one, particulièrement lorsqu'il espère que par ce moyen, ce dernier continuera à lui confier ses affaires.

Je ne doute nullement, si ma cause est représentée avec poid à qui il convient, qu'on ne me rende justice, & qu'on ne force Mr. Basta à payer à teneur du compte ci joint les 384 Rixdaler qu'il me doit, ainsi que tous les fraix. J'ai compté les in-

intérêts du jour que j'envoyai le premier Compte avec l'assignation que j'en faisois; on ne peut me les refuser, puisque le Capital d'où ils proviennent est un argent que j'ai déboursé comptant. S'il étoit à présumer que Mr. Basta ne fut pas le seul qui en agit aussi injustement, on ne sçau- roit en vouloir à un Commissinaire qui refuseroit de se charger de telles affaires, à moins qu'on ne lui fournit caution.



LETTRE CXXVII.

J'ai vu avec plaisir par votre chère lettre du 15 de ce mois, que vous voulés avoir la complaisance de faire acquiter la prétension que j'ai sur Monsieur Benjamin Honert. Recevès d'avance mes sincères remercimens pour les offres que vous me faites. Ma reconoi- sance sera aussi grande que ma joie si cette ennuyante affaire se termine à souhait.

Pour vous mieux représenter toutes les cir- constances du cas, j'ai fait mettre sur papier un plan instructif du tout, que vous recevres ci joint aux autres papiers nécessaires.

Je ne sçais quels sont les sentimens du Sr. Honert. Au cas qu'il ne veuille pas paier de
bon

bon gré, vous aurés besoin d'une procuration que je vous en verrai aussitôt que vous la desirerés.

Je n'ai autre chose à vous mander. Votre pénétration & votre sçavoir feront plus dans mes affaires que non une instruction plus ample.

Je vous salue, & suis dans l'espoir que vous me donnerés bientôt des nouvelles agréables, Monsieur &c.

Instruction.

Mr. Jean Meyer de Londres remit au mois de Novembre 1755 la ci jointe lettre de change originale de Liv. Sterl. 211. à 33. 8 L., valeur de Banque Mares 2663. 14. Sur Mr. Benjamin Honert de Brême. Il accepta la lettre & l'adressa à Mr. Pierre Siemsen de Hambourg qui devoit la payer. Celui ci refusa le payement à l'échéance de la lettre; je laisse écouler les jours de grace, mais point d'argent: ainsi le 20 Decembre je fis protester la lettre faute de payement, comme vous verrés plus amplement par le protest ci joint.

Je venois de faire protester, lorsque je reçus du Sr. Honert une lettre dattée du
19 De-

19 Decemb., par la quelle il s'obligeoit à me remettre immédiatement la folde de la lettre de change. A cette fin il m'envoya une petite assignation sur Mr. Siemsen, & me remit en même tems deux lettres de change payables à la foire de Bronswic, de

| | | |
|-----------|---|-------------------|
| Rixd. 400 | { | en Louis d'or sur |
| — 600 | | |

Laurent Claassen.

Je reçus de Mr. Siemsen Rixd. 156. 12. Gr. Je négociai les lettres de change. La première fut soldée, mais de l'autre je ne reçus que 200 Rixd., les 400 Rixd. restans furent renvoyés avec protest, que vous trouverez aussi ci joint. Cependant Mr. Honert me l'écrivit lui même de Peina en datte du 13 Février de cette année, & me promit de m'en faire la remise en argent comptant.

Le 28 Février je reçus enfin de Mr. Honert une lettre de change de Rixd. 200 en monnoie, payable à la foire de Leipfic & tirée par Jean Albert.

Je refusois de l'accepter, vûque les lettres de change en monnoie ne sont pas négociables en bourse. En datte du 27 du même mois je reçus une lettre de change de Rixd. 500 en Louis & le 28 une autre de Rixdal. 400 en mêmes espèces, toutes deux sur Jean Samuel Oelkers payables

bles à la foire de Leipfic & tirées par le dit Honert. Sa mauvaise façon d'agir que j'avois éprouvée jusqu'à ce jour, m'avoit mis en telle méfiance de lui, que je regardai ces deux lettres de change comme d'aucune valeur; je les lui renvoyai & ne gardai que celle de Rixd. 200 en monnoie, que j'envoyai à un de mes amis de Leipfic; elle fut soldée.

Le 10 Mars je reçus de rechef la lettre mentionnée de Rixd. 400, jointe aux plus belles protestations qu'elle seroit payée. Je l'envoyai à Leipfic; mais au lieu de paiement, il n'en resulta que des fraix de protest, comme je l'avois prévu. Je le lui avisai avec l'envoi du protest, comme on peut voir par sa lettre du 19 May.

Le 26 May, encore une lettre de change de Rixd. 200. en monnoie, payable à la foire de Naumbourg, sur Jacques Wil-link, laquelle eut le même sort. Je la lui remis avec le protest, afin qu'il put s'en prévaloir sur le Tireur.

Enfin, je reçus le 14 Juillet une nouvelle lettre de Marcs 370. sur Jean Meyer même de Londres. Je l'envoyai à solde, mais comme la plupart des précédentes elle me fut remise non payée.

Voilà

Voilà ponctuellement le fait d'une façon d'agir qu'on ne fçauroit espérer d'un Négociant comme il faut. Je puis donner preuve du tout par les lettres que je lui ai écrites, & par celles que j'en ai reçues. J'ai joint ici les dernières en original. Malgré que toutes mes lettres fussent remplies de sérieuses représentations, nonobstant les menaces que je lui faisois de le contraindre par les voies de la justice, & que j'emploïasse tous les moïens possibles pour lui alléger le payement, je n'en ai tiré d'autres fruits que de m'avoir occasionné un nombre de lettres inutiles, qui ne contiennent que fanfaronades & promesses frivoles.

A teneur du compte courant ci joint, il me revient encore 825 Marcs de banque. Ils resultent d'une de change acceptée, ce qui fait que ma prétension est évidente, & qu'elle n'est sujette à aucune exception. S'il est besoin d'un Avocat, il ne doit entrer en aucune, mais uniquement fonder son accusation sur l'acceptation de la lettre de change comme un avoeu éclatant. Mais si contre toute attente, Mr. Honert venoit à alléguer quelques exceptions, c'est à lui à le faire venir à une confrontation, & pour lors il me faudroit fournir caution.

Je ne crois pas que l'affaire en vienne là. Un juge qui connoit le droit du change
N n'en-

n'entrera dans aucune exception. C'est ce qui n'arriveroit point ici, car il n'y a rien à excepter dans l'acceptation d'une lettre de change.

Ci joint 17 lettres originales du Sr. Benjamin Honert, la lettre de change de L. 211. — Sur lui avec le protest &c.

(~~~~~)

II.

PARERE.

LETTRE CXXVIII.

Je vous remets ci joint, comme je vous l'ai promis le *Parere* que vous m'avez envoyé, avec le sentiment de quelques uns des premiers Négociants de cette Ville. Le cas est critique; plusieurs ont refusé de mettre leur opinion par écrit. J'y ai adjoint la mienne; si elle n'est pas de grand poid, au moins ne scauroit-elle nuire. Je suis ravi qu'un chacun vous rende justice. Il faut espérer que votre affaire se terminera en bien: je le souhaite, & commence à m'en rejouir d'avance.

Adieu, Monsieur! je vous salue & vous prie de croire que dans toutes les occasions vous me trouverez prêt à vous servir.

Cause

Cause de fait.

Pierre commet de Paul deux caisses de toile, & lui ordonne de les envoyer à Jacques de Hambourg, à sa disposition ultérieure. L'expédition se fait. On envoie les deux Caissees marquées No. $\frac{20}{21}$ en un Bâlot à Hambourg par la voie de Lunebourg, à l'adresse de Jacques. Paul envoie en même tems quatre autres caisses en deux bâlots No. $\frac{16}{17}$. $\frac{18}{19}$ par Lunebourg à Hambourg à Martin, avec ordre, qu'aussitôt qu'il les auroit reçues de les expédier aux amis qu'il lui avoit assignés à Lisbonne.

Les Bâlots arrivent à Hambourg. Jacques & Martin en avisent la reception & l'expédition à Paul. Jacques notifie en même tems, qu'au lieu du bâlot No. $\frac{20}{21}$ il a expédié celui No. $\frac{18}{19}$ à Pierre de Londres par le Capitaine Claassen. Martin avise aussi qu'il s'est commis une erreur, qu'il a chargé pour Lisbonne les bâlots No. $\frac{16}{17}$ $\frac{20}{21}$ par le Capitaine Lund; mais tous deux disent unanimement, qu'ils n'ont aperçu l'erreur, qu'après que l'embarquement fut fait, qu'ils ont observé le nécessaire avec le Capitaine, mais qu'il n'a point été possible de retirer les marchandises &c.

Paul repondit sans perte de tems. Il ordonna à Jacques de faire passer le plutôt

possible à Lisbonne le bâlot No. $\frac{1}{1}\frac{8}{9}$ qu'on avoit envoyé à Londres, vûque les marchandises qui y étoient contenues étoient hors de vente en Angleterre. Il notifie également à Martin qu'il eut à faire passer de Lisbonne à Londres le bâlot No. $\frac{2}{2}\frac{0}{1}$, à Pierre qui prétendoit les marchandises qu'il avoit commises & qui étoient déjà en plus grande partie payées.

Martin écrit à Lisbonne. Il avise celui qui recevoit le bâlot No. $\frac{2}{2}\frac{0}{1}$, de l'erreur qui s'est commise. Le Capitaine n'étoit point encore arrivé; sitôt qu'on eut avis qu'il étoit entré dans le Tage, on lui envoya un exprès, mais qui ne servit de rien. Le bâlot étoit trop à cale, tellement qu'on ne put le retirer. Le Capitaine passa le péage avec toute la cargaison, desorte qu'à ce coup, la faute n'étoit plus à reparer, sinon avec la perte de 25 pour cent pour les droits de sortie de Lisbonne; ainsi le bâlot resta pour y être vendu.

Dans cet intervalle, survint le tremblement de terre qui mit toute la ville en décombres. Pour comble de dommages le bâlot No. $\frac{2}{2}\frac{0}{1}$ se trouva parmi les marchandises qui furent brûlées dans la Douane.

Pierre en qualité de commetteur & de propriétaire de ce malheureux bâlot, prétend

rend que Paul lui en bonifie la valeur; celui ci se trouve innocent & s'est acquité de tous les devoirs d'un commissionnaire, ainsi il renvoye Pierre à Jacques qui est son expéditeur. Ce dernier ne veut également point entendre parler de restitution de perte. Il fonde ses excuses, à dire, qu'il a réparé sa faute, en tant qu'il a livré le bâlot No. $\frac{1}{1}^{\frac{8}{9}}$ à sa destinée. Martin croit de même, que vûqu'il n'est cause du malheur de Lisbonne, il peut entièrement se soustraire au dédomagement.

Il reste donc à sçavoir & à discuter: *qui est celui quidoit souffrir cette perte: & c'est sur ce point qu'on requiert un jugement impartial.*

Reponse, ou Jugement.

Si la lettre de voiture de paul étoit en ordre, les expéditeurs Jacques & Martin ont commis une faute, n'ayant point fait attention aux numeros des bâlots qu'ils recevoient & qu'ils devoient expédier. Nous sommes, de cette manière, d'avis qu'ils font obligés sans contredit à bonifier la valeur du bâlot qui a été brulé à Lisbonne, & à payer tous les fraix qu'ils ont occasionnés. Mais aussi nous croyons que dans une catastrophe comme celle de

Lisbonne on devroit avoir quelques égards & même qu'on pourroit les prétendre. C'est pourquoi Jacques & Martin devroient travailler à amoindrir la perte, en portant les autres à y entrer volontairement pour une partie. Altona le 15 May 1756.

A. B. & Comp.

Si les expéditeurs de Lunebourg, selon ce que dit Paul, n'ont point commis d'erreur dans l'envoi & dans l'annottation des bâlots, il est évident que Jacques & Martin ont commis par mégard une faute dans l'expédition, & par conséquent ils sont obligés à restituer tout le dommage. Hambourg le 18 May 1756.

I. P. W.

Mon jugement est le même que celui des précédents Sousignés, que je constate en tout. Hambourg le 19 May 1768.

I. C. W.

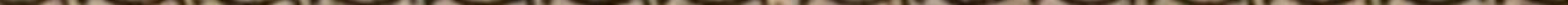
Comme Paul a suivi les ordres qu'il avoit reçus de Pierre, & comme il a exactement marqué & annotté les marchandises tant celles qui étoient pour Pierre que celles qui étoient destinées pour Lisbonne, & que par conséquent la négligence des expéditeurs de Hambourg a seule

seule occasionné ces dommages, je suis du sentiment que c'est à eux à en porter toute la peine, à moins que le commetteur des marchandises & celui qui les a envoyé, ne voulussent de plein gré y entrer pour quelque chose, eu égard au malheur général de Lisbonne. Altona le 23 May 1756.

B. de M.

Paul en qualité de celui qui a envoyé les marchandises doit être exempt de fraix & dommages vû la nature de l'erreur qui s'est commise. Pierre, comme partie passive est dans le même cas; bien plus, en qualité de celui qui a commis & payé le bâlot brulé, il se trouve pleinement en droit d'en repeter la valeur, qui doit être restituée par la partie active qui se trouve dans les personnes de Jacques & de Martin. Touts deux sont également coupables de l'erreur. Si l'un ou l'autre eut fait attention aux numeros envoyés, suivant toute apparence il n'y auroit point eu de méprise dans l'embarquement, & conséquemment il n'en fut point résulté de dommages. Pierre est étranger: je ne vois donc point, comment on pourroit prétendre qu'il souffrit sa part du malheur de Lisbonne par une perte que la negligence des autres a occasionnée. L'occa-

I. C. M.



LETTRE CXXIX.

d'une manière est julle, seroit injuste de l'autre.

&

& lequel là conclu avant l'heure de la bourse, ou l'a présimidi, mais avant le lendemain. Il est aussi possible que C. se soit chargé lui même du péril, & que dans ce cas B. ne se trouvoit pas d'humeur à en faire autant, ou que de l'autre part le vaisseau se trouvoit fourni, & que conséquemment, lorsque son courtier chercha à faire assurer, il ne se trouva plus personne qui voulut y souscrire, comme la chose peut fort bien arriver, & surtout comme elle arrive souvent dans les plus dangereux mois de l'Hyvers.

Si la chose est à prendre de ce côté, elle se trouve toute différente, que si B. fut simplement accusé de paresse ou de négligence dans ses affaires.

Cause de fait.

A. reçoit avis de Petersbourg qu'il en est parti un vaisseau pour Lubek sur lequel se trouve pour lui la valeur de 2900 Rixdaler en marchandises. Il écrit du même jour à Amsterdam à B. & C., & prie le premier de faire assurer pour son Compte 1900 Rixdaler, & charge l'autre pour Rixdaler 1000, sans fixer en rien le prix, comme on peut voir par les extraits *a* & *b*. Le certificat du bureau de la poste prouve au reste que les deux lettres sont parties par le même courier.

Ateneur de l' extrait d., C. mande qu' il a fait assurer les Rixd. 1000. qu' on lui a commis; B. repond au contraire, suivant la copie e., qu' il ne peut faire assurer les Rixd. 1900; *que personne ne vouloit plus souscrire sur ce vaisseau, ou qu' on demandoit un prix exorbitant.*

Quelques jours après la reception de cette lettre, on reçut de Lubek la triste nouvelle, que le vaisseau mentionné avoit péri & qu' on n' avoit rien sauvé de la cargaison.

Comme A. a recommandé aussi bien à B. qu' à C. de faire assurer *du mieux possible*, sans limiter de prix ni à l' un ni à l' autre; comme les lettres sont parties du même jour; C. ayant fait assurer, & B. ne l' ayant point fait & cela devenant conséquemment le Sujet d' un dommage qu' il auroit pu empêcher: il reste à scavoir: *s' il n' est pas obligé à le bonifier.*

Extraits ou Copies.

a. Extrait de la lettre de A. à B. d' Amsterdam, du 16 Decemb. 1756.

Monfieur Frideric Cristophe Göltz de St. Petersbourg me marque en datte du 14 Novembre — qu' il a chargé

chargé pour Lubek sur le navire N.
— A cette occasion je vous prie de
faire assurer du mieux possible la va-
leur de R. 1900, & de m'en marquer
le précis.

b. Extrait de la lettre de A. à C. d'Amster-
dam du 16 Decemb. 1756.

Je vous prie de *faire assurer du mieux possible* R. 1000, sur les marchandises
que — — — a chargé pour Lubek
sur le navire N. de St. Petersbourg.
Je vous dirai pour gouverne, que
le Capitaine en est parti le 13 No-
bre —.

c. Copie du certificat du bureau de la
poste.

Nous attestons que le Sr. A. de cette
ville nous a remis le 16 Decemb. 1756
deux lettres pour Amsterdam, l'une
à l'adresse de Mr. B., l'autre à celle
de M. C., lesquelles sont partis du
même jour par le Courier de Clèves,
numerotées 100 & 101. En foi de
quoi nous lui avons passé le present
certificat à la requiſition qu'il nous
en a faite — — — le 1er. 1757.

Bureau Royal des Postes.

d. Ex-

d. Extrait de la lettre de C. à A. d'Amsterdam le 22 Decemb. 1756.

J'ai fait assurer, suivant votre ordre, sur le navire N. les 1000 Rixdaler commis avec tous les fraix, pour la valeur de florins 2600 courant. Ci joint le compte pour le montant duquel il vous plaira me créditer de Fl. 210 cour. &c.

e. Extrait de la lettre de B. à A. d'Amsterdam le 23 Decemb. 1756.

Je n'ai pu faire assurer les R. 1900. sur le navire N. Personne n'y veut souscrire, ou l'on demande des prix exorbitans, &c.

Demandes sur lesquelles on veut avoir les reponses, avant que l'on puisse faire part du jugement requis.

I.

„ Si un Commissionnaire est obligé de
 „ s'acquiter des commissions qu'on
 „ lui donne, ou s'il peut, sans s'en rendre responsable, les laisser inexécutées
 „ en s'en débarrassant tout de Suite, comme B. a fait, qui répondit par le premier courrier ?

2. Si

2.

„ Si B., qui apparemment peut avoir
 „ eu quelques mauvais soupçons du vais-
 „ seau, n'a pas voulu se mettre mal dans
 „ l'esprit de l'Assureur, par intérêt d'une
 „ médiocre provision? Cette objection
 „ se fonde sur la saison qui se trouvoit fort
 „ avancée & qui rendoit le trajet de St. Pe-
 „ tersbourg à Lubek très dangereux.

3.

„ Si la correspondance entre A. & B.
 „ est de longue date, & s'ils ont toujours
 „ été en bonne harmonie ensemble, afin
 „ que ce dernier n'ait pas eu à appréhen-
 „ der quelques désagremens au sujet de
 „ la cherté des prix?

Reponses sur ces questions, & éclair-
 cissimens ultérieurs sur le
 différent.

1.

Voilà 18 ans passés que A. est en corres-
 pondance avec B., & depuis huit ans
 ce dernier a toujours fait assurer les mar-
 chandises que l'autre tire de Russie. B.
 s'y est offert dès le commencement & ja-
 mais il n'a refusé les commissions de cette
 nature dont on l'a chargé; il se trouvoit
 donc aussi obligé de s'acquitter de Celle
 ci

ci à l'exemple de C. De plus il est à remarquer, que B. n'a point rejeté la commission, ou qu'il n'a point donné de raison pourquoi il ne vouloit pas s'en acquitter, mais qu'il a uniquement dit, *qu'on ne pouvoit trouver d'assurance &c.* Surquoi il se trouve d'autant moins inexcusable, vû que A. ne lui a point limité de prix, & que C. se trouvoit chargé d'une commission de même nature dont il s'est néanmoins acquitté.

2.

A compter du temps où le navire a péri, B. ne peut en avoir eu, au reçu de mes ordres, un si mauvais soupçon qui ait pu le dispenser d'avoir soin de faire assurer ce dont on l'avoit chargé, & à quoi il se trouvoit obligé à teneur de l'*Article 3 du Reglement d'assurance d'Amsterdam*: & qui eut fait conséquemment qu'on n'auroit rien pu imposer à sa charge dans le malheur qui est arrivé.

3.

En tant qu'il y a 18 ans que B. est en correspondance avec A.; vû qu'il n'a essuyé aucune difficulté avec A. dans toutes les occasions où il fait assurer pour lui; vu qu'il avoit ordre de faire assurer du mieux possible, & qu'aureste on ne lui avoit point limité

limité de prix: B. avoit d'autant moins à risquer, de donner lieu à des différens par l'assurance qu'il auroit conclue.

C'est ce qu'on a jugé à propos de répondre aux questions proposées, & on espère que le jugement en sera par ce moïen d'autant plus irrévocable.

Jugement.

Les Souffignés sont d'opinion que A. & B. ne gagneront rien en justice à plaider le différent survenu entr'eux touchant l'ordre donné de prendre assurance & relativement à l'inexécution du dit ordre.

Hambourg — —

I. L. —

M. F.

B. a quelque tort, à mon avis, de n'avoir pas pris assurance comme on le lui avoit ordonné, & de n'avoir ni marqué la valeur du prix exorbitant, ni demandé de gouverne. Mais son tort seroit plus grand si joint à l'ordre on lui eut avisé comme l'on a fait à C., que le navire avoit fait voile le 13 Novembre, de quoi l'extrait A. ne fait aucune mention.

Hambourg — —

S. K.

Puis-

Puisque A. n'a pas avisé B. que le navire étoit déjà parti de St. Petersbourg, & qu'au sur plus B. a répondu par le premier Courier qu'on ne pouvoit faire assurer qu'à un prix exorbitant & nullement usité: B. ne se trouve responsable de rien dans le naufrage du navire, à moins qu'il n'y ait des loix qui obligent un Commissionnaire à faire assurer à quelque prix que ce soit, & que le Commetteur doive s'en satisfaire. Il est possible que C. ait réussi à faire assurer à 7 jusqu'à 8 pour cent; mais c'est ce qui ne sçauroit condamner B., vûque l'un peut avoir prevenu l'autre, ou avoir été lui même l'assureur. Altona le
B. de M.

A. par sa lettre du 16 Decemb. a selon mon avis, donné sujet à B. de faire des reflexions qui l'ont detourné d'exécuter l'ordre qu'il avoit. La saison avancée, qui est sujette aux tempêtes & à plusieurs autres circonstances qui rendent le trajet de Petersburg à Lubek très dangereux, peut aisément porter un assureur à demander des prix extraordinaires: & cela d'autant plus facilement, puisque B. ne pouvoit lui donner notion du départ du navire. Celui qui se mêle d'assurer sçait combien il importe de sçavoir si un bâtiment est encore dans le port où il a chargé,

ville & à ses créanciers, laquelle je vous en-
voye ci joint. Vous y verrez l'état de ses
affaires, que je ne sçauois nommer que très
mauvaises par rapport à ce qui vous regarde.
Il n'offre que 10 pour Cent. La plupart de
ses créanciers d'ici veulent acquiescer à sa
proposition. Je ne vois pas que ses fonds
soient à augmenter, ainsi vous serez contraint
de prendre le parti des autres. Votre procu-
ration me sera nécessaire pour pouvoir agir
pour vous & souscrire en votre nom &c.

Supplique.

P. P.

Les mauvaises circonstance du temps actuel,
où le travail & l'industrie ne sont plus
d'aucune valeur, sont suffisantes à justifier la
chute de mon commerce. Aussi votre juge-
ment pénétrant m'est-il assez garant de votre
protection, quand même je n'aurois pas d'au-
tres raisons à alléguer pour causes de mon
malheur.

Soumis à un destin immuable, nous voyons
souvent mille calamités s'élever contre nous,
lorsqu'ils ont trouvé quelque résistance à leur
rage. Hélas, j'en suis la victime. Il n'y a
point de Négociant, quelque prédestiné qu'il
soit à l'infortune, qui ait éprouvé plus de
malheurs que moi; & après un enchainement
con-

continuel de Catastrophes, je me vois enfin précipité dans la ruine. Ne suis-je pas vraiment digne de compassion? C'est par le triste récit de mes malheurs, que je cherche à implorer votre Clemence & votre secours, & à attendrir mes créanciers en ma faveur. Je n'ai pour le reste de mes jours que des larmes de honte & de douleur à repandre sur mon infortune, qui va peutêtre me mettre au rang méprisable des Banqueroutiers frauduleux & souiller mon nom d'une tache ineffaçable.

*(Ici se trouvent clos les sujets de
banqueroute.)*

C'est ainsi que la fortune ennemie m'a joué. Il m'a enfin fallu céder à ses attaques, pour me jeter sous votre protection, & y attendre le sort que mes créanciers voudront me faire. J'implore en même temps votre clémence de m'accorder un *sauveconduit* pour trois mois, afin de me soustraire à l'affront d'emprisonnement, que mes dettes pour lettres de changes pourroient m'attirer.

A cette fin & enconformité de l'ordonnance publiée le 24 Janvier 1724, je vous présente ci joint une note exacte de mes fonds, de mes prétensions ainsi que de toutes mes dettes. Je m'offre en même temps, à confirmer par serment la vérité de cette note,

& à la mettre dans quelques jours plus en ordre. Quoique malheureux, je n'ai point cessé d'être honnête homme, & ainsi je ne manquerai pas à employer tout ce qui pourra contribuer à l'intérêt de mes créanciers, & à amoindrir leur perte. Dieu m'est témoin de tout ce que j'avance. Je m'éloignerois avec plaisir & avec résignation d'ici, & irois supporter patiemment ailleurs les coups de la fortune & la misère où elle m'a réduit, si je pouvois m'exempter du reproche d'avoir fait tort à quelcun, quoique je n'en sois qu'innocemment coupable. Daigne la providence divine le rendre à chacun au centuple!

Telle est la sincérité de mes sentimens, & d'un coeur qui est plus innocent qu'il ne peut paroître coupable. J'implore de rechef de votre clémence un *sauveconduit*: lui seul peut empêcher que ma ruine ne soit complète; & il sera même avantageux pour mes créanciers. Votre acquiescement à ma prière allégera mon désespoir & j'en graverai à jamais la reconnaissance au fond de mon ame. J'ai l'honneur d'être avec le respect le plus soumis &c.

Leipsic — —

Sup-

Supplique de N. à ses créanciers, &
 proposition aux mêmes de payer 10
 pour Cent à la foire prochaine
 de Pâques.

Messieurs!

Je fremis en mettant, la main à la plume,
 pour vous confirmer l'état d'un malheu-
 reux, & je me représente les suites les plus
 épouvantables à l'aspect des pertes & des
 dommages que je fais souffrir à mes créan-
 ciers, à qui j'ai mille obligations à rendre
 pour les secours dont ils m'ont assisté. A quel
 malheureuse nécessité ne suis-je pas réduit?
 Helas j'en ai l'ame navrée de douleur! Oui,
 Messieurs, au lieu de me trouver en état de vous
 satisfaire, je me vois obligé de vous faire une
 triste description de la décadence de mes affai-
 res, & de vous offrir . . . Ah Dieu! je
 n'ose achever . . . oui, de vous offrir 10
 pour Cent.

Mes créanciers pourroient avec droit me
 traiter à toute rigueur, & leur vengeance
 ne seroit que trop juste, si on pouvoit m'ac-
 cuser de négligence dans mes affaires, ou
 d'avoir vécu dans la débauche & dans la dis-
 sipation. Mais l'équité de tous ceux qui me
 connoissent, & ma propre conscience ne
 sçauroient me reprocher de faute, ni m'im-
 poser

poser de peine: aussi est-ce ce qui me console dans le comble de mon désastre.

Ruiné par mes malheurs, je puis me comparer à un pauvre malheureux qui se trouveroit mourant sur le pavé. L'humanité ne porteroit-elle pas un chacun à courir à lui pour le secourir & pour le consoler, pour lui rendre la vie & non pour lui donner la mort; je puis donc aussi espérer que mes créanciers s'attendriront en ma faveur & qu'ils auront quelques égards pour moi: & leurs sentimens sont trop bien placés pour qu'ils puissent me refuser leur compassion, que je me promets déjà d'avance.

J'abandonne au reste à mes créanciers tout ce que je possède sans restriction aucune, comme on peut voir par la cijointe spécification *Lettre A.* Je souhaiterois que cette masse fut suffisante pour les satisfaire: mais comme elle ne monte qu'à

Rixdal. 1374. 19 gr.

si on en décourt 2229 Rixd. 15 gr. de mauvaises dettes; & que mes créanciers ont à prétendre de moi

Rixdal. 93000. 9 gr.

il s'ensuit, que payant de cette masse 10 pour Cent, il ne restera que Rixd. 444. 9 gr. pour mon épouse, qui a apporté en mariage, Rixd. 1500, qu'elle auroit tout droit de prétendre.

Elle

Elle veut bien s'en contenter pour l'amour de moi, comme elle l'a attesté par sa propre signature.

Les 10 pour Cent que j'offre, se paieront à la foire de Pâques prochaine contre quittance ou au reçu des lettres de change; ce que j'atteste solennellement.

Comme je me trouve encore dans la fleur de mon age, j'ajoute à ma promesse que s'il daigne à la divine providence me regarder d'un oeil favorable après ce coup d'infortune, & bénir mes travaux, que je serai à jamais reconnoissant envers mes créanciers, & que je remettrai à un chacun autant qu'il se trouvera en mon pouvoir. Ma joie seroit pour lors sans égale. J'implorerai sans cesse le ciel pour qu'il daigne me favoriser, afin de pouvoir vous donner en effet des marques de ma probité. Il exaucera ma prière, il me benira, ne seroit-ce que par rapport à vous; oui j'y fonde tout mon espoir!

Faites moi donc ressentir, Messieurs, les traits de l'humanité: elle est le sentiment le plus noble dans une ame bien née. Entrés dans ma proposition, & vous me secourerés: votre acquiescement servira de baze à me relever, & me mettra en état de gagner mon pain d'une autre manière. Vous serés avec

droit les protecteurs & les soutiens de ma famille & à jamais nous vous respecterons & benirons comme tels. Nous unissons de concert nos vœux & les adressons au ciel, pour qu'il daigne vous conserver & vous benir dans toutes vos entreprises.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée

Messieurs!

Leipfic, le — —

Votre dévoué serviteur.

Supplique
à une Magistrature pour une recommandation en Justice.

Seigneurs & Messieurs!

Agrées *Vous* resouvenir, si vous plait, que Mr. A. m'a chargé de procuration dans la cause contre le Sr. B. touchant le différent sur une prétension, & laquelle a été jugée devant la très respectable justice de cette ville; & que je l'ai fait plaider de mon mieux par mes Avocats, tant à votre très haute Cour de justice, qu'à la Cour d'Appel.

Daignés

Daignés en second lieu rappeler à *Votre* mémoire , que Mr. A. fut condamné à décompter avec le Sr. B., surquoi j'en appellai à la Cour souveraine qui confirma en tout la sentence énoncée, ce qui mit fin à l'affaire. Je décomptai donc avec le Sr. B., & lui payai le restant qui lui revenoit. Là dessus j'envoyai à Mr. A. le compte de mes debours qui se montoit à Rixd. 350. à teneur de la ci jointe lettre No. 1., & en demandai le remboursement.

La procuration que j'eus l'honneur de présenter en justice, spécifioit clairement que Mr. A. me dedomageroit entout, & qu'il s'y obligoit par hypothèque de ses biens; sous ces termes : *sub hypotheca bonorum*. Je crus donc que je pouvois entièrement faire fond sur le remboursement de l'argent comptant que je déboursais; mais bien loin de là, il retient tout mon paiement, & uniquement sous le foible pretexte, *que la sentence énoncée contré lui est injusté*, ceque vous pouvés lire dans la ci jointe lettre No. 2.

Comme ce n'est pas à moi à faire ces recherches, ni cet examen, j'ai fait citer Mr. A. en justice, afin de parvenir par ce moïen à mon paiement; mais il paroît que la justice de N. n'est pas d'humeur à l'y contraindre, puisque depuis six mois je ne vois aucune définition.

Je me trouve par ainsi obligé, *Seigneurs & Messieurs*, à reclamer *Votre* assistance, & à *Vous* prier très humblement d'en écrire en ma faveur au Magistrat de N., afin qu'il force Mr. A. à satisfaire incessamment à ma prétension & à cinq Rixd. de nouveaux fraix que m'a occasionnés la Supplique.

Vous sçavés, *Seigneurs & Messieurs*, que la façon dont j'en ai agi & ma prétension ne sont pas de nature à pouvoir être condamnées par une Justice étrangère. Si après que Mr. A. m'aura satisfait, il trouve que je n'aie pas suivi ponctuellement l'énoncé de la procuration, ou que j'en aie passé les bornes, je comparoitrai devant la justice de cette ville pour m'y justifier ou m'y faire condamner.

J'ose espérer, que *Vous* ne *Vous* refuserés pas à ma prière: il ne s'y trouve rien que de juste. J'ai l'honneur d'être avec le respect le plus profond & le plus soumis

Seigneurs & Messieurs

le 20 Nov.
1764.

Votre très humble & très
obéissant serviteur.

IV.

PROCURATIONS.

LETTRE CXXXI.

(Reponse à la lettre CXXX.)

Je vous repondis, il y a huit jours aujourd'hui à la nouvelle que vous m'avez donnée de la faillite du N.N. J'ai reçu de depuis votre lettre joint à la supplique, & à la proposition qu'il fait de payer 10 pour cent. Cet accomodement est bien médiocre. Il y a à peine un an que je suis en correspondance avec lui; à peine m'en est-il revenu un avantage de quelques cent M., & il m'en faut perdre des mille. Que faire néanmoins? Il faut que je prenne patience comme les autres créanciers.

Pour quoi ne m'avez vous rien écrit à son avantage? Pour quoi ne m'avez vous point marqué qu'il étoit à plaindre, afin de m'attendrir d'avantage à son égard? Je compatis vraiment à son malheur; & quelque sensible que me soit ma perte, je ne sçaurois néanmoins que le plaindre & l'aider à se relever. Les devoirs de la société m'y engagent, & je dois y satisfaire.

Je

Je vous envoie ci joint le compte courant de cequ'il me doit : vous en ferés usage en temps & lieu. Vous verrés que ma prétension se monte encore à 2640 Rixdaler ; il faudra bien que je me contente de tout ceque je pourrai avoir.

Vous trouverés aussi ci joint la procuration que vous m'avés demandée. Il seroit inutile de vous prier d'en faire usage pour mes intérêts, je suis convaincu qu'ils sont entre les mains d'un véritable ami ; c'est comme tel que je vous regarde ; je n'ai donc autre chose à vous dire, sinon que ma prétension est en vos mains, & que tout ceque vous ferés sera bien fait &c.

Procuration
pour Mr. A. C. à cause de ma
prétension de R. 2640. — Sur
N. qui a fait faillite.

Je sousigné, autorise, en pouvoir de la présente procuration, Mr. A. C. à l'occasion de la faillite du Sr. N. à agir sans restriction aucune en mon nom & à ma place dans tout cequ'il jugera m'être avantageux & aller à mes intérêts, à recevoir ou à rejeter les propositions qu'on lui fera, & enfin à faire dans cette occasion tout ce que je pourrois ou voudrois faire en propre. En pouvoir de cette procuration je reconnoitrai la signature pour
la

la mienne même, & le dedomagerai de tous fraix & pertes, au cas qu'il s'ensuive quelques unes de l'exaction de ma prétension sur N., y compris en même temps tous les cas qui pourroient se recontrer. La présente procuration fait foi de l'énoncé, afin qu'un chacun reconnoisse en la personne de Mr. A. C. celui que j'ai chargé de mon plein pouvoir, & qu'il recoive sa signature & ce qu'il conclura, pour signé & conclu avec autant de valeur que si je l'eusse fait en propre. Altona le —

(L.S.)

S. Kock.

(~~~~~)

V.

ACCOMODEMENTS

OU

CONTRACTS.

Contrat de Société.

Nous Souffignés *Jean Lembke & Jacques Thabor* confirmons par le present, le contrat que nous avons passé entre nous, & dont nous avons approuvé tous les points comme bons & ayant valeur, & concluons par ce même la Société de Négoce que nous avons établi entre nous,

nous, & qui se conduira à teneur des quatre principaux articles qui suivent. A
sçavoir:

I.

Nous avons d'abord solennellement conclu, que nous fournirions Risdaler 100,000 en argent comptant, en dettes & en marchandises, dont 20,000 Risdaler feroient employés à payer les marchandises à nous créditées de part & d'autre, & quelques dettes portant intérêts, mais les autres 80,000, Risdaler resteroient dans le commerce & feroient employés uniquement à cet usage.

A teneur de ce premier article, moi *Jean Lembke* ai apporté dans la caisse de Société 600,000 R. ou $\frac{3}{7}$, & moi *Jacques Thabor* y ai déposé les autres 40,000. R. ou $\frac{2}{7}$, un chacun selon la forme du ci joint inventaire ou spécification des espèces, dettes & marchandises. De quoi nous nous passons ci bas quittance l'un & l'autre & à valeur desquelles nous rejettons tout prétexte & restrictions quelconques.

(L. S.) *Jean Lembké.*

donné quittance à I. T. pour R. 40,000.

(L. S.) *Jacques Thabor.*

donné quittance à I. L. pour R. 60,000.

2.

Il restera au pouvoir de chacun de nous deux de tirer chaque année une portion des fonds de notre commerce soit en argent comptant, soit en marchandises : à sçavoir, moi *Jean Lembke*, je tirerai R. 3000 ou leur valeur, & moi *Jacques Thabor*, R. 2000 en espèce ou en valeur. Si l'un ou l'autre venoit à avoir besoin d'une somme au delà de celle qui est spécifiée, elle lui sera délivrée, à condition que cela se puisse faire sans nuire au négoce. Néanmoins il faut qu'au bout de l'année cette somme rentre dans la caisse avec les intérêts ordinaires.

3.

Les dettes que chacun produit, seront reçues, avec la condition, que celui de nous qui la produira à la masse du Capital en reponde pour 6 ans. Si après ce terme elle ne peut être encaissée, elle retombe à celui de nous qui l'a produite, & il se trouve obligé d'en payer la valeur comptant. Si la dette porte intérêts, il les payera à la masse du Négocce, sinon il n'en paye point. Mais si dans l'espace de ces 6 ans nous acceptons un nouvel engagement sur l'une de ces dettes, le producteur ne fera plus obligé d'en être garant. Si au contraire un débiteur paye un

un à compte, le producteur ne fera pas moins chargé de son obligation, & garantira pour le restant.

4.

La direction du commerce en général se fera en communauté par nous deux.

Après bonne & mûre reflexion nous avons couché ces quatre articles par écrit, & nous nous obligeons reciproquement à en observer fidèlement & exactement toute la teneur sous quelque signification quelle soit à prendre. Nous promettons de n'employer l'un au prejudice de l'autre, aucune condition ni prétexte, aucune grace ni liberté, aucun droit ni aucune justice soit ecclésiastique ou civile, aucune restriction ni protection, & enfin rien de tout ce qui pourroit comme ci dessus mentionné, avantager l'un au dommage de l'autre. En foi de quoi nous avons muni le présent de notre cachet particulier & de notre seing. Passé à Altona, le 20 Mars, 1757.

(L.S.)

Jean Lembke.

(L.S.)

Jacques Thabor.

Con-



CONTRACT

pour une société de commerce
particulier.

Nous, *Jean Pierre Funge & Charles George Esch* faisons sçavoir à un chacun par le present, que nous avons formé & conclu entre nous un contract de société particulière au juset d'un commerce en fer que nous sommes resolu d'établir sous les conditions suivantes.

Premièrement: ce contract de société aura valeur du moment que nous y aurons apposé nos signatures, & ne consistera uniquement que dans un commerce, en barres, en tringles, en cerceaux & en lames de fer.

Secondement: *Monsieur Esch* promet de procurer toutes les forges, qui seront à avoir pour le travail du dit fer, & de m'assigner fidèlement les marchands à qui le débit s'en peut faire. En revanche *Monsieur Funge* s'oblige.

Troisièmement: d'avancer & de payer sans aucun intérêt, quatre à cinq mille Rixdaler, qu'après supputation faite, nous
P avons

avons trouvé nécessaires à ce commerce. Si dans la suite le négoce alloit bien & demandoit de plus grands fonds, ce sera au même à les procurer à condition néanmoins qu'il en tirera l'intérêt annuel de cinq pour Cent.

Quatrièmement: il est enjoint que ce commerce en fer se fera au nom de *Monsieur Funge* en qualité de payeur & receveur des espèces, & que par conséquent ce sera à lui à tenir les comptes & à conduire la correspondance, à avoir soin de la vente hors du pays, & enfin à faire & signer en son nom toutes les lettres de change, Assignations, lettres de voiture &c. Néanmoins avec la restriction que

Cinquièmement: *Monsieur Esch* pourra quand bon lui semblera prendre notice de toute la correspondance, & qu'il aura soin de l'achat & de la vente dans le pays, jusqu'à tems que *Monsieur Funge* ait acquis les connoissances nécessaires dans ce négoce. Mais un chacun des deux s'oblige particulièrement à s'acquiter consciencieusement de la teneur de ce quatrième article.

Sixièmement: les écritures & les livres se tiendront, comme déjà dit, par *Monsieur*

seur Funge & cela à ses propres fraix; à condition néanmoins qu'il livrera chaque année un compte particulier à *Monsieur Esch* & rien plus.

Sixièmement: le gain ou la perte sera annuellement poté de moitié à profit ou à charge d'un chacun des deux; mais bien entendu que *Monsieur Esch* recevra chaque fois contre quittance la valeur de gain qu'importera sa part.

Huitièmement: cette société, que nous n'avons conclu qu'après y avoir mûrement réfléchi, durera six ans consécutifs à compter du jour de sa date, sans que son contract puisse en aucune façon être révoqué, à moins qu'un des associés ne vient à mourir; en ce cas elle tombe, & il s'en suit un partage. Si les héritiers contractent une nouvelle société, celle ci sera à regarder comme relative en rien à la présente.

En conclusion, nous deux associés promettons réciproquement d'observer en toute fidélité & ponctualité les articles quelconques du présent contract, & renonçons à cette fin & une fois pour tout, à tout droit ou restriction d'erreur, de mégarde, surprise ou més entendu, &

Le premier cautionnera par une valeur suffisante en cuivre, & les deux autres selon que les affaires le requièrent, au cas que les remises ne se fassent point. Sur quoi

2°. *Monsieur de —* s'oblige à payer comptant les dits R. 5000. que pourroit requérir ce commerce, ou à en faire les avances à mesure que *Monsieur Clausius* le prétendra, afin que celui-ci puisse payer au tems limité les lettres de change relatives au commerce, ainsi que les marchandises achetées.

3°. Ceux à qui se font les avances demeurent les débiteurs de *Monsieur de —* & leurs magasins sont à regarder comme des dépôts sur lesquels il a droit dans l'occasion.

4°. *Monsieur Clausius* s'oblige à conduire les affaires relatives à cette société de commerce, à y donner tous ses soins & à avoir à coeur les intérêts de l'un comme de l'autre: à tenir fidèlement les comptes & à livrer à la fin de chaque année une spécification réglée & générale de toutes les affaires, & qui soit de nature à pouvoir être vérifié & constaté par serment au cas que l'occasion le requière.

5°. Quoique *Monsieur Clausius* n'ait pas besoin de fournir d'argent en caisse & que *Monsieur de —* ne tire point d'intérêts de son capital, il s'en suit néanmoins que le gain de chaque année sera partagé en deux moitiés égales lesquelles seront payées en leur entier.

6°. Les deux associés mettent à la vérité toute leur confiance l'un en l'autre, ce qui a fait que *Monsieur de —* s'est offert à prendre seul à sa charge la perte à laquelle le *Monsieur Clausius* ne seroit pas évidemment faute, soit par étourderie, soit par négligence ou autrement; mais afin que ce dernier agissent avec plus de prudence & soit plus attaché aux intérêts communs, on a conclu que le quart de la perte ou du dommage tomberoit à sa charge ou qu'il en repondroit.

7°. Si l'un ou l'autre des deux associés trouvoit bon de rompre la société, il est obligé d'en avertir l'autre six mois d'avance. Et de plus, si cela arrive par *Monsieur de —*, & que le *Sieur Clausius* puisse prouver qu'il ne lui ait pas été possible d'encaisser les dettes dans l'intervalle des six mois, il payera l'intérêt d'un demi pour Cent par mois pour la somme non remise, & sera tenu à employer tous ses soins

soins à faire remettre. Si au contraire *Monsieur Clausius* étoit celui qui viendrait à rompre la compagnie, il seroit tenu à payer sans délai au bout des six mois toute la somme que *Monsieur de —* a avancée.

Aureste *Monsieur de —* a, à teneur du troisieme article, droit de depôt sur tout cequi concerne cette société de Commerce, & pour plus grande sûreté, *Monsieur Clausius* lui en est garant par hipothèque de tout ce qu'il possède. Fait à — &c.

(~~~~~)

CONTRACT DE SEPARATION.

Messieurs A. B & C. avoient en datte du 24 Mars 1753 contracté entr'eux une société pour dix ans par rapport à leur commerce dans Leipfic; mais comme ils ne trouvent pas avantageux de continuer leur société jusqu'au terme limité ils ont resolu de se séparer, & tel est l'accomodement qu'ils ont fait. Sçavoir

I.

Messieurs A. & C. déclarent qu'ils abandonnent tout le Commerce à *Monsieur B.*; qu'ils lui laissent toutes les marchandises, toutes les dettes tant actives que passives, & tout cequi est relatif au négoce, de

quelque espèce ou nature que cela soit, dans Leipfic, a Francfort, Brunſwic, Naumbourg & autre lieu quelconque; qu'il peut s'en servir & se l'approprier comme à lui appartenant, & encaisser dès ce jour & sous son nom toutes les dettes du déshors, & enfin agir librement dans tout ce qui concerne un commerce.

2.

Mrs. A. & C. quittant la compagnie, s'obligent de plus à ne s'approprier dès ce jour rien de tout le négoce qu'ils abandonnent; & à n'être nullement autorisés à en caisser ni de communauté ni particulièrement pour eux & au nom de la compagnie les dettes revenant à masse, ni à en contracter de nouvelles; & ils déclarent que *Mr. B.* ne peut être débité de rien plus, que de ce qui se trouvoit, lors de la conclusion de ce contract, & spécification de la masse de notre négoce en société, & dont une partie lui a été assignée & l'autre délivrée.

3.

Enfin *Mrs. A. & C.* s'obligent à être garant jusqu'à la foire du *Jubilate*, de cette ville, de la vérité & de la bonté des dettes assignées actives ou revenant à la masse; mais après le terme fixé la garantie tombe & ils n'en sont plus responsables.

4. En

4.

En revanche Mr. B. payera vingt mille Rixdaler à Mrs. A. & C.: à sçavoir, Rixd. 10,000 lors de la signature de cet Acte de séparation; Rixd. 5000. à la prochaine foire du *Jubilate* en 1757.; & les autres Rixd. 5000. à l'autre foire de la St. Michel de la même année &c.

Fait à Leipzig le 23 Février 1757.

(L. S.) A.

— B.

— C.

(~~~~~)

CONTRACT

entre un marchand & son commis.

Nous *Jean Richter* négociant de cette ville & *Mathieu Kock* commis contractons aujourd'hui 10 Février 1757 unanimement & reciproquement, dont le présent fait foi & valeur, & par lequel nous nous obligeons.

Moi, susdit *Mathieu Kock* à servir de commis à Mr. *Jean Richter* l'espace de quatre ans consécutifs à commencer du premier de ce mois 1757. jusqu'au 1er. Février 1761., de plus à être fidel & dili-

P 5

gent

gent pendant l'espace de ces quatre ans , à m'acquiter soigneusement de tout ce dont il me chargera relativement à son commerce , à avoir enfin , en tout & autant qu'il sere en mon pouvoir , l'oeil à ses intérêts & à empêcher qu'il ne souffre dommage ; à quoi je souscris sous hipotheque de tout ceque je possède.

& moi *Jean Richter* de l'autre part à donner annuellement à *Mathieu Kock*, outre la nourriture , le logement & blanchissage, le salaire dont nous sommes convenus pour les services qu'il me rendra ; sçavoir , les deux premières annés , cent Rixdaler par an , & les deux autres , cent cinquante Rixdaler argent courant.

Si après les quatre ans limités , l'un ou l'autre venoit à changer de sentiment , il sera tenu d'en donner avis six mois avant l'expiration du présent contract.

Pour plus de valeur dans l'enonce, nous avons trouvé bon, chacun de nous en particulier, d'y apposer notre cachet & notre signature. Francfort le jour mentionné 1757.

(L.S.)

Jean Richter.

(L.S.)

Mathieu Kock.

CON-



CONTRACT D'APPRENTISAGE.

Le *Sieur Chretien Arnaud* d'Altona étant convenu avec le *Sieur Frideric Guillaume Vanschaf* de Hanovre, en apprentissage chés lui, ils sont aussi convenus de passer le présent contract pour donner plus de poid & valeur à leurs volontés.

I°. Le fusdit *Jean Vanschaf* s'oblige à rester confécutivement cinq ans en apprentissage chés le *Sieur Arnaud*, ou chés son héritier ou successeur au commerce, & cela à compter du 1er. May 1760, jusqu'au 1er. May 1765. il promet de plus de se comporter pendant tout ce temps là avec honneur & fidélité, d'obéir, sans murmurer, à tout ce qu'on lui commendera relativement au commerce, de ne rien découvrir à autrui de tout cequi pourroit en quelque façon que ce soit aller au désavantage de son Principal, & d'avoir particulièrement en tout l'oeil à ses intérêts, & enfin d'empêcher tant que possible qu'il ne lui soit fait dommage.

II°. Le *Sieur Arnaud*, comme maitre ou Principal, promet de son coté de lui donner sa table & le logement franc pendant

dant ces cinq années d'apprentissage; de le conduire au bien, & de l'instruire tellement dans les affaires du négoce, qu'après l'apprentissage fini il puisse être employé comme commis dans quelque autre comptoir, où son Principal actuel s'oblige à le reecommander en cas qu'il se gouverne bien comme on l'espère.

III°. Le *Sieur Vanschaf* s'oblige à pourvoir son fils d'habillemens pendant les cinq années d'apprentissage, & outre cela, à payer deux cent Rixdaler argent de banque d'Hambourg pour les trois premières années, sçavoir la moitié lors de la conclusion du contract, & l'autre moitié à l'échéance des trois ans. Le *Sieur Vanschaf* cautionne en même tems mille Rixdaler de banque pour la fidélité de son fils.

Toute obligation tombe après les cinq ans d'apprentissage. Si pour lors l'une ou l'autre partie vouloit contracter unanimement pour l'avenir, on passera un autre acte fondé en tout sur la raison & la Justice. En foi de quoi nous avons tiré le double du présent, & y avons apposé nos cachets au coté de nos signatures. Altona & Francfort, le 10 Avril, 1760.



VI.

ENGAGEMENTS OU OBLIGATIONS.

Obligation pour un prêt sur marchandises.

Je sous signé reconnois avoir reçu comp-
tant mille Rixdaler de banque, de *Mr.*
Nicolas Preuß, que je promets remettre
dans trois mois au dit Sieur ou au fidel
porteur de la présente, joint aux intérêts
d'un tiers pour cent par mois. De plus
je lui hipotheque tous mes biens jusqu'à
satisfaction à ma promesse; & pour plus
grande sûreté je lui donne en gage

I tonneau d'indigo. No. 10, marqué
A. B. &c.

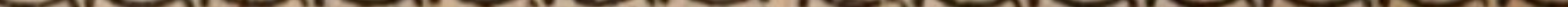
Si contre mes espérances, je me trou-
vois hors d'état de lui remettre au terme
marqué la sus dite somme avec les intérêts,
je lui donne plein pouvoir de vendre le
tonneau encagé comme & tant qu'il pour-
ra, sans avoir besoin de recourir à la ju-
stice, ni d'en donner plus particulièrement

Q

avis

avis. Du montant il retirera la somme à moi prêtée, les intérêts & les fraix de vente, & me remboursera le surplus s'il y ena.

Au reste *Monsieur Preuss* peut agir avec le dit tonneau comme à lui propre appartenant, & n'est nullement comptable des dommages qui pourroient lui arriver par incendie, inondation ou autrement, en tant, bien entendu, qu'il en aura fidèlement soin. Enfoi de quoi je lui ai passé cette obligation munie de mon seing. Hambourg, le —



CONTRE - OBLIGATION
à prétendre dans un prêt de
cette nature.

Je reconnois avoir reçu de *Monsieur Antoine Erich*, en contre des millé Rixd. de banque que je lui ai avancés, un gage consistant en un tonneau d'indigo pésent huit cent livres brut; lequel je promets remettre sans délai à lui ou au fidel porteur du présent, contre le payement de la dite somme & les intérêts de trois mois. Envoi de quoi j'ai sousigné au présent, fait à *Hambourg*, le —

EN-



Engagement usité pour dette.

Je sousigné atteste & certifie en mon nom, & au nom de mes héritiers naturels ou commis, avoir reçu aujourd'hui 20 Janvier 1765. de *Monsieur Pierre Jacobsen* deux mille Rixdaler comptant à intérêt, argent courant en grosses espèces; & renonce donc une fois pour tout à pouvoir disputer le reçu de la ditte somme.

Je promets & m'oblige de payer annuellement sans causer de fraix ni délai, les intérêts des mentionnés deux mille Rixdaler courant Danois à 5 pour cent, au dit *Sieur Jacobsen*, ou à ses héritiers, ou au fidel porteur du présent, & ce la à compter de ce jour; comme aussi de remettre la somme en entier, après qu'on m'en aura averti six mois d'avance, qui est le terme fixé à chacune des deux parties pour se désister de la ditte rente. A cette fin je renonce à tous pretextes, graces ou restrictions de quelque nom ou nature que ce soit, ceque je garantis par l'hipotheque de tous mes biens tant actuels que futurs, tant d'ici que d'ailleurs, & en telle quantité qu'il fera de besoin pour satisfaction totale de la dette.

Q 2

En

En foi de quoi, j'ai signé le present & y ai apposé mon cachet. Altona le 20 Janvier 1765.

(~~~~~)

VII.
CESSIONS
OU
ACCOMODEMENS.

Cession d'une part à un héritage.

Je soussigné me trouvant encore redevable à *Monsieur Jean Otto*, de mille marcs, restant d'une dette de mille Rixdaler de banque, que j'ai contractée avec lui le 30 Janvier 1762., outre les intérêts de la dite somme: à quel sujet il m'a fait citer en justice; je certifie que je lui cède & abandonne, pour anéantissement de cette dette, mille marcs de banque ou valeur spécifié des fonds que j'hérite de mon défunt père N. —

Par laquelle cession des dits Marcs de banque mille, j'autorise authentiquement *Mr. Jean Otto* à se prévaloir, sans autre con-

consentement de ma part, de la dite somme, sur ma portion d'héritage aux biens que m'a laissé mon Père.

En foi de quoi je lui ai donné le présent acte muni de mon nom & de mon cachet. Hambourg le —

(~~~~~:)

ACCOMMODEMENT

sur la prétension d'une dette.

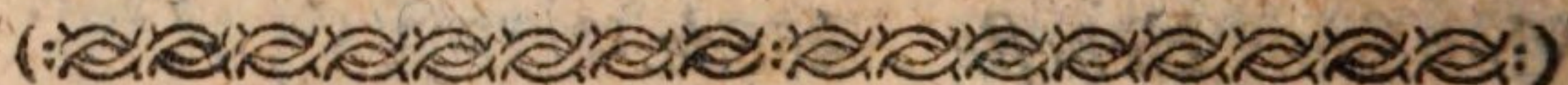
Comme il y a trois ans que *Monsieur Jacques Eberhard* me doit, comme porte le compte ci joint, mille deux cent quarante Risdal. en Louisdor à cinq Risd. pour marchandises vendues, argent prêté comptant & intérêts, & que mes affaires ne me permettent pas de poursuivre cette prétension, j'ai trouvé bon de la passer à *Monsieur Erneste Rhode*.

A raison de quoi, je l'autorise en foi de la présente cession, à en agir comme bon lui semblera avec le *Sieur Eberhard*, & à le porter soit de bon cœur, soit de force à satisfaire à terme la dite dette; & en un mot à en disposer en tout à sa volonté comme d'un bien qui lui est propre, vû que je lui cède & abandonne cette prétension authentiquement & en tout droit; à

condition néanmoins que je ne garantis
que pour six mois de la bonté & surêté
de la dette & qu'après ce terme je ne ferai
nullement responsable de la perte qui
pourroit resulter de la négligence de Mr.
Rhode à se faire payer ou autrement, la-
quelle restera à sa charge.

Au reste je certifie avoir reçu aujourd'hui de Mr. *Erneste Rhoo*de le montant de ma prétension que je lui ai cedée & de laquelle il m'a decompté six pour cent pour son avance, pour son temps perdu, & pour les fraix qu'il pourroit avoir dans la poursuite de la dette; tellement que je n'ai plus aucune prétension sur lui.

En foi de quoi je lui ai passé le présent
acte muni de mon cachet & de ma signa-
ture. Altona le &c.



VIII.

CONTRACT

d'amortissement sur une obligation
égarée.

Je soussigné certifie authentiquement en
mon nom & au nom de mes héritiers,
avoir reçu aujourd'hui de *Mr. Jean Krebs*
la

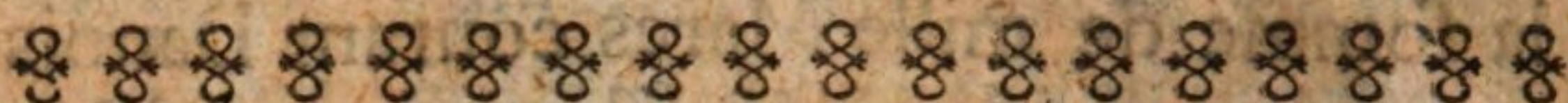
la

la somme de mille Marcs courant Danois que je lui avois prêté en datte du 1^{er}. May de l'année passée, joint aux interets du dit prêt, & être par là obligé de lui remettre le billet que j'avois de lui. Mais comme cette obligation se trouve égarée, & qu'après toute recherche il m'a été impossible de la retrouver, je m'oblige par le présent envers le dit *Mr. Krebs*, à la lui remettre sans délai au cas qu'elle revienne dans mes mains.

En attendant, afin de mettre *Mr. Krebs* à l'abri de pouvoir être inquiété par cette dette de mille Marcs qu'il m'a payé, je certifié par le présent, que dès ce jour, le billet égaré se trouve sans valeur & déchu de tout droit; de manière que ni moi, ni mes héritiers, ni le futur possesseur du dit billet n'ont & ne peuvent en rien prétendre ni à présent ni à l'avenir.

C'est pourquoi je prie tout Magistrat de ne point souffrir qu'on intente de procès à *Mr. Krebs* ou à ses héritiers relativement au billet égaré, mais au contraire de le garantir à vue du présent acte de toute prétension sur cette dette acquittée.

Enfoi de quoi je lui ai donné le present contract d'amortissement signé de main propre &c.



IX.

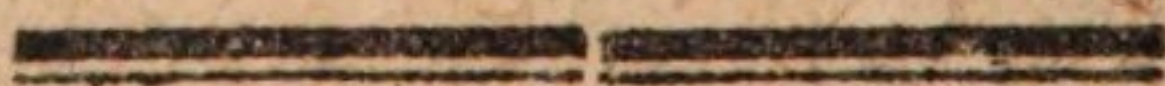
QUITANCE GENERALE

pour une faillite.

Nous sousignés reconnoissons avoir reçu de Mr. N. pour nous & nos amis le payement de nos prétensions à teneur de l'accord qui a été fait. En foi de quoi nous lui avons donné cette quittance munie de notre signature, par laquelle nous renonçons en tout droit pour nous & nos surdits amis, à toutes prétensions de quel nom & nature qu'elles soient.

Nous renonçons de même pour nous & nos amis en pouvoir de la procuration que nous avons d'eux, à toutes les plaintes passées au protocole de justice après l'annonce faite à l'occasion du dit Sr. N., les annullons & reconnoissons de nulle valeur, & sommes satisfaits que le concours soit terminé, qu'on lui rende non seulement ses livres & ses effets, mais encore qu'on le remette en juste possession d'iceux & qu'on lui en laisse la libre disposition sans restriction aucune.

Altona, le 2. Février 1765.



May, Johann Carl,

Lettres Marchandes

Altona 1769

Res/Epist. 585 m

urn:nbn:de:bvb:12-bsb10916352-9

VD18 14485540-001